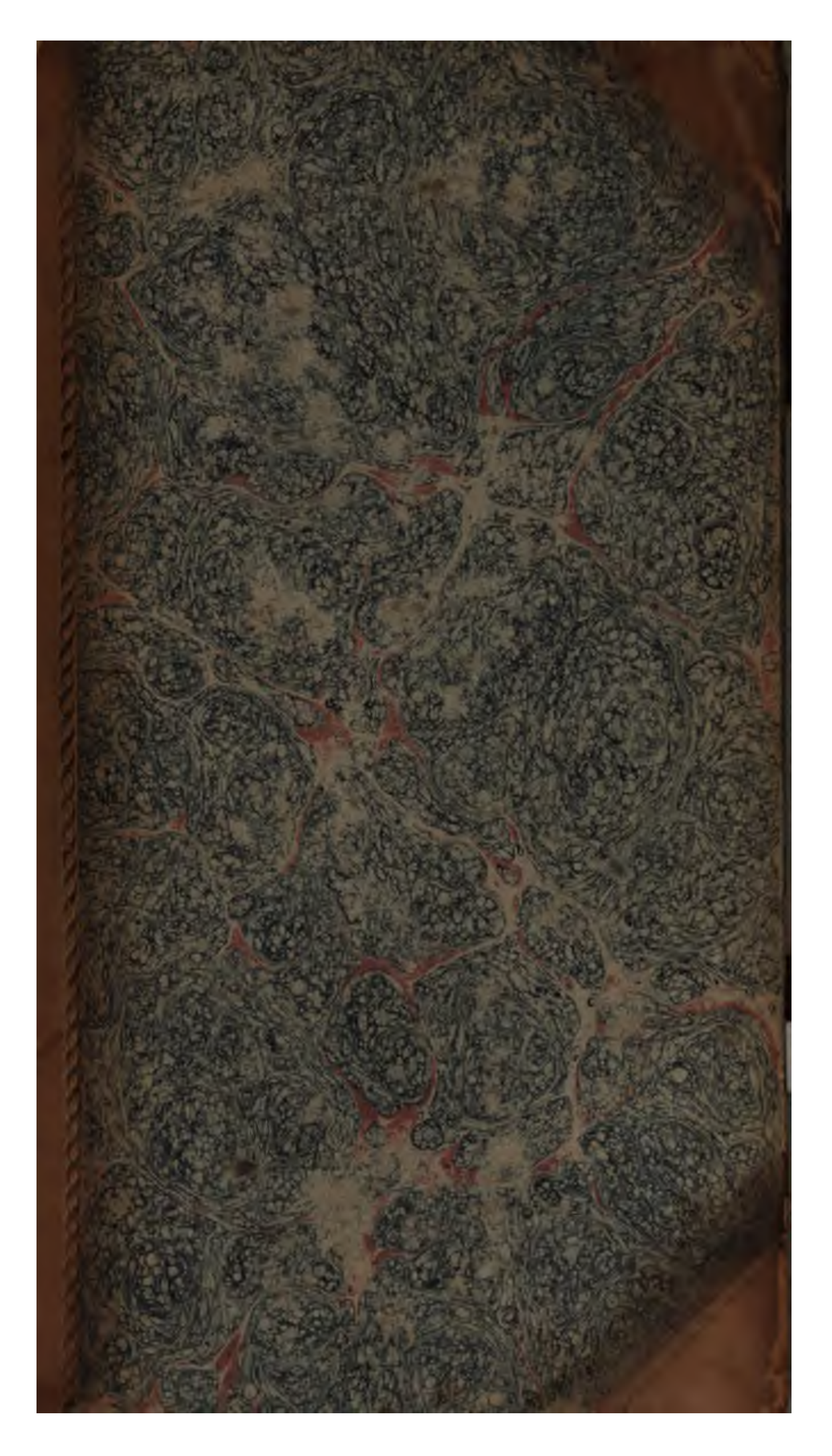
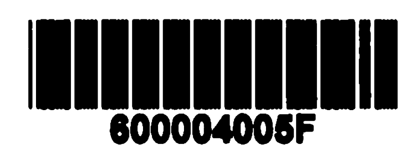



600004005F



Lettres

sur

la Religion et la Politique.

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE Mme Ve SILBERMANN,
PLACE SAINT-THOMAS, N° 3.

LETTRES

SUR

LA RELIGION ET LA POLITIQUE,

ADRESSÉES

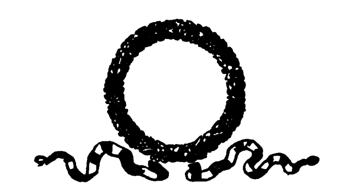
A M. L'ABBÉ DE LA MENNAIS, M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND ET M. LE COMTE DE MONTLOSIER,

PAR

H. Th. Tzschirner,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEIPSIC, CHEVALIER DE L'ORDRE DE DANEBROG.

PUBLIÉES APRÈS LA MORT DE L'AUTEUR.





A PARIS,

CHEZ A. MESNIER, LIBRAIRE, PLACE DE LA BOURSE.

A STRASBOURG,

CHEZ TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, GRAND'RUE, N° 15.

1829.

٢خط

PRÉFACE.

Le bel âge de la littérature française date du siècle de Louis XIV. Les chefs-d'œuvre des Corneille, des Molière, des Boileau, des La Fontaine, des Racine, des J.-B. Rousseau et autres, seront l'objet constant de l'admiration d'un grand peuple. Ces génies immortels n'ont pas, cependant, épuisé les trésors de l'intelligence humaine. Poètes sublimes ou naïfs, moralistes aussi profonds que vrais, ils restèrent, pour ainsi dire, étrangers à la philosophie systématique, et si Boileau fut la terreur des mauvais écrivains, si Molière signala les travers de son temps, si Pascal démasqua les jésuites, si Fénélon osa donner des leçons aux rois, ils ne dépassèrent jamais certaines limites et se gardèrent bien de manifester certaines opinions proscrites par un maître absolu ou par un clergé intolérant.

Mais la cour licencieuse du régent ayant succédé à la cour dévote du grand roi, les esprits s'affranchirent insensiblement, et les hommes de lettres, désespérant peut-être d'égaler les génies du siècle passé, s'élancèrent, de préférence, dans la carrière des Montaigne,

*

des Descartes et des Mallebranche. La philosophie, peu en faveur jusqu'alors, était un nouveau monde à explorer, un nouveau moyen de briller; il est donc assez naturel que des hommes aussi avides de gloire que riches de talens, voulussent s'en occuper.

Malheureusement les philosophes du dix-huitième siècle, généralement *sensualistes*, et, par cette raison, partisans d'un matérialisme plus ou moins caractérisé, eurent des disciples d'autant plus enthousiastes qu'ils furent plus contrariés par le clergé et les parlemens. Peu contens d'une sagesse ésotérique, ils prêchèrent leur philosophie sur les toits. Appliquant leurs principes à la religion et à la politique, ils entreprirent la réforme de l'État et de l'Église, sans prendre les précautions conseillées par les habiles du parti. C'est ainsi que s'écroulèrent deux édifices, naguère objets de la vénération des peuples. Le bruit de leur chute retentit dans tout le monde civilisé, et quand on fut revenu de l'étourdissement causé par la grande catastrophe, un despote s'était emparé de ses vastes débris pour les faire servir à ses projets ambitieux. Visant à la monarchie universelle, il dut enchaîner les esprits comme il avait asservi les nations, se défier à la fois des investigations du philosophe et des entreprises du clergé. Aussi était-il le fléau des *idéologues* [1] et la terreur de Rome.

Mais à peine eut-il perdu ses couronnes, que les

---

[1] Nom que Napoléon donnait aux réfractaires à sa discipline anti-intellectuelle.

partis, trop long-temps comprimés, s'empressèrent de mesurer leurs forces et d'en venir aux mains. La restauration n'avait pas satisfait à toutes les exigences. Trop démocratique ou trop tolérante selon les uns, trop monarchique ou trop peu favorable au peuple selon les autres, la Charte de Louis XVIII ne trouva pas, dans les premières années de son existence, cet assentiment unanime dont elle est si digne et dont elle jouira un jour. La lutte qui naquit de cette divergence d'opinions, souleva une foule de questions politiques ou religieuses, qui provoquèrent la guerre générale des idées dont la France et l'Allemagne devinrent le principal théâtre. Il ne s'agissait pourtant plus d'écraser l'*infâme*, ni d'abolir la royauté. Les excès de la révolution avaient ramené les esprits à la religion et à la monarchie. Il ne restait qu'à bien définir ces puissans intérêts de la société. Les uns entendaient profiter des hautes conceptions du dix-huitième siècle consacrées par la Charte, les autres recouraient au pouvoir absolu et à l'autorité du sacerdoce; les uns voulaient la religion de charité et la monarchie constitutionnelle, les autres la théocratie et le despotisme.

Par une triste fatalité, les premiers, peu d'accord entre eux, commirent des fautes dont les seconds, renforcés par Rome et les jésuites, surent habilement profiter, en évoquant le fantôme des révolutions capable d'effrayer les gouvernemens et les peuples. A l'abri de cette redoutable égide, les fauteurs de l'absolutisme religieux et politique eurent d'autant plus de succès, que

d'un côté ils traînaient à leur suite des gens peu favorables à leurs principes, mais intimidés par de sinistres présages, et que d'un autre côté les partisans du nouveau régime affectaient de mépriser leurs entreprises.

Les hommes sages, néanmoins, qui, sans appartenir à aucun parti, veulent le triomphe des lumières et le repos du monde, gémissaient des dangers de la société. Pleins d'un noble désintéressement et d'un amour sincère de l'humanité, ils offrirent le combat aux absolutistes, dissipèrent les craintes de leurs faibles alliés, et montrèrent, aux amis de la liberté, les inconvéniens d'une sécurité intempestive. Espérons qu'ils seront toujours mieux écoutés; que les gouvernemens et les peuples, abjurant des craintes chimériques ou des préjugés absurdes, répudieront les suppôts du fanatisme qui ne rêvent que moyen âge, que contre-révolution, c'est-à-dire la pire de toutes les révolutions; que la France, heureuse par ses institutions, forte par son union, deviendra le modèle de tous les États de la terre, et qu'une législation fondée non point sur le droit canon, mais sur l'Évangile, fermera à jamais et partout l'abîme des révolutions.

Parmi ceux qui appellent de tous leurs vœux cet heureux résultat de la lutte actuelle des idées, on citera toujours avec honneur *Henri-Théophile Tzschirner*, naguère un des professeurs les plus distingués de l'université de Leipsic, en Saxe, et auteur des lettres que nous publions. Ami sincère de la religion chrétienne et de la monarchie légitime, il salua avec transport les

beaux jours de la restauration, qui, en délivrant sa patrie, lui paraissait être en même temps le gage de la paix et de la liberté du monde. Mais quand la cour de Rome, revenant à ses anciennes prétentions, désigna les enfans de Saint-Ignace comme ses *rameurs* les plus intrépides; quand un parti redoutable applaudit aux déclamations contre l'ordre légal et aux apologies du despotisme; quand, surtout, les détracteurs du protestantisme répandirent impunément leurs infâmes calomnies, tandis que, dans certains pays, les pauvres calomniés osaient à peine les réfuter, — Tzschirner comprit qu'il avait trop bien présumé de son temps et qu'une lutte opiniâtre précéderait le triomphe des grandes idées du dix-huitième siècle. Il résolut de prendre part à cette lutte et de concourir de tous ses moyens à paralyser les efforts du parti ennemi de la civilisation et du genre humain.

Connu avantageusement en Allemagne par des productions littéraires, qui n'ont pas de rapport avec notre sujet, Tzschirner ne pouvait que réussir dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui. Ses premiers succès étaient de nature à stimuler son zèle pour une cause qui embrasse toutes les questions vitales de la société. Dès-lors l'obscurantisme ne leva jamais sa tête hideuse sans être combattu par le professeur de Leipsic devenu l'oracle de tous les gens éclairés de l'Allemagne. Ses écrits, où le bon sens [1] se trouve allié à une vaste éru-

[1] Par *bon sens* nous n'entendons pas le *sens commun* de M. de La Mennais.

dition, firent un bien incalculable en calmant les esprits et en rectifiant les idées sur des objets de la plus haute importance. C'est ainsi, par exemple, que son livre, *le Catholicisme et le Protestantisme, considérés sous le point de vue politique*, Leipsic, 1822, qui eut quatre éditions en moins de trois ans, et dont il existe une traduction française, réfute victorieusement le reproche fait au protestantisme d'être le principe des révolutions. Dans deux autres ouvrages : *Du danger d'une révolution en Allemagne*, Leipsic, 1823, et *du Système de réaction*, Leipsic, 1824, ouvrages qu'on peut considérer comme les corollaires du précédent, Tzschirner rassure ses compatriotes sur les dangers d'une révolution dans leur pays, et dit, sur le système de réaction, des choses dignes d'être méditées par tous les hommes d'État. Nous nous abstiendrons de parler d'une foule de brochures plus ou moins étendues, publiées par le même auteur dans l'intérêt de la liberté politique et religieuse. Il nous tarde d'arriver à l'ouvrage que nous publions.

Tzschirner aimait la France et les Français, qu'il regardait comme le peuple le plus spirituel de la terre. Il admirait leur littérature et gémissait sur les ténèbres qu'un certain parti cherchait à répandre dans le plus beau, dans le plus puissant royaume du monde. Contrarier ces projets sinistres, en s'associant aux travaux des grands écrivains français qui tenaient l'ennemi en haleine, lui paraissait une entreprise digne de son courage. Sondant les plaies de la France et discutant les

remèdes que plusieurs appliquaient au mal, il lui semblait qu'il restait bien des erreurs à rectifier, bien des questions à résoudre. Tel fut le principal motif d'un ouvrage qui devait renfermer une série de *Lettres sur la Religion et la Politique*, adressées à *MM. de La Mennais, de Chateaubriand, de Montlosier et Benjamin Constant*, engagés tous les quatre dans la lutte que nous avons signalée. Malheureusement Tzschirner, atteint depuis longtemps d'une maladie qui affectait les organes de la respiration, mourut dans la force de l'âge [1], le 17 février 1828, sans avoir achevé ses lettres. Déjà il avait entretenu M. de La Mennais sur le système de réaction et la reproduction des vieilles erreurs; déjà il avait parlé à M. de Chateaubriand de l'esprit religieux du siècle et d'une meilleure apologie du christianisme, lorsqu'il fut surpris par les angoisses de la mort au milieu d'une phrase de la première lettre qu'il adressait à M. le comte de Montlosier dont il admirait le génie et le désintéressement. Que de choses utiles nous eussions apprises, si, conformément à son plan, il eût pu signaler à M. de Montlosier les dangers dont l'État, la religion et la civilisation étaient menacés par la reproduction des vieilles erreurs et indiquer les moyens de prévenir ces dangers; si, dans les lettres à M. Benjamin Constant, nous eussions pu lire un examen de l'ouvrage de ce publiciste sur la religion, une apologie du dix-huitième siècle et une apologie de la réformation, particulièrement en France!

---

[1] Il n'avait que quarante-neuf ans.

Ce sommaire qui donne une faible idée de ce que le livre de Tzschirner aurait pu devenir, doit exciter une curiosité encore très-vive pour la portion susceptible d'être imprimée. Nous l'offrons au public, en le priant d'accorder quelque indulgence à la traduction faite sur le manuscrit de l'auteur.

LE TRADUCTEUR.

P. S. Des circonstances indépendantes de la volonté du traducteur ont retardé la publication de cet écrit. Un libraire de la capitale, qui s'en était chargé et qui ne put pas remplir ses engagemens, retint le manuscrit, sous divers prétextes, pendant huit mois environ.

LETTRES

SUR LA

RELIGION ET LA POLITIQUE.

PREMIÈRE LETTRE

A MONSIEUR L'ABBÉ DE LA MENNAIS.

Du système de réaction en général et de l'injustice des accusations dirigées contre l'esprit du temps.

Monsieur l'abbé, le retour de vos princes légitimes et la paix de Vienne rendirent le calme à l'Europe, long-temps agitée par la révolution et par les vues ambitieuses d'un conquérant. Et, certes, la France, comme l'Allemagne, avait besoin de ce calme d'autant plus heureux, que la Charte de Louis XVIII, et la confédération germanique, basée sur la paix de Vienne, venaient consacrer la liberté civile, l'égalité devant la loi, l'indépendance des droits politiques de l'opinion religieuse, enfin toutes ces grandes idées du dix-huitième siècle faites pour concilier les intérêts

nouveaux avec les prétentions de l'ancien régime. La révolution était vaincue, mais les institutions basées sur les idées du dix-huitième siècle, avaient survécu à sa défaite, de sorte que l'homme de bien, prévoyant un heureux avenir, se consolait des longs malheurs de l'Europe, en contemplant l'amélioration sensible de l'état de la société et en se convainquant qu'il n'avait été au pouvoir, ni du jacobinisme, ni du despotisme, de frustrer le monde des fruits de la sagesse d'un siècle de lumières.

A peine, néanmoins, le repos était-il rétabli, que dans les deux pays, et surtout en France, on vit surgir ce parti, qui, peu satisfait du bien qu'on venait d'opérer, demandait à ramener la société aux temps antérieurs à la révolution. Tous les bienfaits du dix-huitième siècle furent traités, par ce parti, de *criminelles folies*, de *levain révolutionnaire subversif de l'État comme de l'Église*, et il ne vit de paix durable que dans le retour aux principes et aux institutions du bon vieux temps, surtout dans le rétablissement du régime féodal et de la hiérarchie du moyen âge. J'appelle la tendance de ce parti *le système de réaction*, et quoique ses partisans ne s'enten-

dent pas sur tous les points, ils rejettent cependant, d'un commun accord, les modifications que le dix-huitième siècle a fait éprouver aux principes ou aux constitutions, tant de l'État que de l'Église, et ils admettent, indistinctement, qu'il faut refouler le genre humain derrière les limites qu'il a dépassées.

C'est le zèle outré avec lequel vous défendez ce système, qui m'a décidé, Monsieur l'abbé, à vous adresser ces lettres, qui n'ont d'autre but que de combattre, en vous, ce que je considère comme une illusion déplorable et comme la cause des tentatives récentes faites en France et en Allemagne, pour ressusciter des erreurs surannées. Je vous écris comme au représentant du système de réaction, parce que mon pays ne compte pas un seul homme de marque dans les rangs de votre parti [1], tandis que vous en êtes, pour ainsi dire, le coryphée en France [2].

---

[1] *M. de Haller* et sa *Restauration des sciences politiques* sont depuis long-temps oubliés. Les éditeurs de *l'Homme d'état*, publié à Offenbach, et du *Catholique*, publié à Spire, ne font aucune sensation.

[2] Les principaux ouvrages de M. l'abbé de La Mennais sont : *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 4 vol., Paris,

Si M. le comte de Maistre pouvait encore recevoir des lettres et y répondre, ce serait peut-être à lui que je me serais adressé [1]. Mais puisque ce héros de la réaction a quitté votre camp, je n'avais plus à choisir qu'entre vous et M. le vicomte de Bonald [2], et je vous accordai la préférence sur ce théosophe, non pas à cause de la

---

1819—23; *Défense de l'essai sur l'indifférence*, Paris, 1828, elle fait le cinquième volume de *l'Essai sur l'indifférence; De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Paris, 1826; *Nouveaux mélanges*, Paris, 1826; *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, Paris, 1829.

[1] M. le comte Joseph de Maistre émigra en 1793, et fut ministre d'état du roi de Sardaigne, puis son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de 1803 à 1817; il mourut à Turin en 1821. On connaît de lui particulièrement : *Soirées de Saint-Pétersbourg*, ou *Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, 2 vol., Paris, 1821; *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines*, Paris, 1814.

[2] M. le vicomte de Bonald, constitutionnel dans son jeune âge, devint président de l'administration départementale de l'Aveyron; mais il émigra et ne retourna que fort tard dans sa patrie. En 1808 il fut nommé conseiller à vie de l'université; la restauration lui ouvrit la chambre des députés et celle des pairs. Il publia entre autres ouvrages : *La Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières*

supériorité de vos connaissances ou de vos talens, mais parce qu'il m'a semblé que vous étiez encore plus emporté, plus audacieux dans vos imputations, plus acharné contre tout ce qui tient aux lumières et aux libertés, enfin plus entiché, permettez-moi le mot propre, de vos idées que lui [1].

---

de la raison, Paris, 3 vol., 1817; *Du divorce, considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de la société*, Paris, 1818; *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social ou du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société*, Paris, 1817; *Pensées sur divers sujets et discours politiques*, 2 vol., Paris, 1817; *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 2 vol., 1819.

[1] Voyez, pour vous en convaincre, l'ouvrage le plus récent de M. de La Mennais, sur les *Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*. Dans ce livre M. l'abbé proclame la déchéance des princes qui ne se soumettraient point aveuglément au pape, fait l'apologie de la ligue, déclare Bossuet hérétique, et substitue le souverain pontife à la religion.

Peut-être que Grégoire VII, lui-même, aurait eu peur de ce livre, qui, au reste, prouve que M. de La Mennais n'est pas l'organe d'un parti; on douterait même qu'il le fût d'une coterie sans les pompeux éloges de *la Quotidienne*, et on a lieu de féliciter le ministère de n'avoir pas sévi contre un homme, qui ose prêcher la ligue et la suprématie temporelle de l'évêque de Rome aux générations du dix-neuvième siècle.

(*Note du traducteur.*)

Je ne vous cache pas que mon premier mouvement, en lisant vos ouvrages, fut de m'apitoyer sur votre état. Il me semblait que je devais plutôt ménager un cerveau malade que combattre un énergumène : car personne au monde n'est plus à plaindre que l'homme qui, comme vous, a rompu en visière avec son siècle, qui voit tout en noir, qui compare les générations présentes à des ossemens arides et inanimés, qui s'imagine que la religion et la morale, que les principes les plus sacrés comme les plus nobles sentimens ne sont plus que de brillans et légers fantômes, qui s'écrie, en désespérant du genre humain : « Incompréhensible stupeur des hommes de notre temps! Plus ils sont frappés, plus ils s'endurcissent; plus la vérité fait d'efforts pour les ramener à elle, plus ils sont indifférens à la vérité : qu'ils meurent donc puisqu'ils veulent mourir[1] ! » Mais, en continuant de lire, ma pitié céda, je l'avoue, à l'indignation la plus vive; car sur chaque page je retrouvai le langage de la passion, le langage de l'homme de parti, qui s'emporte contre la société, parce qu'elle ne veut pas de son absolu-

---

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 1 et 30.

tisme politique et religieux. En effet, vous ne connaissez, Monsieur l'abbé, ni la modération, ni la justice; à vos yeux toute opposition est une insulte, toute opinion différente de la vôtre est un crime. Vous outrez, vous dénaturez tout; une déloyauté ne vous coûte rien, lorsqu'il s'agit de dénigrer vos adversaires et de les signaler à l'animadversion publique [1]. Ne vous servez-vous pas

---

[1] Pour appuyer cette accusation, il suffit d'un seul fait dévoilé par M. de La Mennais lui-même, dans ses *Nouveaux mélanges*. Tout le monde sait que les cantons de Vaud et de Genève sont agités, depuis quelques années, par des discussions religieuses; qu'il existe dans ces deux cantons des *séparatistes* qu'on appelle *mommiers*. Voici qu'en 1824 il paraît, en Suisse, une brochure intitulée : *Histoire véritable des mommiers*, dans laquelle les pasteurs de Genève sont accusés *d'apostasie;* cette brochure aigrissait les haines et multipliait les persécutions, lorsqu'une autre brochure fut publiée : *Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève*. Dans cette prétendue défense, les pasteurs acceptent l'épithète *d'apostats*. Au milieu des troubles occasionés par ce libelle, un nouvel écrit vint démontrer aux *mommiers* et aux *pasteurs de Genève* qu'ils avaient des torts réciproques. Bientôt les presses produisent un quatrième pamphlet, qui affirme que M. le pasteur *Vincent a converti un protestant au catholicisme*. Enfin on publie une *Défense des pasteurs de Genève*, adressée à leurs *frères les protestans de France*. Toutes ces brochures, qui étaient loin d'exprimer le véritable sentiment des protestans, mirent le

du langage de la passion, en nommant *athée* la constitution et le gouvernement de votre pays, puisqu'il n'érige point les devoirs religieux en devoirs civils, puisqu'il accorde aux membres des différentes Églises chrétiennes les mêmes droits et une égale protection[1]? Ne calomniez-vous pas sciemment la cause, si abhorrée de vous, de la réformation, quand vous vous permettez de dire : « Luther et ses disciples persuadent à une partie de l'Europe que la souveraineté réside dans le peuple, et bientôt le sang des rois ruisselle sur les échafauds[2]? » Car quel prince de l'Europe est jamais tombé sous les

---

trouble dans leur Église et motivèrent les accusations graves de leurs adversaires catholiques. Eh bien! les troubles et les accusations ont été en pure perte, car les libelles ne viennent pas d'auteurs protestans; ils n'ont même qu'un seul auteur, savoir : M. l'abbé de La Mennais, qui les publie sous son nom dans ses *Nouveaux mélanges*. (*Note du traducteur.*)

[1] Voy. *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, pag. 51, où il est dit : « Or, l'État qui accorde une protection égale aux cultes les plus opposés, n'a évidemment aucun culte; l'État qui paie des ministres pour enseigner des doctrines contradictoires n'a évidemment aucune foi; l'État qui n'a aucune foi, ni aucun culte, est évidemment athée. »

[2] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 38 et 39.

coups du protestantisme? Quand Luther, ou tout autre réformateur, a-t-il professé des doctrines redoutables à la royauté? Il ne se peut pas que vous ignoriez l'histoire de la révolution d'Angleterre, au point de ne pas savoir ce qui a amené la catastrophe de Charles Ier, décapité, au reste, cent cinquante ans environ après la réformation d'Allemagne.

Votre langage est celui de la passion, et je ne sais si je contiendrai toujours l'indignation que j'en éprouve, quoiqu'il n'y ait rien de personnel entre vous et moi et que je ne m'apprête qu'à réfuter les erreurs dont vous vous êtes fait le champion.

Si vous vous étiez attaché à signaler et à combattre les opinions erronées et les extravagances du dix-huitième siècle, je vous en aurais témoigné hautement ma gratitude, quoique le temps en ait déjà fait justice, en emportant, peu à peu, tout ce qui était contraire aux lois de l'esprit humain et de la société. Car, quoique je professe une haute estime pour ce siècle, mon admiration ne va pas jusqu'à m'aveugler sur ses égaremens. J'abhorre, autant que vous, les ouvrages des La Mettrie, des Mandeville, des Hel-

vétius, qui dépouillent l'homme de sa dignité et de son espérance. Moi aussi je pense que des écrits, comme le *Système de la nature,* du baron d'Holbach, sont l'opprobre de la littérature. Souvent je condamne Voltaire, tout en rendant justice à son génie et à son amour pour l'humanité. Quant à Rousseau, je n'applaudis qu'avec réserve à ses doctrines, et je vous prie de croire qu'avec vous j'aurais renversé les autels des Marat, des Danton ou des Robespierre. Que n'avez-vous attaqué le matérialisme et le jacobinisme, je vous aurais d'autant plus approuvé que les traces de ces deux fléaux doivent être plus visibles en France que partout ailleurs.

Mais tel ne fut pas votre dessein. Si vous parlez des égaremens du dix-huitième siècle, c'est pour les signaler comme les conséquences inévitables des grandes idées qu'il mit au jour, pour placer ces idées elles-mêmes au rang des erreurs, afin de donner plus de consistance à votre système de réaction. Car on voit bien où vous en voulez venir. Vous cherchez à replonger le monde dans l'état de servitude civile et intellectuelle dont beaucoup de nations de l'Europe sont sorties; vous voulez détruire la liberté civile et re-

ligieuse avec toutes les institutions fondées sur les idées libérales du dernier siècle; vous voulez faire rétrograder la société, éteindre les lumières et anéantir l'héritage du dix-neuvième siècle, si chèrement acheté par les efforts des siècles précédens [1].

Oui, Monsieur l'abbé, vous voulez faire rétrograder la société; vous prétendez la priver de la liberté civile et religieuse. C'est par là que vous vous mettez en opposition directe avec tous les gens éclairés de votre temps. Quant à moi, j'appelle de tous mes voeux la liberté civile et religieuse; je désire le maintien des idées libérales du siècle et des institutions dont elles sont la base; je veux la propagation, le développement et l'application de ces idées; en un mot, je regarde comme un souverain bien ce que vous considérez comme le souverain mal.

Vous êtes donc un jacobin et un athée, me di-

---

[1] Dans son dernier ouvrage, M. de La Mennais ne veut pas autre chose, quoiqu'il parle beaucoup de liberté et de science. Mais la liberté qu'il nous offre n'est que le despotisme absolu du pape, et la science qu'il recommande n'est que le grand éteignoir des lumières.

(*Note du traducteur.*)

rez-vous peut-être; car vous êtes prodigue de ces épithètes envers ceux qui ne partagent pas votre absolutisme. Hélas non, Monsieur l'abbé, je ne suis rien de tout cela! *Je suis un partisan très-sincère de la monarchie légitime et de la religion chrétienne,* sans vouloir la même chose que vous. J'ai acquis l'expérience que le but de l'État pouvait être atteint dans une monarchie comme dans une république; que les républiques ont abusé du pouvoir comme les monarchies: la république de Rome subjugua le monde, la république d'Athènes condamna Socrate, la république de Venise avait des toits de plomb et une police secrète. Je suis persuadé que les deux espèces de gouvernement ont des avantages qui leur sont particuliers, et que la tentative de changer en républiques les monarchies de l'Europe produirait une commotion destructive de notre civilisation. Je veux donc la monarchie. D'un autre côté je sais que, tant que les droits d'hérédité des princes n'étaient pas exactement définis, la vacance d'un trône était presque toujours le signal de guerres intestines, et que ceux qui l'emportaient dans ces luttes désastreuses, n'ont presque jamais été les pères de leurs peuples, parce que, d'un côté,

la crainte des adversaires et de l'autre l'enivrement où ils étaient de leur récente splendeur les poussaient vers la tyrannie. Dieu soit donc loué de ce que l'Europe moderne a des souverains par droit de naissance, qu'il n'y a plus de prétoriens pour les proclamer, plus de grands vassaux pour les élire! J'admets, par conséquent, le principe de la légitimité; je veux que le trône soit conservé aux familles princières dont les droits sont sanctionnés par une longue possession, par les traités et par l'amour des peuples. Je comprends qu'un gouvernement sans considération et sans force ne pourra jamais diriger ni soutenir un empire; je désire donc que les rois, comme souverains, soient inviolables, non responsables, élevés au-dessus de la justice humaine, et qu'ils marchent à la tête des peuples avec autant de pompe que de majesté. J'ai trouvé dans le christianisme la solution de tous les problêmes de la vie; je suis persuadé qu'il renferme les idées les plus sublimes de religion et les principes les plus purs de morale; qu'il nourrit et fortifie la foi, en la fondant sur les saintes lettres, en l'attachant à des faits historiques, en la ranimant par un culte extérieur. Je vénère dans

l'Église chrétienne une institution divine pour la propagation de l'Évangile sur toute la terre, pour l'affermissement des vertus privées et publiques. Je crois que l'Europe lui doit ses mœurs et sa civilisation. Jamais on ne me convaincra que l'Évangile pût être remplacé par un système de philosophie, ni qu'une école rendît les mêmes services que l'Église. Je pense donc être chrétien et agir selon mes convictions en travaillant de tous mes moyens au grand but de l'Église de Jésus-Christ.

Mais pour être contraire aux athées et aux jacobins, je n'en veux pas moins à l'absolutisme politique et religieux que vous désirez reproduire dans le monde par le système de réaction. J'aime autant la liberté civile et religieuse que vous la détestez. C'est pour cette raison que je me sens pressé de démontrer, que vous confondez des idées fondamentales avec des opinions fortuites, que votre tendance est incompatible avec la loi qui régit l'univers et avec les besoins de l'humanité, que vous provoquez ce qui, au témoignage de l'histoire, a toujours conduit à des mesures subversives de l'ordre et de la justice.

Il est incontestable que les générations en masse se laissent dominer par des opinions erronées et qu'elles les quittent aussi légèrement que les individus. Mais il y a, de même, des principes ou des idées fondamentales qui naissent du degré de civilisation et qui restent par conséquent ou ne s'éteignent qu'avec l'individu ou avec le siècle dont elles formaient le caractère distinctif. Vous et les vôtres, vous confondez les idées fondamentales et les opinions éphémères. Vous le prouvez, en vous attachant moins à combattre la souveraineté du peuple et le fanatisme républicain que l'idée de la liberté civile et religieuse elle-même, avec tous ses corollaires. Car, la doctrine, que les citoyens ne sont assujettis qu'à la contrainte exigée par le but de l'État, que, par conséquent, la souveraineté ne réside pas dans l'arbitraire, mais dans la loi en harmonie avec les besoins de la société, cette doctrine est le résultat de la situation actuelle de l'Europe. En effet, depuis qu'en 1688 l'Angleterre a obtenu une constitution basée sur cette doctrine, depuis que Locke a instruit les hommes de la nature et du but des États, depuis que Frédéric-le-Grand et Joseph II nous

ont appris tout ce que les princes peuvent faire pour les peuples, depuis que les États-Unis de l'Amérique-Septentrionale ont conquis une constitution libre, depuis que les orateurs politiques et les publicistes de la France se sont fait écouter de toutes les nations civilisées, depuis que le protestantisme a envahi la moitié de notre continent, depuis qu'on est revenu à l'étude des classiques grecs et latins, depuis que le christianisme a proclamé l'égalité des hommes devant Dieu, en un mot, depuis que les nations européennes ont pris leur allure actuelle, il n'est plus dans les possibilités humaines d'empêcher que oette puissante doctrine ne devienne le patrimoine de tous les peuples civilisés. Et ils conserveront ce patrimoine tant qu'ils ne déclineront pas. Vous vous flattez en vain de le faire disparaître comme un songe de la nuit. Vos sophismes ne feront pas décréter de folie ce qui s'est identifié avec la manière de voir et de sentir des peuples les plus éclairés du monde. A moins que vous n'ayez le pouvoir d'effacer certains chapitres de l'histoire et de donner une direction différente aux esprits, vous attaquez, en pure perte, la liberté civile, le gouvernement repré-

sentatif, l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, l'indépendance des droits civils du symbole religieux. Quoique vous disiez, vous ne dégoûterez pas les peuples libres de leurs institutions et vous n'empêcherez pas ceux qui en manquent de les appeler de tous leurs vœux.

Si ce premier aperçu montre déjà la fausseté de votre système, il sera entièrement jugé quand on voudra le pousser jusqu'à ses conséquences les plus rigoureuses.

Vous ne pouvez vouloir une rétroaction infinie; en quoi cela vous avancerait-il? Au lieu du mouvement en avant, vous auriez le mouvement rétrograde, et vous cherchez le *repos*, la *stabilité*. C'est donc vers une certaine époque que vous rameneriez le monde. Ne vous embarrasserait-on pas en vous demandant quelle est cette époque? Car, si vous fixiez l'année 1788, qui précède celle de la révolution, je vous ferais observer qu'elle était déjà très-délicate par l'influence des idées libérales, même sur les premiers rangs de la société. Je conçois, par conséquent, que vous seriez disposé à reculer encore un peu cette époque et il est probable que vous vous arrêteriez au glorieux siècle de

Louis XIV [1]. Mais dans ce cas nous tomberions dans la période où l'Angleterre donna un si mauvais exemple aux nations et particulièrement à la vôtre, Monsieur l'abbé, par la sanglante conquête de sa liberté. Je vous conseillerai donc de faire mieux que cela, et afin de n'avoir rien à démêler avec la réformation, ni avec les Hussites, les Wiclefites, les Albigeois, les Vaudois et consorts, je vous proposerai de vous décider pour le onzième, ou, si vous le préférez, pour le dixième siècle [2]. Maintenant

---

[1] Dans son dernier ouvrage, M. l'abbé nous apprend le contraire. Il dit, pag. 97, que, sous Louis XIV naquit le despotisme gallican de la monarchie dégénérée.

(*Note du traducteur.*)

[2] Si Tzschirner avait vécu assez long-temps pour voir le dernier ouvrage de M. de La Mennais, il n'aurait pas tant de peine à trouver l'époque *confortable* de son antagoniste. Voici ce qu'en dit le célèbre abbé, pag. 69 : « Jamais on n'aperçut mieux à quel point le catholicisme empreint dans les âmes le sentiment de la liberté, sans néanmoins altérer le principe nécessaire de la soumission au pouvoir légitime (au pape) qu'à l'époque trop peu connue de la ligue, l'une des plus belles de notre histoire. » Parmi les pièces justificatives, on remarque l'acte entier de la ligue, pour servir éventuellement de type au manifeste de la sainte milice dont il serait facile de désigner le chef. (*Idem.*)

je suppose que vous ayez complétement réussi dans vos projets, qu'il y ait repos et stabilité au-delà de votre attente, et, je vous le demande, que deviendra le monde? Il ne sera guère possible de rétrograder davantage, car, pour peu que vous reculiez encore, vous vous retrouveriez entouré d'idolâtres, de druides sanguinaires, offrant des sacrifices de victimes humaines à des dieux plus barbares qu'eux. On ne voudra pas non plus marcher en avant, pour n'avoir pas travaillé en vain. Il faudra donc que le monde reste cloué là où votre sagesse l'aura placé. Je le voudrais pour votre propre satisfaction; mais ce serait vouloir l'impossible, parce que l'homme doué d'un instinct de liberté et de développement intellectuel, pressé d'exercer ses forces et témoin de vicissitudes perpétuelles, est mobile de sa nature. Interrogez l'histoire! N'est-elle pas un fleuve qui roule constamment ses flots à travers tous les siècles? Espérez-vous arrêter un mouvement nécessaire? Espérez-vous changer la nature de l'homme et la loi de l'univers? Les individus, les nations, le monde entier, passent incessamment d'un état à l'autre, tantôt d'une manière facile et inaperçue, tantôt d'une manière brusque et

visible. Rien n'est stationnaire dans les affaires de ce monde, et la sagesse ne consiste pas à opposer une digue au torrent, à rendre ses eaux stagnantes et marécageuses, mais à le diriger, à le contenir dans ses bords, afin qu'il poursuive son cours conformément au principe de vie qu'il porte dans son sein et qu'il ne soit pas abandonné à la fureur de ses flots destructeurs.

Le système de réaction ne s'accorde ni avec la nature humaine, ni avec la loi de l'univers, parce que la vie est essentiellement agissante et que le temps n'est pas stationnaire, mais qu'il marche en avant. Toute tentative d'agir dans le sens de ce système provoquera donc des mesures injustes et pernicieuses, comme l'histoire nous l'apprend.

La liberté religieuse au seizième siècle, le christianisme, régénérateur de la foi et du culte au siècle des Antonins, étaient, comme au dix-huitième siècle la liberté civile, les idées vivifiantes de la société, et, dans toutes ces époques, nous voyons le système de réaction occupé à fermer la porte, tantôt à l'Évangile, tantôt au protestantisme, ou à expulser l'un et l'autre après qu'ils eurent pris racine dans les cœurs. Jetez un coup

d'œil sur l'histoire de ces époques, et dites-moi si vous considérez les tentatives de réaction comme funestes ou comme salutaires? Les persécuteurs des chrétiens mériteraient-ils nos applaudissemens? Dioclétien et Galérius, ces extirpateurs obstinés du christianisme, l'emporteraient-ils sur Constantin, qui entra dans l'Église et se conforma à l'esprit de son siècle? Julien était-il bien sage en essayant de réintégrer dans ses anciens droits le paganisme délaissé, et ce prince, d'ailleurs si juste et si humain, ne fut-il pas entraîné à des mesures iniques par son fatal projet? Et quel mal n'ont point fait ceux qui ont prétendu empêcher ou éteindre la réforme du seizième siècle! Ne sont-ce pas les essais, sans cesse renouvelés, des *réactionnaires* et les violations continuelles de la paix de religion, tramées surtout par les jésuites, qui firent naître la guerre désastreuse de trente ans, dont le véritable résultat fut de fortifier le protestantisme, au lieu de le détruire? Ou bien seriez-vous un admirateur de Ferdinand II, qui priva ses sujets protestans de la Bohême de leurs droits politiques, en coupant lui-même leurs *lettres de majesté?* Seriez-vous engoué de ce Philippe II au cœur de roche,

au sceptre de fer, bourreau des Pays-Bas, inquisiteur des Espagnes, ennemi de la liberté et des lumières, homme dont la volonté si orgueilleuse et pourtant si débile prétendait éteindre le soleil levé sur l'horizon et étouffer les germes d'un meilleur ordre de choses? Qui des deux a mieux compris son temps et acquis plus de gloire, de Philipe II, cause première de la révolte des Pays-Bas et de l'affaiblissement de l'Espagne, ou d'Élisabeth, qui, en suivant le système opposé, a semé le bonheur autour de son trône et préparé la grandeur future de l'Angleterre?

En effet; le système de réaction a toujours provoqué des mesures injustes et désastreuses. Et cela ne pouvait être autrement. Il veut extirper ce qui a déjà jeté de profondes racines dans la société. Comment arriver à ce but sans violence et sans tyrannie? Ne faut-il pas comprimer, anéantir des idées dominantes, et engager, par conséquent, une lutte aussi cruelle qu'opiniâtre? Le système que je combats est donc une erreur; tout ce qui est injuste et désastreux vient évidemment de l'erreur ou de la folie.

Il y a plus, le système de réaction est la plus dangereuse de toutes les erreurs, et les déclama-

tions contre le siècle, par lesquelles vous cherchez à enflammer le zèle de vos suppôts ou de la multitude, est une nouvelle erreur. Le monde est plongé dans le mal; il n'y a plus de morale ni de religion; les hommes sont sensuels et égoïstes; les peuples tendent aux révolutions; les États sont dans l'anarchie; l'Europe marche à sa ruine; telles sont les accusations que vous reproduisez sous mille formes diverses et que vous débitez, tantôt avec la chaleur du prophète, tantôt avec l'ironie de la satire, pour nous prouver qu'il n'y a de salut à espérer que dans une guerre d'extermination contre les idées et les institutions actuelles. Selon vous, la restauration ne marche pas assez vite. Vous êtes impatient d'arriver à la suppression de la Charte, qui n'est, à vos yeux, qu'un traité temporaire entre le despotisme et l'anarchie [1]. Car vous êtes désireux de voir encore l'âge d'or qui doit succéder à l'abolition du gouvernement représentatif, à l'extirpation du protestantisme, à l'anéantissement de la dernière lueur des libertés civiles et religieuses; vous êtes avide de voir cet âge où l'Europe, placée sous

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 77.

l'influence bénigne du sacerdoce et gouvernée par des rois absolus, à la vérité, mais esclaves de la hiérarchie, aura trouvé la paix et la félicité. Vos déclamations contre le siècle n'ont pas d'autre motif, et, si elles sont fondées, il faut, sans doute, employer les remèdes que vous proposez au mal. Si les générations actuelles sont réellement sans morale et sans religion, si le sacerdoce seul peut lui rendre ces trésors, il faut se hâter de lui confier la direction des peuples. Si la société est tellement plongée dans l'anarchie que les États sont menacés d'une ruine prochaine, et si les institutions du dix-huitième siècle sont la cause de cette position difficile, détruisons-les au plus vite, pour nous sauver de la plus cruelle catastrophe.

Vous déclamez contre le siècle pour nous faire adopter vos spécifiques, et l'assurance que vous affectez dans vos discours ne manque pas d'en imposer à ceux qui se laissent prendre à l'hameçon des figures de la rhétorique. Quant à moi, Monsieur l'abbé, j'ai été tour à tour irrité et égayé de vos emportemens, et je vous ai comparé à un médecin sans pratiques, qui, pour exercer son art, voudrait faire croire à tous les

gens qu'il rencontre qu'ils sont malades. Je nie la maladie, et, par conséquent, je dois m'opposer à l'usage des remèdes que vous nous offrez avec tant de profusion.

Je nie la dépravation morale du siècle, c'est-à-dire, je nie que la génération actuelle soit plus corrompue que les précédentes. Nous sommes une race de pécheurs, j'en conviens aisément, mais quand le monde a-t-il été peuplé de saints et de régénérés? Quels seraient donc les symptômes d'une corruption sans seconde dans les annales du genre humain? Jamais il n'y a eu plus de décence, de philantropie, de gravité, dans les rangs élevés; jamais il n'y a eu moins de grossièreté dans les mœurs des classes inférieures de la société, que de nos jours. Quel temps préférez-vous au nôtre? Est-ce celui où les grands seigneurs se donnaient en spectacle avec leurs maîtresses? est-ce celui de la ligue [1], ou celui des chevaliers du moyen âge, si admirables dans les romances et si odieux par leurs oubliettes, leurs tortures, leurs salles de débau-

---

[1] Certainement, voy. la note précédente.

(*Note du traducteur.*)

che, dont on trouve des vestiges dans les ruines de leurs repaires, nobles monumens des beaux siècles que vous appelez de tous vos moyens, pour guérir le monde malade et pour le préserver d'une ruine imminente?

J'ai dit que je niais la dépravation morale du siècle; je nie également son impiété et son indifférence. Je ne connais pas un seul auteur en Allemagne qui enseignât l'athéisme, et, si la France avait à déplorer la résurrection d'un Diderot ou d'un Holbach, vous n'auriez pas manqué de vous en prévaloir. Nulle part on n'a fermé les églises, nulle part on n'a déserté les autels. Tel qui s'était tenu éloigné autrefois du sanctuaire s'en est rapproché aujourd'hui, et le culte public est honoré de jour en jour davantage. Seraient-ce là des preuves d'athéisme? Les sociétés bibliques, les sociétés des missions fondées depuis peu d'années, la religieuse gravité des bons écrivains de l'Europe entière, tout cela n'atteste-t-il pas, au contraire, que la religion et le culte sont devenus un intérêt majeur pour la société actuelle? Néanmoins vous tonnez contre l'indifférence de vos contemporains, comme s'ils avaient perdu tout

sentiment de piété. Il se peut que de nos jours, comme autrefois, il y ait des athées, mais les plus criminels et les plus dangereux sont, sans contredit, ceux dont la foi est sur les lèvres sans échauffer le cœur, et qui se servent de la religion comme d'un moyen propre à l'assouvissement de leurs passions.

Je ne crois pas non plus que la société soit révolutionnaire et anarchique. La Grèce, l'Espagne et le Portugal sont les seuls pays de l'Europe qui soient livrés à l'anarchie; dans le premier elle ne m'étonne pas, dans le second et le troisième elle est le résultat du système de réaction. Ailleurs je ne vois pas d'anarchie, à moins que vous ne jugiez à propos de donner ce nom à l'opinion publique en France, qui se prononce si hautement en faveur de la Charte et de ses bienfaits. Mais alors je vous prierai de ne pas oublier que le mot *anarchie* répond à l'idée de ruine et non pas à celle de conservation. Peut-être aussi avez-vous entendu parler de menées démagogiques en Allemagne? Tranquillisez-vous, c'est une affaire oubliée dont on a fait beaucoup trop de bruit. Il est incontestable que les institutions nouvelles sont chères aux peuples qui les

possèdent, et qu'elles sont convoitées par ceux qui ne sont pas encore placés sous le régime constitutionnel. Mais veut-on la révolution en désirant un meilleur ordre de choses, et le pouvoir absolu est-il indispensable pour préserver de l'anarchie? Les rois de France et d'Angleterre sont-ils sans autorité? Leurs sujets méprisent-ils les lois? Je veux qu'il y ait des mécontens, il y en a toujours eu; toujours les masses ont été crédules, prêtes à écouter des intrigans habiles, du temps de la fronde et de la ligue comme de nos jours. Je vous le demande, où est cette anarchie, cet esprit révolutionnaire, que vous prétendez étouffer par le pouvoir absolu?

Partout, me répondrez-vous peut-être; l'Europe en est saturée. Le dix-neuvième siècle n'est-il pas la suite d'un siècle de révolution? Les fruits maudits de ce siècle ne sont-ils pas visibles, surtout en France? Le jacobinisme tout dégoûtant de sang, l'athéisme destructeur des autels, ne peuvent-ils pas renaître?

Je vous dirai, en réponse à vos chimères, que l'épithète de *révolutionnaire* n'est pas celle qui convient au dix-huitième siècle. Vous l'empruntez d'un événement, grave à la vérité,

mais unique, qui ne caractérise pas ce siècle. Le dix-huitième siècle tendait essentiellement à l'amélioration de l'état social. Aussi la postérité, plus équitable que vous, l'appellera-t-elle *le siècle de la réforme des gouvernemens*. Plusieurs gouvernemens ont subi de grandes réformes sans commotions révolutionnaires, et si la France n'a pas échappé à ces commotions, vous absoudrez les idées du siècle, pour n'en accuser qu'un mal invétéré qui rongeait sourdement le corps de l'État, et qui dût le déchirer alors que la nation, mue par les idées du siècle, ouvrit les yeux sur sa position. C'est encore une étrange erreur, Monsieur l'abbé, de confondre les opinions politiques du siècle avec l'esprit révolutionnaire dont on voit, sans contredit, des traces dans le dix-huitième et dans le dix-neuvième siècle. L'esprit révolutionnaire, cet esprit de vertige et de fanatisme, qui se plaît dans le désordre et dans la destruction, n'est pas de plus longue durée que les révolutions elles-mêmes qui ne sont que des phénomènes passagers. Sa vie est courte, parce qu'il se consume en lui-même et qu'il est en opposition avec les lois qui régissent l'univers. Cela ne vous empêche pas d'en parler

comme d'une disposition menaçante des peuples. Mais ce que vous appelez *esprit révolutionnaire* n'est autre chose que l'attachement aux idées et aux institutions du dix-huitième siècle, attachement très-marqué sans doute, et qui ne s'effacera qu'avec la civilisation actuelle.

Quant à la résurrection du jacobinisme et de l'athéisme, je n'y crois pas. Dans les périodes de trouble, le fanatisme religieux ou politique s'est toujours montré *excentrique* dans ses plans, injuste et despotique dans ses moyens, exterminateur dans ses effets; mais bientôt aussi il disparut, pour ne plus jamais reparaître. C'est ainsi que dans les premiers siècles de notre ère nous voyons les *Chiliastes* prédire la chute prochaine de l'empire romain, insulter au culte établi, aux empereurs et aux lois. Eh bien! les *Chiliastes* ont disparu, et le christianisme, dont ils tiraient leur origine, vit encore! C'est ainsi qu'à l'époque de la réformation, les anabaptistes ont fait un mal incalculable; mais nommez-moi les successeurs ou les imitateurs des prophètes de Munster, et convenez que le protestantisme leur a survécu. C'est ainsi, enfin, que, pendant la révolution d'Angleterre, on plaça la liberté dans l'anarchie,

on se rendit coupable de crimes et de folies; mais la régénération de la Grande-Bretagne s'accomplit au milieu de ces crises, et jamais on ne les a vus revenir. Par quel motif croyez-vous que la France supporte moins la liberté que l'Angleterre? Pourquoi appréhender la résurrection du jacobinisme et de l'athéisme, quand tout ce qui s'est vu vient vous rassurer, quand tout vous crie, que ni les athées, ni les jacobins, ne troubleront plus le repos de la France?

Mais encore une fois, avez-vous des craintes sérieuses ou ne cherchez-vous qu'à faire peur aux autres? Déclamez-vous contre le siècle puisque vous le condamnez, ou le condamnez-vous parce que vous l'accusez? La réaction est-elle votre but, ou le moyen d'arriver à un but? Votre entendement est-il fasciné par la passion et par l'esprit de parti, ou êtes-vous l'instrument d'une coterie? Je l'ignore, mais je sais qu'il existe un parti qui veut la même chose que vous; je sais que la hiérarchie a toujours favorisé la réaction, qu'elle tend à replonger le monde dans le moyen âge de douce et glorieuse mémoire; je sais que vous parlez le langage des passions et que votre éloquence est celle de la colère; je sais que je

puis vous rendre responsable des opinions que vous proclamez à la face de l'univers; je sais que vous avez dénigré le dix-huitième siècle, que vous vous êtes rendu coupable envers la France et qu'une foule de voix s'élèveront avec la mienne pour vous dire : Fils dénaturé du dix-huitième siècle, quitte cette France que tu as calomniée, va dans les régions impénétrables à la liberté, dans les régions qui n'eurent pas de dix-huitième siècle, va porter ton acte d'accusation de l'Europe aux citoyens de la Chine ou du Japon, pour qui le bambou est le seul talisman qui contienne les peuples!

DEUXIÈME LETTRE

A MONSIEUR L'ABBÉ DE LA MENNAIS.

Des erreurs en matière de religion que M. l'abbé de La Mennais et son parti cherchent à reproduire.

Je ne soutiendrai pas, Monsieur l'abbé, que votre confession ait abjuré le dogme de l'autorité infaillible de ses représentans en matière

de foi et la maxime : *Hors de l'Église point de salut!* Ces articles fondamentaux du concile de Trente, du catéchisme romain et d'une foule de livres théologiques, sont enseignés rigoureusement dans vos séminaires et dans vos universités. Mais ils ne sont plus, comme autrefois, la base et le véhicule de l'opinion. Le nombre de ceux qui n'y croient plus paraît assez considérable, à en juger par les progrès de la tolérance, par les nombreux mariages mixtes et par l'opposition que trouvent les prétentions de Rome.

Vous ne niez pas ce fait, vous l'avouez par vos projets et vos déclamations. Ramener les hommes aux pieds du sacerdoce, extirper le protestantisme et la philosophie rebelles à son autorité, rendre son ancien crédit au dogme du salut exclusif, anéantir la tolérance et ses résultats, tels sont vos projets, tel est le but de vos déclamations. On ne voit que cela dans vos écrits, et, avant tout, *l'autorité*. Vous mettez tout en œuvre pour réussir, et vous déclarez une guerre violente à tout ce qui n'est pas de votre parti, surtout à la philosophie, que vous considérez comme une production de l'orgueil, comme une

révolte contre les ordonnances de Dieu, comme une erreur subversive de l'État et de l'Église, comme le chemin du néant.

Cette haine de la philosophie ne vous empêche pas, néanmoins, de cultiver une sorte de philosophie favorable à votre système anti-philosophique. Prévoyant que vos contemporains, corrompus déjà par une science maudite, reculeraient devant une recommandation directe de l'autorité du sacerdoce, vous avez jugé convenable de voiler vos desseins, d'adoucir un peu vos formes, afin de ménager la susceptibilité d'une génération orgueilleuse. Dans ce louable dessein vous descendez même jusqu'au raisonnement pour discréditer le raisonnement. C'est une chose que vous ne sauriez nier, car enfin vous établissez des propositions, vous tirez des conséquences vraies ou fausses, n'importe, donc vous raisonnez : le faux raisonnement est toujours un raisonnement, et il faut supposer la raison chez celui-là même qui déraisonne. Voici maintenant à quoi se réduit votre philosophie anti-philosophique : La raison individuelle ne donne pas de certitude, car il faut se défier des sens, du sentiment et du raisonnement. La raison indivi-

duelle conduit au doute universel, parce qu'elle ne peut prouver son infaillibilité; son existence même est un problême, et quand Descartes s'écrie : *Je pense, donc je suis!* il pose, au milieu des airs, la première pierre de l'édifice qu'il entreprend d'élever; car, à la rigueur, nous ne pouvons pas dire *je pense;* nous ne pouvons pas dire *je suis;* nous ne pouvons pas dire *donc;* nous ne saurions rien affirmer par voie de conséquence. L'homme est dans l'impuissance naturelle de démontrer aucune vérité et dans une égale impuissance de refuser ou d'admettre certaines vérités. Néanmoins il cherche la certitude et le doute lui pèse. Mais où trouver la vérité, la certitude? Dans la raison générale; son autorité seule la donne. — La raison générale, la raison du genre humain et de toutes les intelligences est infinie comme Dieu et comme la vérité : elle est donc infaillible, et il faut la préférer à la raison individuelle, sous peine de ne trouver que des motifs de doute et de s'abîmer dans un vide effrayant. Cette raison générale apprend tout à l'homme, le langage, la pensée; il ne sait rien, si ce n'est par elle; la certitude ne s'acquiert qu'au moyen de l'autorité et s'affermit de

chaque nouveau témoignage. La foi aussi ne repose que sur l'autorité. Avant la naissance du Seigneur, le christianisme était la raison générale, manifestée par le témoignage du genre humain; depuis la naissance de Jésus, le christianisme est la raison universelle, manifestée par le témoignage de l'Église, c'est-à-dire de l'Église catholique, à laquelle appartient visiblement le caractère essentiel de la plus grande autorité, de sorte qu'en elle seule résident toutes les vérités nécessaires à l'homme. Mais l'Église est une société, et comme nulle société ne peut durer sans un gouvernement conservateur de son unité, elle a un chef visible, représentant de son autorité [1]. Telle est votre doctrine; ce sont là les colonnes sur lesquelles vous prétendez asseoir l'Église et l'État, la religion des peuples et le salut du monde.

Le ton de confiance avec lequel vous débitez vos maximes m'en a imposé, et j'ai été effrayé,

---

[1] On trouve ces principes sur chaque page des Œuvres de M. l'abbé de La Mennais : voyez cependant plus particulièrement *Essai sur l'indifférence*, tom. II, pag. 4, 17, 32, 208 et 209. Pour ce qui concerne le pape, voy. *Nouveaux mélanges*, pag. 81.

je l'avoue, de cet abîme de doute universel que vous ouvrez à tous vos adversaires Cependant il m'est venu certains scrupules, et vous me permettrez, en conséquence, de vous adresser quelques questions. Ce ne sera pas ma faute, si elles ébranlent les fondemens de votre merveilleux système.

Première question. De quelle manière, Monsieur l'abbé, vous êtes-vous assuré que la raison individuelle ne donne jamais de certitude? Est-ce par la raison individuelle ou par la raison générale? Comme vous êtes un individu, je ne serais pas éloigné de croire que c'est par la raison individuelle. Mais la raison individuelle ne pouvant s'assurer de rien, pas même de sa propre existence, elle n'a pas le droit de dire qu'elle ne sait rien. Il est donc plus probable que votre sentiment vous est venu de la raison générale, quoique je ne comprenne pas trop pourquoi elle se trouverait, *a priori,* dans vous plutôt que dans tout autre.

Seconde question. Pourquoi la raison générale a-t-elle été parfois si déraisonnable? L'antiquité, par exemple, adorait des hommes déifiés qu'elle espérait gagner par des sacrifices sanglans. Ce



culte était-il la raison générale ou le christianisme avant Jésus, manifesté par le témoignage du genre humain? Les chrétiens croyaient pendant long-temps aux possédés et à la magie : était-ce aussi la raison générale, manifestée par le témoignage de l'Église qui fit brûler les sorciers et chasser les esprits malins par le signe de la croix?

Troisième question. Comment m'assurer de la raison générale? Ferai-je voter le genre humain sur chaque question litigieuse, ou ne m'adresserai-je qu'à certaines classes, qu'à des députés de toutes? Qui nommera ces députés, et d'après quelle loi les élira-t-on? Comptera-t-on les suffrages, ou aura-t-on égard à l'importance des votes? Jugera-t-on ces votes par la raison individuelle qui ne peut rien connaître, ou par la raison générale que je ne connaîtrai qu'après le dépouillement du scrutin? Et que ferai-je, si les voix se partagent?

Quatrième question. Par quel moyen les chrétiens des premiers siècles se sont-ils assurés de la vérité du christianisme? La plus grande autorité était évidemment pour l'idolâtrie, lorsque dans le troisième siècle les disciples de Christ

formaient à peine la vingtième partie de la population de l'empire romain, et que, par conséquent, ces derniers ne purent pas établir leur croyance sur le témoignage du genre humain, manifesté dans la raison générale. Les premiers chrétiens, les apôtres même, ne le purent pas davantage; car il leur était certainement impossible d'en appeler à l'autorité de la raison générale, lorsque les prêtres et les scribes demandaient la mort du Seigneur, lorsque le peuple criait: *Crucifiez-le!* et lorsque Pilate le livrait à ses ennemis. Les apôtres, cependant, crurent à la mission divine de leur maître.

Cinquième question. Si la raison générale existe dans l'universalité de l'Église, pourquoi la concentrer dans un chef? Les notions générales ne sont-elles pas individuelles dans les individus, et les notions individuelles ne deviennent-elles pas générales par leur seule propagation? Ou je m'abuse, ou la raison dont vous recommandez l'autorité, est une individualité universelle ou une universalité individuelle. Si c'est cela, je me rends, car je ne sais pas concilier des notions hétérogènes.

Il vous sera, sans doute, facile, Monsieur



l'abbé, de répondre victorieusement à ces questions, d'établir bien solidement la doctrine de la raison générale et de nous préserver d'une foule de maux, entre autres de la *folie*, par votre principe d'autorité. Du moins il paraît démontré que quiconque n'obéit pas à votre principe d'autorité est inévitablement *fou*, sans quoi il l'aurait préféré à son autorité individuelle [1].

En attendant, néanmoins, que vous répondiez

---

[1] « L'unique preuve, dit M. de La Mennais, dans son *Essai sur l'indifférence*, tom. II, pag. 31, qu'on ait de la folie de ceux qu'on enferme, est la complète opposition de leurs idées avec les idées reçues; et la folie consiste à préférer sa propre raison, son autorité individuelle à l'autorité générale ou au sentiment commun. » (Hélas, Monsieur l'abbé, et votre dernier livre que la *Gazette* même désavoue!) Quant à l'imminence du danger que nous courons tous de devenir *fous*, sans le principe d'autorité, il nous en parle dans la préface du deuxième volume de son *Essai*, pag. LXXIV—VI, où il dit : « Il arrive souvent que la folie, même physique, a pour cause l'obstination avec laquelle l'esprit s'attache à certaines idées fausses. On doit donc trouver plus de fous de cette espèce dans les pays où le principe d'autorité étant affaibli, les esprits sont moins défendus contre eux-mêmes. Effectivement l'expérience prouve qu'il en est ainsi : sous le règne de Henri VIII, le nombre des fous augmenta prodigieusement en Angleterre (de qui le tenez-vous?) et depuis il a toujours été croissant. Il augmente

à mes questions, ma raison individuelle ne saurait s'accommoder de votre raison générale. Je trouve beaucoup plus de logique dans ceux des docteurs de votre Église, qui affirment gravement que Jésus-Christ a transmis son autorité aux apôtres, qu'elle a passé de ces derniers, par une succession non interrompue, et au moyen du sacrement de la consécration, aux évêques; que l'autorité des évêques est divine et que tout chré-

---

de même chaque année en France. (Est-ce en raison des progrès de la congrégation?) Nous sommes persuadés qu'il y a trente ans l'Espagne était le pays de l'Europe où il y en avait le moins. (M. l'abbé a-t-il compté les fous espagnols et les a-t-il comparés aux fous d'Angleterre et de France?) Ils s'y multiplieront sans aucun doute, à mesure que la foi diminuera. Un médecin italien (quel est son nom?) avait calculé qu'il existait en Italie, proportionnellement à sa population, dix-sept fois moins de fous que dans les contrées protestantes. Ces faits (?), sous plus d'un rapport, méritent d'être remarqués. Nous sommes loin de nier que la folie ne soit fréquemment produite par des causes particulières, des émotions vives, de profondes douleurs; mais cela n'empêche pas de reconnaître une cause générale de folie dont l'action se manifeste uniformément chez tous les peuples, à mesure que cette cause s'y développe, c'est-à-dire, à mesure que les esprits s'affranchissent davantage de l'obéissance à l'autorité. »

tien doit s'y soumettre; que les décisions des évêques assemblés sont les décisions du Saint-Esprit lui-même, qui, selon les promesses de Jésus-Christ, restera avec son Église, jusqu'à la fin des siècles. Mais vous n'avez pas eu la hardiesse d'annoncer cette doctrine, parce que vous avez pensé, non sans raison, qu'on ne vous écouterait point, si vous disiez tout crûment, qu'il fallait se soumettre, sans réserve, à l'autorité du sacerdoce [1]. C'est pour cela que vous appelez *raison générale*, ce que l'on entend vulgairement par *autorité* de la tradition, des conciles et du pape; c'est pour cela que vous insinuez à votre lecteur, qu'il ne renonce à l'usage de la raison individuelle que pour se soumettre à une raison supérieure.

Cependant cette subtilité ne trompera que les ignorans. Quiconque est doué d'un peu de bon sens vous dira que la raison est *une*. Elle est générale comme propriété distinctive de l'espèce humaine, et particulière comme attribut de l'homme isolé, à moins que vous ne puissiez mon-

---

[1] M. de La Mennais est moins timide dans son dernier livre. (*Note du traducteur.*)

trer la raison générale ailleurs que dans les individus. A moins que vous ne prouviez qu'il existe, dans un homme quelconque, une raison différente de celle qui nous rend intelligens, je soutiendrai que la raison de l'espèce est la même que celle de l'individu. Si la vérité est inaccessible à l'individu, elle l'est de même à l'espèce, qui n'est autre chose que l'unité, représentant la masse des individus. Si, au contraire, la vérité est un attribut de l'espèce, elle le sera aussi de l'individu, ou je n'entends plus rien à la logique. Du reste, il est incontestable que nos facultés intellectuelles se développent dans l'état de société; que la raison ne s'énonce pas avec la même clarté dans tous les individus; qu'on fait bien d'écouter l'avis des hommes sages et de se défier de son propre jugement, surtout quand il ne s'accorde plus avec l'opinion générale. Mais de ce que l'intelligence de l'individu se développe dans l'état de société, il ne s'ensuit pas qu'il faille chercher tous les moyens de certitude hors de soi-même. De ce que les circonstances ne permettent pas à toutes les intelligences de prendre l'essor qui leur convient, il ne s'ensuit pas que la raison ne doive jamais juger, ni discerner les objets. Les masses peuvent

errer comme les individus; des générations entières ont été imbues des préjugés les plus funestes, et les plus sages des humains ont été divisés d'opinion sur les matières les plus importantes; donc, ni le nombre des suffrages, ni la qualité de ceux qui les donnent, ne suffisent à la certitude.

Vous avez, par conséquent, échoué complétement, Monsieur l'abbé, avec votre nouveau procédé de constituer l'autorité du sacerdoce, et lorsque vous recommandez la raison générale, c'est comme si vous disiez à un architecte de ne pas se servir, pour ses constructions, des arbres de telle forêt, mais de l'*arbre* comme on le voit dans toutes les forêts depuis l'origine du monde. Ce n'est cependant pas de votre faute si vous n'avez pas mieux réussi. En établissant que l'homme isolé ne pouvait être infailliblement certain d'aucune vérité, pas même de sa propre existence, vous avez cherché à lui enlever la confiance en lui-même, le courage d'éprouver les choses et d'exercer ses facultés. Mais n'allez pas vous applaudir de votre œuvre, car je crains que vous n'ayez pas eu vous-même la conscience de ce que vous faisiez, en dépouillant l'homme de tout

moyen de certitude. Que serait-ce, si, au lieu d'édifier vous n'aviez réussi qu'à détruire la foi avec les armes du scepticisme ? Que deviendriez-vous, si tel de vos lecteurs vous disait : Vous avez démoli ma paisible demeure, pour me loger dans un palais fantastique, qui se dissipe dès que je veux m'y établir ; vous avez brisé mon frêle navire, et je m'abîme dans les flots, parce que plus je m'approche de votre terre des promesses, plus elle s'éloigne de moi ; elle n'est qu'un épais brouillard et se dissout en vapeurs. Oui, Monsieur, vous êtes admirable pour évoquer les doutes, mais vous n'affermissez pas la foi, et rien n'est, au fond, plus coupable que la légèreté avec laquelle vous ébranlez toutes les bases des connaissances humaines !

Votre doctrine de la raison générale ne contribuera pas davantage à rendre au sacerdoce son autorité infaillible en matière de foi, que les argumens des docteurs catholiques renforcés de l'assurance, qu'elle seule est la source de la certitude et de la paix de l'âme. Cette autorité naquit à l'époque, où une génération à demi barbare, avait besoin d'un guide commode ; elle a perdu son crédit du moment où les esprits se



persuadèrent qu'ils pouvaient puiser eux-mêmes leur croyance dans la révélation intime et dans les manifestations immédiates de la Divinité. Sans doute, le monde se prosternerait encore une fois devant le sacerdoce, s'il pouvait justifier de sa mission divine par de nouveaux miracles. Mais où sont-ils ces miracles? On n'en fait plus de nos jours [1]. On s'obstinera donc dans le refus de croire le sacerdoce sur parole, parce qu'il n'est plus au pouvoir de ceux qui ont appris à se rendre compte de leur foi de vivre sous le joug d'une pareille autorité. Et qu'importe, au bout du compte, que la raison individuelle ne puisse jamais acquérir de certitude, ni sur elle-même, ni sur la révélation! Nous nous consolerons en pensant, que nos connaissances nous rapprochent du moins de cette vérité, qui ne réside parfaitement que dans l'intelligence suprême, mais qui est exprimée assez clairement dans les cœurs et dans la parole de Dieu pour nous rendre sages et vertueux. Nous serions au désespoir d'a-

[1] Tout le monde sait que le pape défunt a refusé de sanctionner le fameux miracle de la croix de Migné.

(*Note du traducteur.*)

cheter la fixité, qu'on nous promet comme résultat de la soumission aveugle à une autorité prétendue infaillible, au prix des jouissances et de la conviction intime que procure la recherche et la découverte de la vérité. Que si l'on voulait nous faire accroire, que le refus d'admettre l'autorité du sacerdoce amènerait la dissolution de l'Église, nous jetterions les yeux sur les trois premiers siècles du christianisme, où cette autorité était inconnue, et sur l'Église protestante qui existe en la rejetant, et nous nous rappellerions ensuite, qu'une éducation uniforme conduit, d'elle-même, à cet accord de principes qui suffit au maintien d'une Église. Croyez-moi, Monsieur, c'est en pure perte que vous nous conseillez de croire par ordonnance du sacerdoce. Tonnez, menacez, vous n'arrêterez pas la marche progressive du genre humain!

Je passe à votre principe : *Hors de l'Église point de salut!* principe auquel vous tenez de telle sorte, que vous ne cherchez pas même à y apporter le moindre adoucissement. Partant de ce dogme, vous réservez le ciel pour votre parti, et vous ouvrez l'enfer avec ses peines éternelles à l'immense majorité des êtres qui ne meurent

point dans la religion catholique [1]. Pour le coup c'en est trop, et vous ne pouvez vous en formaliser, si dans l'indignation que j'éprouve je réfute avec chaleur une doctrine contraire à l'idée de Dieu et à la félicité éternelle, révélée par la raison et par l'Évangile.

En effet le Dieu de l'Évangile est un Dieu de bonté et de miséricorde, un Dieu *qui*, selon l'Écriture, *veut que tous soient sauvés, qui donne son nom à toute la famille, soit à celle qui est dans le ciel, soit à celle qui est sur la terre.* Et dans ce royaume d'un Dieu de charité, des millions d'êtres seraient dévoués aux remords, à la douleur, à la damnation éternelle; il n'y aurait pour eux ni espoir, ni consolation? Auriez-vous bien réfléchi à tout ce qu'il y a d'horrible dans l'idée d'une peine inévitablement éternelle? Représentez-vous l'enfer peuplé d'une multitude de désespérés qui maudissent leur existence et dites encore: *L'Éternel est plein de bonté et de compassion!* Le Dieu de l'Évangile est un Dieu de sagesse, et il y aurait dans son royaume des peines dont le but ne serait pas

---

[1] *Essai sur l'indifférence,* tom. II, pag. 112—114.

d'éprouver, de purifier les âmes, de les rendre douces, aimables, confiantes; des peines qui se renouvelleraient sans but et sans mesure? Espéreriez-vous que l'aspect du supplice des réprouvés augmentera, un jour, votre béatitude dans le séjour des bienheureux? Supposeriez-vous que les souffrances éternelles du coupable fussent nécessaires à la plénitude des vengeances divines? — Le Dieu de l'Évangile est un Dieu de justice, par conséquent les peines ne sauraient être qu'en raison des fautes. Et néanmoins il punirait comme un péché irrémissible le tort de n'avoir pas cru à une doctrine inconnue; il ferait dépendre le salut du hasard de la naissance, de l'usage ou de l'oubli d'un sacrement; il damnerait Marc-Aurèle, qui fit les délices du genre humain, parce qu'il était païen, et il sauverait Philippe II, qui inonda la terre de sang et de larmes, parce qu'il était catholique? Je crois à une rémunération du bien et du mal après le trépas, mais le Dieu de miséricorde *ne peut pas vouloir l'éternité des peines.*

Vous méconnaissez donc les vérités fondamentales de l'Évangile; vous méconnaissez la miséricorde, la sagesse, la justice de l'Être suprême en

fermant le ciel à tous ceux qui ne professent pas votre culte. Dès-lors on ne s'étonnera plus de vos idées absurdes sur la Divinité, comme, par exemple, quand vous dites, que le commencement des vengeances de Dieu pour les incrédules est, qu'aux approches de la mort ils se tournent vers la foi et veulent expirer dans les bras de la Religion [1]. Quant à moi, je suis persuadé que le Père de miséricorde ouvrira encore ses bras paternels à celui qui se repent à toute extrémité. Voici, par conséquent, la différence entre nous deux : je vois la miséricorde où vous n'apercevez que le vengeur irrité d'un oubli et qui ne se fait entrevoir au pécheur repentant que pour l'accabler et non point pour lui tendre une main secourable. L'enfant prodigue est-il repoussé par son père, quand il revient à lui avec un cœur contrit et repentant?

Votre doctrine, si contraire à la véritable idée de Dieu, ne l'est pas moins aux saines notions de la félicité éternelle. Cette félicité, selon moi, est comparable à la satisfaction intime qu'éprouve l'homme vertueux, qui sort de faire une

---

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 299.

bonne action, qui admire les voies de son Créateur, et qui se sent sous l'œil, sous la main du Dieu de miséricorde. La fougue des passions, l'amour des plaisirs, les craintes chimériques, les doutes sur les compassions paternelles de Dieu, empêcheront toujours ce bonheur d'être parfait sur la terre. Mais, si je fais abstraction de ces obstacles pour me transporter en idée dans l'état où ma volonté plus pure et plus forte, où ma vue plus étendue et plus certaine, me fera mieux connaître mes rapports avec l'Éternel, j'aurai le pressentiment de la félicité céleste, de la vue de Dieu et de la moisson éternelle. Cherchez-vous autre chose dans le ciel? Si le bonheur de la vie terrestre dépend de la vertu, la félicité céleste dépendra, sans doute, des mêmes conditions, et l'Écriture ne peut nous tromper quand elle dit : *Que chacun moissonnera ce qu'il aura semé.* Vous méconnaissez cette vérité en n'ouvrant le ciel qu'aux membres de l'Église catholique, à moins que vous ne croyez qu'elle seule donne des vertus et de la sagesse, à moins que vous ne preniez les vertus des autres pour des vices brillans. Votre Église donnerait-elle de la sagesse aux fous, des vertus aux liber-



tins comme par enchantement, de sorte qu'il suffise de lui appartenir pour être sûr de participer aux récompenses promises à la vertu et à la sagesse? La félicité éternelle ne dépendrait-elle pas des dispositions de l'aspirant; moissonnerait-il sans avoir semé; trouverait-il des jouissances sans aucun rapport moral avec ses antécédens? Vous le voyez, Monsieur l'abbé, votre doctrine est aussi peu conforme à une saine notion de la félicité éternelle qu'à l'idée de Dieu.

Néanmoins je n'en veux pas autant à vos erreurs qu'à leurs tristes effets si elles pouvaient être crues. Que deviendra l'humanité de celui qui considère la moitié de ses frères comme dévouée à la damnation éternelle; quelle sera sa morale, s'il croit que l'arbitre de nos destinées attache le salut ou la condamnation de ses créatures à une fatalité de condition ou de naissance? Quel ne sera pas l'orgueil intolérant du membre de la tribu privilégiée? Que ne fera-t-on pas dans l'intérêt de la vérité infaillible et de la religion du salut exclusif? Ce qu'on a déjà fait, ce qui, dans tous les siècles, a contribué au malheur du monde et à la honte de l'Église. On signalera la moindre déviation du dogme établi, comme une erreur

criminelle, l'inquisition dressera ses bûchers pour les opinions, on envenimera les haines de secte, on invoquera les Philippe II et les Ferdinand II, pour l'extirpation des récalcitrans dont le sang sera répandu à la gloire de celui qui les a faits à son image. — Voilà donc le présent que vous destinez à votre siècle! Et c'est dans un pays où la tolérance est dans les lois et dans les cœurs que vous voulez des auto-da-fé, que vous prêchez le fanatisme!

Mgr l'évêque d'Hermopolis est plus adroit que vous. Il se garde bien de prêcher votre doctrine dans toute sa crudité; il a fait son étude du soin de la mitiger. Sans doute, pour ne pas tomber dans l'hérésie, il soutient que le baptême et l'Église catholique sont indispensables au salut, mais enfin il ne ferme point irrévocablement le ciel à tous les partisans des autres cultes. Ce ne sont que ceux qui meurent sans baptême qui lui causent de l'embarras, et il se tire d'affaire en assignant aux enfans non baptisés un état préférable à l'anéantissement. Quant aux hommes baptisés, il prétend qu'ils pourront être sauvés quoique séparés de la véritable Église par le schisme ou par l'hérésie, si leur erreur est in-



volontaire et invincible, d'où il infère que, tout en condamnant les sectes en général, on peut s'en rapporter à Dieu du jugement des individus [1]. C'est ainsi que Mgr d'Hermopolis, plein de respect pour les décisions de son Église, rend hommage aux opinions modérées du siècle et échappe au désagrément de damner en masse ses compatriotes protestans.

Tous les efforts de ce prélat ne sont néanmoins qu'une tentative infructueuse d'accomplir l'impossible en amalgamant la tolérance avec l'intolérance. Je ne dirai pas qu'il pourrait facilement être convaincu d'hérésie : il faut bien que je lui tienne compte de sa charité envers les hérétiques. Mais je lui ferai sentir que, par sa théorie, il ne lève pas les difficultés qui naissent de la maxime : *Hors de l'Église point de salut!* Ne divise-t-il pas l'univers en ciel et en enfer; ne croit-il pas l'éternité des peines, en même temps qu'il diminue le nombre des réprouvés? Les païens, selon lui, ne sont-ils pas perdus sans retour; et quelle consolation de tendres parens

---

[1] *Défense du christianisme*, tom. III, pag. 222, Paris, 1825, 3 vol. in-8°.

trouveront-ils dans l'assertion que leurs enfans, morts sans baptême, sont exclus à jamais du séjour des bienheureux? L'opinion que chaque secte compte des hommes de bonne foi et dignes, par conséquent, de la miséricorde divine, ne rendra pas beaucoup plus tolérant. Comment d'ailleurs l'Église infaillible qui condamne les sectes en général peut-elle s'en rapporter à Dieu du jugement des individus?

On ne gagne donc rien avec les tempéramens de Mgr d'Hermopolis, et cet évêque s'abuse, en soutenant que les catholiques ne jugeaient pas autrement leurs frères séparés que les protestans ne jugeaient les sectateurs des autres religions [1]! Divers réformateurs avaient cru au salut des païens vertueux, et si dans les seizième et dix-septième siècles, la majorité des docteurs protestans se ressentait de l'esprit d'exclusion de l'Église catholique, il n'y en a plus, du moins en Allemagne, qui voulussent fermer le ciel, à qui que ce soit, pour cause de religion. Nous croyons plutôt avec saint Pierre : *Qu'en toute nation celui qui craint Dieu et s'attache à la*

---

[1] *Défense du christianisme*, tom. III, pag. 226.

justice lui est agréable; que, par différens chemins, le Père céleste veut amener à lui tous ses enfans; que la paix du cœur et partant la félicité éternelle dépend de la foi et de la pureté des intentions; que, malgré la rémunération, il n'existe pas un lieu de réprobation absolue où l'homme ne puisse plus s'amender, où Socrate, Platon et une foule de sages païens gémissent éternellement de leur fausse vertu.

Vous me répondrez, sans doute, que la vérité est *une*, que de deux principes opposés un seul peut être vrai, que par conséquent il n'existe qu'*une seule* vraie foi et qu'*une seule* vraie Église. Or, le salut ne peut se trouver que dans la seule vraie Église, parce qu'elle seule rapproche l'homme de son Créateur, tandis que l'erreur dogmatique l'éloigne autant du Dieu de vérité que le crime le sépare de celui qui est la pureté même. Quels tristes sophismes! Certes la vérité est *une*, mais elle n'est connue parfaitement que d'*un seul*, que de Dieu, qui est la vérité même. Le faible mortel ne la connaît que partiellement; toutes nos idées, toutes nos recherches ne sont que des tentatives pour y arriver; nous ne faisons que nous en approcher plus ou moins, et

c'est parce que nous ne saisissons jamais la vérité toute entière, qu'il peut y avoir du vrai dans plusieurs systèmes, dont les nuances ne nécessitent pas une opposition directe et absolue. Si donc il n'appartient pas à l'individu de qualifier ses propres opinions de *vraies* et celles des autres de *fausses*, les Églises, composées d'hommes, interprêtes faillibles de la révélation, ne s'arrogeront jamais ce droit. Cela n'empêche qu'une Église ne soit plus près de la vérité qu'une autre, et je présume que ce sera celle qui aura le mieux compris l'Évangile, qui aura le culte le moins matériel et qui, loin de se croire infaillible, persévérera dans la recherche de la vérité. Vous confondez toujours la connaissance divine et la connaissance humaine, de même que l'erreur volontaire et involontaire. L'homme se garantira plus facilement du péché que de l'erreur. Voilà pourquoi l'Écriture nous répète si souvent: *Ne péchez point,* sans nous dire une seule fois : *N'errez point;* voilà pourquoi Jésus qui nous exhorte à *devenir parfaits, comme notre Père au ciel est parfait,* n'ordonne jamais d'être sans erreur comme Dieu.

Aussi vos sophismes n'étoufferont-ils point le

sentiment des cœurs magnanimes, que tous les hommes vertueux sont enfans du Seigneur et participans de sa félicité. On est devenu trop humain pour prendre goût à votre doctrine atrabilaire. Ceux-là même qui n'ont pas assez de savoir pour rétorquer vos argumens, ceux-là même ne vous croiront pas; les sentimens les plus généreux et les plus puissans du cœur les en empêchent, et vous-même, Monsieur l'abbé, vous ouvrirez peut être votre âme à des impressions moins barbares en lisant le beau passage du poëme d'un de vos compatriotes, qui s'exprime ainsi sur l'amour éternel qui veut le salut de tous les hommes :

Ah! sans doute le Dieu dont la main tutélaire
Avant l'ère du Christ s'étendait sur la terre,
Qui reçut dans le sein de son éternité
Tant de peuples soumis à sa Divinité,
D'Issa, de Mahomet protége les fidèles
Et les réconcilie aux sphères éternelles
Où l'immortalité, promise à leurs élus,
Récompensa toujours les humaines vertus!
Peuples de tous les temps et de tous les rivages,
Habitans des cités ou des forêts sauvages,
Le même Dieu vous dit : *Tout homme est immortel*
Le Ciel est sa patrie et sa [illegible] [1].

---

[1] Voy. *l'Immortalité ou les quatre Âges religieux*, poëme en quatre chants, par M. de Norvins, pag. 255, Paris, 1822.

TROISIÈME LETTRE

A MONSIEUR L'ABBÉ DE LA MENNAIS.

Des erreurs politiques que M. l'abbé de La Mennais et son parti essaient de renouveler.

Après avoir combattu vos principes religieux, il me serait bien doux, Monsieur l'abbé, d'avoir à louer vos opinions politiques, de trouver, au moins, quelques points de contact avec vous. Car, si j'aime les discussions, c'est lorsqu'il m'est permis de donner des éloges à mon adversaire, de m'éclairer par ses répliques et de pouvoir faire enfin la paix sur des concessions réciproques. Mais, tout rapprochement, toute transaction est impossible entre nous; la politique nous sépare autant que la religion. Ma tâche sera donc encore de l'opposition et de l'opposition sans gloire; car qu'est-ce que combattre des erreurs mille fois réfutées et dont toute l'importance réside dans le but pour lequel on cherche à les ressusciter? Qu'est-ce que la lutte avec un écrivain aussi novice dans les sciences politiques que

dans l'histoire? Pardon, Monsieur l'abbé, mais je ne saurais penser autrement d'un homme qui trouve le but de l'État dans le *repos* [1], et qui ne voit que respect des lois, que progrès du genre humain dans ce moyen âge si fertile en contestations entre l'empire et le sacerdoce, entre les vassaux et les suzerains, si plein de meurtres, de régicides, de débris de trônes renversés et d'empires détruits.

Quelque pénible qu'il me soit, par conséquent, de continuer une longue réfutation, j'y persiste, non pas pour vous ramener à des idées plus saines, ce serait par trop difficile, mais pour mettre l'opinion publique, à laquelle je vous dénonce, au fait de votre tendance politique et pour lui en démontrer la fausseté.

Tout ce que vous enseignez, avec MM. de Bonald et de Maistre, sur la législation et la constitution des États, se réduit aux trois points suivans:

Premier point. Le pouvoir suprême dans l'État est de droit divin, et celui qui l'exerce est le re-

---

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 329—330. C'est comme qui dirait : *Le sommeil est le but de la vie.*

présentant de Dieu sur la terre. Ce pouvoir est donc absolu, illimité comme la puissance spirituelle qui réside dans la hiérarchie ecclésiastique. Le dépositaire de la souveraineté ne reconnaît au-dessus de lui que la loi divine, il n'est restreint ni par la volonté du peuple, ni par un contrat passé avec lui. Le citoyen participe aussi peu à la législation que le laïque participe à la rédaction des articles de foi ou de discipline. L'obéissance passive est le devoir des premiers, comme la foi sans examen est celui des seconds. On est aussi coupable en recherchant les motifs d'une loi, qu'en examinant la nature d'un dogme. Il n'y a que l'absolutisme, basé sur ce principe, qui conserve les États; tout ce qui lui est contraire, le système représentatif et le contrat social, procède de l'esprit révolutionnaire qui ne sera jamais étouffé, si ce n'est par le principe théocratique.

Second point. La loi civile n'est que l'application de la loi divine aux rapports sociaux, et la véritable Église peut seule interpréter la loi divine. Le droit canon est, par conséquent, la règle de la loi civile, de sorte qu'un État chrétien ne saurait rien ordonner qui lui fût contraire,

et qu'il devra employer des mesures de rigueur pour faire exécuter ses dispositions. Pour cette raison tout gouvernement est athée qui permet, entre autres, le divorce.

Troisième point. L'État aura la même organisation que l'Église. Il sera composé d'un chef absolu, d'une aristocratie investie des emplois tant civils que militaires, et du peuple, observateur aveugle de la volonté souveraine transmise par ses ministres. Le chef donne les lois, l'aristocratie les exécute et le peuple obéit. Le roi, l'aristocratie et le peuple sont à l'État ce que le pape, la hiérarchie, les laïques sont à l'Église. Et pour la stabilité de cette constitution, l'hérédité de la couronne sera renforcée de l'hérédité de l'aristocratie dotée de riches majorats [1].

Les trois points que je viens de rappeler renferment toute votre science politique, et vous prétendez la faire goûter au lecteur en lui parlant du devoir de replacer Dieu dans la société, en lui faisant sentir l'influence de la religion

---

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 326; *Essai sur le principe générateur des constitutions*, par M. le comte de Maistre; *Législation primitive*, par M. de Bonald, tom. Ier, pag. 134—137.

sur les mœurs et des mœurs sur la stabilité des États; en lui montrant la religion comme base universelle des États, en un mot, en vous servant de quelques vérités pour étayer un système de déception et de mensonge.

Je conviens que jamais État n'a existé sans religion, que jamais État n'a résisté au débordement des passions. J'avoue que la religion exerce l'action la plus salutaire sur les mœurs, par conséquent sur le bonheur des peuples, en pénétrant au sein des familles et en y prêchant, selon les circonstances, l'humilité ou la modération, vertus que la loi ne donne pas. Je ne puis nier enfin que plusieurs gouvernemens du dix-huitième siècle ont méconnu l'importance de la religion et affaibli son action salutaire. Malheureusement ces vérités ne vous servent qu'à défendre l'erreur.

Nous serions d'accord, si vous établissiez que le gouvernement temporel est institué par Dieu, que les rois sont des serviteurs de Dieu, que la religion doit porter les peuples à l'obéissance due au chef de l'État pour le maintien de l'ordre, et que le prince doit se considérer comme tenant sa dignité du Seigneur, comme étant res-

ponsable de ses actes devant le Roi des rois. Mais telle n'est pas votre opinion. Non-seulement vous regardez le gouvernement temporel comme institué par Dieu, vous soutenez de plus qu'il est de droit divin et que son dépositaire est le représentant de la Divinité. C'est là votre erreur, car vous attribuez aux hommes ce qui ne peut jamais leur appartenir, vous excluez l'idée de la justice dans les rapports du prince avec le peuple, vous provoquez le despotisme des gouvernans et l'esclavage des gouvernés. Si vous entendez par droit divin un droit procédant de Dieu en dernier ressort, tous les droits sont divins, parce que toutes choses viennent de Dieu. Si, au contraire, par le droit divin, vous accordez au prince un pouvoir égal, ou du moins semblable à celui de Dieu, vous attribuez aux hommes ce qui n'est que dans l'essence de l'Éternel. Le droit divin est infini et illimité, comment le faible mortel le posséderait-il; comment serait-il le représentant du Seigneur, s'il n'a pas sa sagesse, sa toute-puissance et sa gratuité? — Dans ses rapports avec Dieu, l'homme n'a pas de droits à faire valoir. Tous les rapports humains raisonnables seront donc basés sur le

droit. C'est ce que vous niez; car si le pouvoir suprême est de droit divin dans votre sens, son dépositaire n'a pas de devoirs, comme les sujets n'ont point de droits dans leurs rapports avec le représentant de la Divinité. Votre théorie annulle donc les droits réciproques entre les gouvernés et les gouvernans, elle transforme l'un en dieu et change les autres en brutes, elle nourrit le despotisme dans celui qui oublie ses devoirs pour n'exercer que des droits, elle enracine la servilité dans celui qui oublie ses droits pour se courber sous le joug de l'arbitraire.

Ces considérations me paraissent assez puissantes pour m'éloigner d'une doctrine dénuée de preuves. Où les puiseriez-vous? Dans l'histoire? Mais elle nous apprend que les chefs des nations ont régné tantôt par le fait, tantôt par droit de succession, tantôt enfin par suite d'une convention. Établirez-vous votre doctrine par le raisonnement? Mais comment induiriez-vous de la raison générale ou individuelle, n'importe, que l'homme puisse devenir Dieu, et que l'État soit en dehors du droit? — Que si vous m'objectiez que le principe théocratique est dans le droit canon qui repose sur l'autorité de l'Église, je

vous dirais que ce droit renferme des dispositions avantageuses à la hiérarchie et nullement commandées par l'Évangile ou par les besoins de l'Église. Le principe théocratique fut inventé au moyen âge par la hiérarchie qui, voulant établir une théocratie dont Rome serait le centre, s'attribua une autorité et même une inspiration divine. Pour trouver des soutiens dans les dépositaires du pouvoir temporel, on leur octroya la même autorité, et le sacerdoce temporel se trouva placé à côté du sacerdoce spirituel. Aujourd'hui on prétend ressusciter cet intérêt qui donna naissance au principe théocratique. Mais pense-t-on réellement servir la royauté en représentant les rois comme les lieutenans de Dieu, revêtus d'un pouvoir absolu sur les peuples dépourvus de droits; en les représentant comme les ennemis naturels de la liberté civile qui est l'idole du siècle?

Eh voilà précisément, me répliquerez-vous, le vice du siècle. Il veut la liberté civile, c'est-à-dire l'anarchie, le désordre, la haine de la royauté. C'est principalement pour étouffer ce ferment dangereux que, moi et les miens, nous prêchons le principe théocratique.

Il paraît, Monsieur l'abbé, que vous ne connaissez pas la liberté civile. Permettez-moi de vous dire ce que j'en pense. Je vous laisse d'ailleurs la latitude de prodiguer aux amis de cette liberté les épithètes de *révolutionnaires*, de *démagogues*, d'*ennemis de l'autel et du trône* et autres qui vous sont si familières.

Jamais on n'a vu un État dont les citoyens ne fussent assujettis à aucun frein. Partout il s'est trouvé un pouvoir restrictif des droits acquis ou naturels. La liberté civile, si nous la connaissons bien, ne saurait donc être confondue avec l'anarchie ou l'arbitraire. Les restrictions, cependant, n'ont pas toujours été de même nature et les plus insupportables sont celles qui naissent du despotisme des grands, qui, comme en Turquie, s'emparent, sans cérémonie, des biens et de la vie de leurs administrés. Cette situation est l'opposé de la liberté civile, c'est la servitude. Or, l'arbitraire étant le principe de la servitude, la légalité sera l'âme de la liberté civile, dont on verra les prémices, si le dépositaire du pouvoir détermine, par des lois, les restrictions auxquelles les citoyens auront à se soumettre. Cependant les lois promulguées de la sorte peuvent

fort bien n'être qu'une série de dispositions arbitraires. L'existence et l'observation de certaines lois ne sont donc pas encore la liberté civile, qui n'est parfaite que là, où les lois sont en harmonie avec le but de l'État et où les citoyens ne sont assujettis qu'aux restrictions nécessaires. Et c'est ce que demandent les hommes de notre temps. Fatigués de l'arbitraire, ils appellent, de tous leurs voeux, le règne des lois, mais de ces lois identiques avec les besoins de l'État, qui tiennent à la vie de la société, sans gêner son mouvement naturel. De quel droit appelleriez-vous cette tendance, *révolutionnaire, subversive de l'ordre, redoutable aux trônes?* La liberté civile n'est-elle pas inséparable de l'ordre légal; ne respecte-t-elle pas le pouvoir protecteur des lois; n'est-elle pas l'expression du but des meilleurs princes?

Non, Monsieur l'abbé, la liberté civile n'est pas l'équivalent de l'anarchie, et ce ne sont pas les révolutionnaires, dont elle ne satisferait ni l'ambition, ni l'avidité, qui la rechercheront, mais ceux-là, au contraire, qui savent apprécier son influence sur les moeurs et sur la prospérité des peuples. L'histoire nous apprend, que par-

tout où la liberté civile a pu s'introduire, on respecte les droits de l'homme, on connaît l'honneur, l'humanité, l'amour de la patrie, le dévoûment et la grandeur d'âme. La liberté est favorable au droit de propriété, au commerce de la vie, à la sécurité des citoyens, — et que sommes-nous sans ces avantages? La servitude rend orgueilleux, rampant, avide, vénal, lâche et cruel. C'est dans les États despotiques que l'histoire nous montre les caractères les plus odieux. La servitude est mortelle au bien public. L'exacteur du jour craindra l'exacteur du lendemain. Les sciences, les arts, les qualités sociales, ne prospèrent que sur le sol de la liberté. Les riches et les puissans chez les nations esclaves n'auront d'autre satisfaction que l'oppression du faible, d'autre jouissance que celle des sens. Y a-t-il plus de vertus civiques et de prospérité nationale en Angleterre ou à Alger? Préféreriez-vous être ministre responsable de la France constitutionnelle ou grand-visir, candidat du cordon, à Constantinople? Aimeriez-vous mieux vivre dans cette dernière ville qu'à Paris, et le sceptre d'un sultan vous tenterait-il davantage que le trône constitutionnel de France ou d'Angleterre? Choi-

sissez, Monsieur. Quant aux gens éclairés, leur choix n'est pas douteux. Ils veulent la liberté, par conséquent ils repoussent le principe théocratique pour s'attacher à une constitution représentative, sans croire, néanmoins, que son absence soit absolument contraire à la liberté, qui est bien abondante dans les États où le prince et ses ministres respectent la justice, évitent l'arbitraire et n'ambitionnent que le bonheur de leurs administrés. Il y a des rois dont la sagesse et la justice sont une plus forte garantie de la liberté que telle constitution qui ne serait pas scrupuleusement observée. Convenons, cependant, que le système représentatif entrave les abus de l'autorité; qu'il rend plus sensible les rapports des gouvernans et des gouvernés; que les lois sont toujours mieux comprises après leur discussion et toujours mieux suivies après le vote des députés du peuple. Il n'est donc pas étonnant qu'on aime le système représentatif, qu'on désire son affermissement ou son introduction dans les États, non point par la violence, mais par la sagesse des princes qui, en octroyant des constitutions, ne se démettent que de cette portion de leur autorité dont les bons

princes ne font jamais usage, et conservent, avec le pouvoir de faire le bien, toute la splendeur de leur trône!

Si les gens éclairés aiment le système représentatif, ils croient aussi que l'État repose sur un contrat, et c'est un grand mérite de Locke d'avoir si bien recommandé cette maxime dans son livre *du Gouvernement*. Je n'ignore pas que vous improuvez les applications de cette maxime, que vous blâmez surtout le républicain Rousseau d'avoir vu dans la souveraineté un droit inaliénable du peuple [1]. Je ne dis pas que vous

[1] Ouvrons un peu le dernier ouvrage de M. de La Mennais *sur les progrès de la révolution*, et citons quelques-uns de ses passages, pag. 32 : « Dégagé de ses fausses théories et de leurs conséquences, le libéralisme est le sentiment qui, partout où règne la religion de Christ, soulève une partie du peuple au nom de *la liberté*. Ce n'est autre chose que l'impuissance où toute nation chrétienne est de supporter un pouvoir purement humain. Jamais une pareille domination ne s'établira d'une manière durable sur ceux que la vérité, que Jésus-Christ a affranchis. »

« Si les peuples catholiques sont aujourd'hui plus agités, s'ils se montrent, *plus que les autres*, impatiens du joug de l'homme, c'est que parmi eux le christianisme est plus vivant et que son esprit pénètre la société entière. »

Page 65 : « Peuples, qui gémissez sous l'exécrable tyrannie

ayez tort à l'égard de Rousseau, parce qu'il tend évidemment à la démocratie, mais remarquez, je vous prie, que la fausse application d'une maxime ne détruit pas sa vérité, que le

---

d'un Néron ou d'un Henri VIII, obéissez donc, le gallicanisme vous l'ordonne; souffrez avec patience, souffrez, s'il le faut, éternellement: c'est Dieu qui vous éprouve, ou qui vous châtie, selon les desseins qu'il a formés, dans ses conseils impénétrables. »

Il y a bien là un peu de souveraineté du peuple; il y a plus, il y a dans tout le livre de M. de La Mennais une haine bien caractérisée contre les souverains temporels, qui, selon lui, sont tous des despotes, des tyrans auxquels on ne doit nulle obéissance, s'ils ne sont pas soumis *en tout point*, même pour le temporel, à l'évêque de Rome. De là sa haine pour Louis XIV, et subsidiairement pour Buonaparte, qu'il appelait autrefois *le fils aîné de la Providence.* Il faut absolument que nous citions le passage de l'éloquent abbé, où il fait l'éloge de Buonaparte, et, ce qui plus est, de son *concordat*. Ce sera une preuve de plus que l'homme est né pour les variations, puisque le Rodomont de l'unité n'a pas su leur échapper.

« O France! réjouis-toi! tes calamités sont à leur terme! Voilà que des extrémités de l'Afrique la Providence t'amène, comme par la main, un de ces hommes puissans en œuvre, qui, destinés à la représenter sur la terre, apparaissent pour tout rétablir quand tout semble désespéré. A sa voix les ruines de la société entrent en mouvement, chaque débris trouve sa place, et l'édifice se reconstruit de lui-même. Il guérit les

contrat social, bien entendu, concorde parfaitement avec le principe monarchique, et qu'il faut nécessairement partir de l'idée d'un contrat, si les rapports entre le prince et les ci-

---

plaies qu'il n'avait point faites, il essuie les larmes qu'il n'avait pas fait couler. La religion et la monarchie renaissent ensemble, et la révolution est terminée. »

« Qu'à vingt-quatre ans un homme se soit montré le plus grand capitaine de son siècle, peut-être de tous les siècles; qu'il ait gagné plus de batailles que Condé, Turenne, Vendôme, Luxembourg n'ont livré de combats; que son génie ait enchaîné la fortune et que son nom soit devenu celui de la victoire; qu'il brise à son gré et relève les trônes, et que les empires soient sous sa main comme ces fragiles édifices construits par l'enfance, et qu'elle renverse en se jouant, pour les reconstruire encore, ce n'est pas là, ô Napoléon, ce qu'admirera le plus en toi la postérité! *Fils aîné de la Providence!* elle t'a réservé une gloire plus belle, et le restaurateur de la France triomphe du vainqueur de l'Europe! »

« C'était beaucoup d'avoir rendu à la France sa religion. Ce n'était pas assez, il fallait en assurer l'existence : ce fut l'objet d'un concordat. L'un des plus sages pontifes qui aient gouverné l'Église se joint à l'un des plus grands monarques (nous avons devant nous l'édition de 1808, quand Buonaparte était déjà très-mal avec le Saint-Père et tenait aux quatre articles) qui aient régi la France pour rétablir *l'Église gallicane* dans son antique splendeur. » (*Réflexions sur l'état de l'Église*, pag. 95, édition de 1808.) (*Note du traducteur.*)

toyens sont fondés sur des droits. Si l'on m'objectait le peu d'États fondés sur des contrats écrits, je répondrais que les coutumes, les usages, parfois si opposés à la justice, ne sont pas le droit; que le droit est une induction philosophique et que l'idée du contrat social demeure toujours la base du droit public. Au surplus, l'histoire nous fournit plusieurs exemples de contrats passés entre princes et sujets, comme la constitution de la Grande-Bretagne, qui n'est autre chose qu'un contrat passé, à la face de l'univers, entre Guillaume d'Orange et la nation anglaise. — Je repousserai donc votre principe théocratique, subversif de la liberté des peuples sans affermir les trônes, constamment ébranlés dans le moyen âge de théocratique mémoire.

Votre théorie de la législation ne me répugne pas moins que le principe théocratique. C'est, d'ailleurs, un sujet que M. le vicomte de Bonald a traité plus admirablement et surtout plus longuement que vous. La législation, selon vous, est toute faite quand on applique la loi divine aux relations sociales. Je serais de votre avis, si vous demandiez que la législation des peuples

chrétiens répondît aux principes de justice et d'humanité, prêchés par leur religion. Mais, Monsieur, vous voulez autre chose. Votre loi divine, c'est le droit canon, par conséquent vous asserviriez la législation aux dogmes et aux principes de l'Église catholique. Ou je m'abuse, ou votre théorie ne fera pas grande fortune; car pour peu qu'on soit versé dans la science du gouvernement, on comprendra votre opposition directe contre ceux qui ne regardent pas le droit canon comme une loi divine, et qui le considèrent même comme contraire au but de l'État.

Or la législation civile, ce me semble, ne peut vouloir autre chose que le but de l'État, c'est-à-dire le bien-être général et l'observation de la justice. L'Écriture sainte le veut dans les passages où elle dit, que *le glaive est entre les mains des magistrats*. Mais en subordonnant la législation civile au but de l'Église, vous lui imprimez une fausse direction et vous faites du mal à tous les deux. L'Église cherchant à rendre les hommes sages et vertueux par les voies de douceur et de persuasion, où en serions-nous, si l'État voulait arriver aux mêmes fins par les voies de rigueur et de contrainte? Ne vous y trompez pas, l'État

n'est point un institut pour le perfectionnement moral de l'homme; il s'appuie essentiellement sur le droit, et, par conséquent, la législation civile n'est chargée que du bien public et de la protection de tous les intérêts. L'État doit protéger toutes les Églises qui ne contrarient point son but; il fait bien d'accorder des secours à celles qui ont une existence légale, mais il fait mal en servant les intérêts d'une Église quelconque par les moyens de rigueur qu'il trouve à sa disposition.

Sans doute il peut arriver que tels points de haute autorité dans une Église perdent, peu à peu, de leur considération et tombent dans l'oubli s'ils ne sont pas soutenus par le bras séculier, et c'est pour cela que vous appelez son assistance. Mais que deviendrait votre appel, si les articles que vous prétendez soutenir n'avaient pas une origine céleste et s'ils n'étaient avantageux ni à l'État, ni à l'Église?

Quelle que soit votre opinion à cet égard, je soutiendrai toujours que la loi divine n'entre jamais que par usurpation dans la législation temporelle. Car c'est la mettre en opposition directe avec ceux pour qui le droit canonique n'est pas

une loi divine. Tant que le culte était uniforme en Europe, il y avait moins de danger à transformer en lois civiles les lois ecclésiastiques, parce que la soumission était facilitée par la conviction générale. Aujourd'hui que, dans divers États, il existe simultanément plusieurs Églises, et que les opinions ne sont pas même d'accord dans l'Église qui se dit *générale*, aujourd'hui, dis-je, la loi civile, basée sur le droit canon, trouvera beaucoup de contradicteurs, comme vous avez pu vous en convaincre à l'occasion de la loi du sacrilége. Cette loi qui, dans les art. 4 et 6, punit de mort la profanation publique de vases sacrés, la profanation de vases sacrés renfermant des hosties consacrées et la profanation publique des hosties consacrées, cette loi est motivée sur le dogme de la transsubstantiation, sur l'idée que l'homme peut offenser la Divinité, sur celle que l'État a la mission de venger l'Être suprême. Mais quiconque n'admet pas ces motifs, ne verra dans la profanation des vases sacrés et des hosties consacrées qu'une offense répréhensible faite aux partisans d'un culte et jamais un crime comparable au meurtre ou à la haute-trahison. Or le nombre de ceux qui

repoussent les motifs de la loi du sacrilége est assez considérable en France, et vous apprendrez ce qu'on en pense le jour où la justice, subjuguée par le parti-prêtre, dressera un échafaud pour un nouveau chevalier de la Barre [1]. Vous verrez, par les clameurs publiques, si les législateurs ont consulté l'opinion ou la volonté générale, et ces clameurs deviendront d'autant plus énergiques, dans tous les cas imaginables, que la législation, comme vous l'entendez, amènera immanquablement des peines et des restrictions incompatibles avec le but de l'État. Quant aux peines, je m'en rapporte à la loi du sacrilége; quant aux restrictions, je rappellerai la loi du 8 mai 1816, qui consacra l'indissolubilité absolue du mariage en France. Puisque, conjointement avec M. le vicomte de Bonald, vous ne négligez rien pour fausser le jugement sur les rapports du mariage à l'Église et sur le divorce légal, je me sens disposé à examiner plus particulièrement cette question.

---

[1] Cet infortuné jeune homme fut exécuté d'une manière atroce en 1766, à Abbeville, parce qu'il avait parlé avec irrévérence des saints et de la vierge Marie. (Voy. VOLTAIRE, *Relation de la mort du chevalier de la Barre.*)

A Dieu ne plaise que je prétende enlever à l'Église son influence sur le mariage! Tout peuple chrétien, ami de ses intérêts, regardera la vie conjugale comme ordonnée par Dieu, non-seulement pour la propagation de l'espèce, mais encore pour le perfectionnement moral de l'homme. Il est juste de faire dépendre la validité du mariage civil de la bénédiction nuptiale, de charger les pasteurs du soin de rapprocher les époux désunis, de faire juger leurs plaintes par l'autorité ecclésiastique. L'opinion et les mœurs influent singulièrement sur la nature des rapports conjugaux; les lois pénales ne ramènent pas si bien les époux que des remontrances graves et paternelles. L'État ne craindra donc pas, pour le mariage, l'influence du clergé dont l'action est si puissante sur l'opinion et les mœurs. Ainsi je ne pense pas qu'il faille considérer le mariage comme un acte purement civil et exclure l'Église de toute participation à cet acte.

Quelle que soit, cependant, la haute idée que j'aie conçue des droits de l'Église sur le mariage, je n'entends pas qu'on fasse dépendre les lois matrimoniales du dogme d'une Église, parce

que je crains les restrictions aussi rigoureuses qu'arbitraires, qui résultent de l'observation scrupuleuse des empêchemens canoniques et de l'indissolubilité absolue du mariage considéré comme sacrement. L'État, à la vérité, ne peut pas consentir à la dissolution arbitraire du lien conjugal, sans compromettre l'existence même de la société. Il lui importe donc de prévenir le divorce par une influence morale, et c'est en cela que l'Église lui sera d'un grand secours. Quant aux cas de divorce, ils seront rares et caractérisés par la loi. L'État ne tolérera que les divorces légalement autorisés, et il surveillera l'éducation des enfans des époux divorcés. Je ne vois pas trop pourquoi on refuserait de dissoudre les mariages malheureux, rompus de fait par la nature ou la haine. Le maintien légal de semblables unions n'est-il pas une injustice criante, destructive du sentiment et de la vie? De quel droit prolongerait-on le mariage, basé sur la fidélité, quand il est souillé par un adultère? De quel droit forcerait-on quelqu'un de vivre dans la plus étroite union avec une personne plongée dans le vice et flétrie par le crime? En quoi aurait-on adouci la loi qui défend le divorce,

en permettant la séparation de corps? Des gens séparés vivent-ils en mariage, parce qu'ils portent le même nom et que la loi les considère comme époux? Et ne redouterait-on pas les déportemens, les crimes même de deux époux irréconciliables, dont les liens durent autant que la vie?

Non, Monsieur l'abbé, il n'existe pas un seul motif qui puisse porter l'État à décréter l'indissolubilité absolue du lien conjugal. Bien au contraire, il doit permettre le divorce toutes les fois que le but du mariage ne saurait être rempli. Sans doute les bons mariages sont indissolubles, on leur appliquera les paroles du Seigneur : *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint.* Mais le mariage qui n'atteindrait pas ce but, n'existe point, et la loi ne doit pas enchaîner ce que la nature, la haine ou le mépris séparent impérieusement. On se trompe en confondant l'indissolubilité idéale du mariage avec sa permanence positive, et en ne reconnaissant pas, qu'ici, comme ailleurs, l'idéal a besoin d'être modifié par la réalité. Il y a des cas où l'État autorisera le divorce sans agir contre les préceptes du christianisme. Jésus le permet expressément pour

cause d'adultère [1], et saint Paul dit que les époux chrétiens, abandonnés par des maris ou des femmes païens, ne sont plus assujettis [2]. Ce que Jésus-Christ dit, contre l'usage qui autorisait le mari juif à renvoyer sa femme à volonté, ne s'applique pas au mariage en général. Certes le christianisme entend que les époux s'engagent pour la vie et qu'ils restent fidèles à leurs engagemens, mais il n'entre point dans son idée que le contrat rompu par l'un soit obligatoire pour l'autre, et qu'un lien flétri soit resserré de force, pour envenimer les haines et pour autoriser les scandales du libertinage.

Cependant, Monsieur l'abbé, je consentirais volontiers à vous laisser votre opinion sur le mariage, pourvu que vous ne prétendiez pas ériger en affaire d'État les affaires de conscience et contraindre, de la sorte, des hommes qui ne croient pas à la divinité du droit canon, comme, entre autres, les protestans de France. Ici ce n'est plus seulement une erreur, c'est une injustice. Et qu'importe une injustice, me direz-vous, sans doute, avec votre parti, pourvu que nous arri-

---

[1] Év. s. saint Matthieu, XIX, v. 9. — [2] 1 Cor., VII, v. 15.

vions à nos fins! — Je suis autorisé à vous supposer ces intentions, par la manière dont, vous et M. de Bonald, vous recrutez des admirateurs à la loi contre le divorce. A vous entendre, on dirait qu'il y a communauté des femmes dans les pays protestans où le divorce est permis pour certains cas [1]. M. de Bonald va jusqu'à signaler Luther comme un vil corrupteur des mœurs, ayant coutume de dire : *Si nolit uxor, ancilla venito* [2]. Votre parti, Monsieur l'abbé, ne sait donc pas que les pays protestans ont aussi des lois sur le mariage. Croyez-vous sérieusement

---

[1] *Essai sur l'indifférence*, tom. II, pag. 239 et 429; *Du divorce*, de M. de Bonald, pag. 179 à 180. Ces deux auteurs citent, d'après Bossuet, comme une preuve de la dissolution des mœurs favorisée par la réformation, le double mariage de Philippe, Landgrave de Hesse. Sans doute ce prince, qui n'avait aucun droit à demander le divorce, aurait dû supporter son mariage avec une épouse valétudinaire et dépourvue de charmes. Mais il y a plus de conscience que de dissolution dans un homme qui, ne voulant ni répudier sa femme, ni vivre avec des maîtresses, se disposait à prendre une seconde femme du consentement de la première. Certes il fut égaré par la passion, et il donna du scandale; mais on ne lui refusera pas toute estime quand on aura lu les documens relatifs à cette affaire dans le premier volume des *Archives patriotiques*, de Moser.

[2] M. de Bonald ne dit pas où il a pris le prétendu adage de

que les protestans ne considèrent le mariage que comme un contrat pour la satisfaction des sens, qu'on rompt à volonté? Que me répondriez-vous, si je vous apprenais, que nous permettons le divorce par respect du lien conjugal et parce que nous ne voulons que des époux d'une fidélité à toute épreuve?

M. de Bonald pousse vraiment sa haine du divorce au point de se rendre ridicule. Il tremble que le divorce ne nuise à la conservation de l'espèce humaine, parce que les époux qui voudront divorcer n'auront point d'enfans, pour ac-

---

Luther. Si l'on parcourt tous les chapitres qui ont rapport au mariage dans les *Œuvres de Luther*, on n'y trouve qu'un saint respect du lien conjugal, et un passage qui sert admirablement de réfutation à la phrase citée. (Voy. *Œuvres de Luther*, tom. II, pag. 209, édition d'Altenbourg, in-folio.) Puissent ceux qui emploient les moyens de M. de Bonald pour discréditer la réformation se convaincre que ces moyens sont usés et peu dignes de la cause qu'on prétend servir! Puissent surtout les éditeurs de la *Biographie universelle* se bien pénétrer de cette vérité, car eux aussi affirment, sans preuves, que Luther a tenu *du haut de la chaire* le propos en question! Si la *Biographie universelle* comptait beaucoup d'articles de la force de celui de Luther, on sait bien ce que deviendrait sa réputation!

(*Note du traducteur.*)

quérir un motif de divorce [1]. Admirez la dialectique d'un tel écrivain! Je connais des époux divorcés pour n'avoir pas eu d'enfans, mais je n'ai jamais entendu parler d'une stérilité de préméditation. Voici, cependant, le comble du ridicule: M. de Bonald s'imagine que tel sera adultère pour obtenir le divorce [2]. Quelle peine le noble vicomte se serait-il épargnée, s'il avait su qu'en cas d'adultère ce n'est pas l'offenseur, mais l'offensé, qui peut demander le divorce; que si, par conséquent, le dernier pardonne, le divorce est impossible. Certes la postérité ne comprendra jamais qu'un argumentateur de cette force ait pu influer sur la législation d'une grande nation. C'est pourtant lui qui a fait voter la loi du 8 mai 1816.

Et qu'importe le ridicule si on réussit dans ses desseins! Fort de cette maxime, vous et votre parti, vous travaillez à la restauration des lois avec une ardeur qu'excitent encore les sarcasmes de vos adversaires, car vous en avez, Monsieur l'abbé, et malgré de nombreuses concessions, vous êtes encore loin du terme de vos projets

---

[1] *Du divorce*, pag 189. — [2] *Idem*, pag. 193.

Les lois canoniques contre l'hérésie, contre les schismatiques, contre les infidèles et les sorciers, ne sont pas encore remises en vigueur; il faut donc travailler à leur rétablissement d'après la méthode de l'illustre vicomte qui emporta la loi contre le divorce à la pointe de l'argument : que le divorce autorisé par les réformateurs avait introduit la révolution dans les familles et de là dans les gouvernemens! Il ne faudrait pas plus de sagacité pour établir que le dernier coup ne sera porté à la révolution que par le renouvellement des lois contre la sorcellerie. Satan n'a-t-il pas été le premier révolutionnaire; son action n'est-elle pas d'autant plus dangereuse qu'on la connaît moins, et se mettra-t-on en garde contre lui à moins qu'on ne croie à son influence pernicieuse? Or rien ne serait plus propre à faire revivre cette croyance et à remplir les esprits de la crainte salutaire du type des révolutions, que le supplice de quelques sorciers. Ces exemples convaincraient les plus incrédules. Comment, en effet, s'il n'y avait pas de sorciers les punirait-on de mort? Si vous vouliez vous occuper de ce genre de preuves, on irait loin, et je vous engage à le faire.

Il ne me reste plus rien à dire sur votre manière d'envisager la législation civile; je ne m'arrêterai plus qu'un instant aux belles phrases de M. de Bonald, sur l'hérédité des charges publiques dans une aristocratie héréditaire. Je ne serai pas long, parce que le noble pair n'ayant pas indiqué les moyens de transmettre le talent et le savoir par héritage, le monde ne risque rien de ses projets. Ceci soit dit sans attaquer la légitimité des trônes, que je regarde comme un besoin des nations pour leur repos. L'histoire, et surtout l'histoire de la Pologne, est peu favorable aux couronnes électives. Mais il y a loin de la légitimité des couronnes à l'hérédité des charges dans telles familles, et je ne vois pas ce que l'État gagnerait, si les fils occupaient toujours les emplois de leurs pères. Au surplus, une éducation soignée et des notions générales suffisent aux rois, et on a vu des princes aussi sages que bienfaisans, qui ne savaient ni commander des armées, ni mettre en mouvement une administration. Mais le service de l'État exige des connaissances spéciales et une aptitude particulière à certaines fonctions: le général connaîtra la tactique et le magistrat les lois. L'hérédité des

trônes ne comporte donc pas l'hérédité des charges. On les accordera de préférence aux fils des grandes familles, parce qu'en général leur éducation les y prépare mieux que les autres, et certainement personne ne conseillera aux rois de choisir leurs ministres parmi les porte-faix, comme cela se pratique parfois à Constantinople, dont l'absolutisme est si ardemment convoité par la grande majorité des hommes d'État de votre bord.

Mais c'est m'arrêter trop long-temps aux hautes conceptions de M. de Bonald, d'autant plus que vous, Monsieur l'abbé, soit par indifférence d'état, soit par oubli philosophique, vous les passez sous silence, et que, par conséquent, vous n'en êtes pas responsable. Je dépose donc ma plume et m'en réfère à l'opinion.

PREMIÈRE LETTRE

A MONSIEUR
LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

De l'esprit religieux du siècle et de la direction que M. de Chateaubriand cherche à lui donner.

Monsieur le vicomte, vous occupez une place distinguée parmi les littérateurs français, qui ont influé sur l'esprit religieux du siècle, en prenant la défense du christianisme. Écrivain spirituel, le charme de votre diction poétique vous attire une foule de lecteurs en Allemagne comme en France, et, certes, les beautés de votre chef-d'œuvre, *le Génie du christianisme,* sont de nature à captiver les cœurs en-deçà comme au-delà du Rhin! En effet, on aime à vous suivre dans les savanes de l'Ohio, demeure silencieuse de la belle Atala; on se plaît à parcourir, à vos côtés, les ruines de la terre de Pélops; on est dans l'admiration devant votre

Galerie des poètes anciens et modernes, que vous comparez, les uns aux autres, avec autant de justesse que de goût. Néanmoins, ce tribut offert à votre talent et à votre éloquence ne m'empêche pas de différer essentiellement avec vous dans la manière d'envisager les lettres et la religion. Vous glissez légèrement sur des points que je regarde comme essentiels dans la démonstration du christianisme, et vous exagérez l'importance de certains articles que je tiens pour secondaires ou inutiles. Vos raisonnemens ne portent pas toujours la conviction dans mon âme; vos réflexions, surtout quand elles roulent sur l'histoire ecclésiastique, me font juger que vous n'avez pas toujours consulté les sources et que vous tenez à quelques préjugés de première éducation. Vous le dirai-je? Il m'a semblé parfois, qu'il n'y avait pas autant de solidité dans vos preuves que de beauté dans vos images, que de brillant dans votre éloquence. Je n'en prends pas moins d'intérêt à vos productions littéraires, je n'en honore pas moins votre talent, car nous nous rencontrons dans un égal amour du christianisme et dans le vœu ardent pour son triomphe, de sorte que la divergence de nos vues ne

saurait être un mur de séparation entre nous.

C'est en réfléchissant au contraste de nos opinions que je me suis décidé à vous écrire sur l'esprit religieux du siècle et sur la meilleure méthode, selon moi, de défendre le christianisme contre ses adversaires actuels. L'importance que vous attachez à ce sujet me donne l'espoir que vous m'écouterez favorablement, et comme nos routes ne se séparent que lorsqu'il s'agit des moyens de conduire la société à la foi et à la vie chrétienne, j'exposerai franchement mes vues vis-à-vis des vôtres. Je donnerai, de cette manière, mon avis sur les changemens opérés dans l'esprit religieux du siècle, sur la part qui vous revient dans ces changemens et sur le genre d'apologie du christianisme qui me paraît capable d'affermir la vie religieuse parmi nos contemporains.

L'esprit religieux des peuples a éprouvé d'importantes modifications depuis quelques années. Ayant vécu dans le temps d'une persécution ouverte du christianisme et d'un bouleversement total de l'Église gallicane, vous devez avoir remarqué ces modifications dans votre pays, comme moi je les ai observées en Allemagne. Autrefois, notre

haute société surtout, avait appris, par ses relations avec la France et ses littérateurs, à marcher dans les voies de l'athéisme et de la frivolité. Aujourd'hui, au contraire, la Religion et l'Église sont devenues pour elle des objets d'un haut intérêt. Et quoiqu'il ne faille pas trop présumer des apparences de la piété aux époques où elle est un moyen de parvenir, convenons d'un acheminement vers le mieux depuis deux ans, sensible particulièrement en France et en Allemagne. Ce phénomène, cependant, ne sera pas appelé *une révolution complète dans les opinions et dans les mœurs du siècle.* Une telle révolution ne sera jamais le résultat que de l'introduction d'un nouveau culte, ou de l'anéantissement de la civilisation. Si l'on avait tenté l'une ou l'autre, nous aurions vu renaître, dans la première hypothèse, l'enthousiasme des premiers siècles de l'Église, dans la seconde les ténèbres du moyen âge. Mais personne n'a prêché un culte nouveau, et malgré la tendresse de certains meneurs, pour les institutions du moyen âge, les leçons des seizième et dix-huitième siècles sont trop bien comprises pour qu'on ait à craindre sérieusement le retour des temps de barbarie.

Ce que je tiens pour distinctif de notre siècle, c'est que le corps des savans ne s'inscrit plus en faux contre le christianisme, que la religion est devenue un objet de vive sollicitude pour toutes les classes de la société, et que les gouvernemens semblent être convaincus de son influence salutaire sur la prospérité des peuples. Tel est, si j'en crois mes observations, le cachet de l'esprit religieux de notre temps, et quiconque remontera aux principes de l'incrédulité ou de l'indifférence du dix-huitième siècle, n'aura pas de peine à comprendre ce changement.

J'ai toujours attribué à trois causes la couleur des idées religieuses de la seconde moitié du dernier siècle. Premièrement, au peu d'accord qui régnait entre certains dogmes ou institutions ecclésiastiques et les progrès de la civilisation; secondement, à l'amour des plaisirs et des richesses, résultant d'un bien-être général; enfin, à l'étrange opinion de beaucoup d'hommes d'État que les moyens coërcitifs suffisaient au maintien des gouvernemens.

La philosophie et l'histoire firent des progrès immenses dans le dix-huitième siècle; l'esprit humain, fatigué du joug de la contrainte, se pro-



La sagesse moderne ne tarda pas à s'emparer de l'esprit des princes et des ministres, préposés, en majeure partie, à des États fortement constitués. Trompés par leur force apparente, ils s'imaginèrent que la régularité dans les finances, l'activité dans la police, la discipline dans l'armée, en un mot, que les moyens matériels suffisaient au maintien de l'ordre et à la prospérité des empires. On compara l'État à une machine, mue à volonté, et on se méprit sur le mobile de l'opinion, des idées, des principes et des mœurs, mobile si puissant sur l'esprit humain. Cette manière de prendre la science du gouvernement, n'était point favorable à la religion qui ne pouvait pas servir le commerce et l'industrie. Aussi les hommes d'État à la mode négligeaient-ils beaucoup la religion et avaient-ils plutôt l'air de la tolérer, que de protéger ses intérêts.

Il me semble que je viens de signaler les véritables causes de l'incrédulité du dix-huitième siècle; cause d'un moindre effet, cependant, qu'on ne voudrait nous le faire croire, car les zélateurs ont taxé d'*athéisme* des hommes respectables qui ne firent la guerre qu'aux préjugés

et qui ne voulurent jamais ravir au cœur les germes précieux de la foi et de la piété.

Cependant l'esprit religieux, si corrompu dans le dernier siècle, ne put échapper à l'action des événemens majeurs qui, depuis quarante ans, tendent à reconstruire l'édifice social sur de nouvelles bases. On revint à des sentimens plus modérés; l'incrédulité, comme l'indifférence en matière de religion passèrent de mode. L'Allemagne, surtout, se signala par son empressement à perfectionner la méthode de l'enseignement religieux et à épurer le culte. Cette tâche fut d'autant plus facile, qu'une foule d'abus et d'institutions surannées avaient cessé d'exister et que le sentiment religieux s'était ranimé dans les cœurs. Les vérités méconnues finissent toujours par reprendre leur empire. On se lasse des efforts infructueux de substituer un système idéal aux opinions reçues, on revient aux anciennes idées, et l'objet de tant de censures amères se trouve justifié, en dernière analyse, par les exigences de la société et par les besoins spirituels de l'homme. C'est ce que nous avons vu de nos jours et c'est ce qui explique le nouveau langage des anciens détracteurs de la religion. Non-

seulement ils n'attaquent plus le christianisme, mais il est devenu l'objet de leur respect et de leurs constantes méditations. Les guerres désastreuses qui, de 1792 à 1815, ébranlèrent toutes les institutions et menacèrent toutes les existences de la vieille Europe, hâtèrent ce retour à l'esprit religieux. La réduction des fortunes diminua la soif des plaisirs; l'homme, en prise avec un sort contraire, reprit sa dignité morale, et, touché du spectacle déchirant de la misère publique, se réfugia dans le sein de la religion.

Les mêmes coups qui frappèrent les nations, servirent de leçon aux conducteurs des peuples. En voyant des armées parfaitement disciplinées, défaites par des légions d'enthousiastes, des mains, quelquefois habiles, perdre les rênes du gouvernement, et des États fortement constitués, en apparence, tomber en ruines, ils durent comprendre l'insuffisance des voies de contrainte et l'immense poids des idées ou de l'opinion dans la direction des peuples. Dès-lors ils protégèrent le christianisme, favorable à la prospérité des empires par son influence sur les vertus publiques et privées des citoyens.

Voilà, si je ne m'abuse, les véritables causes

de l'amélioration récente de l'esprit religieux; amélioration démontrée par la formation d'un nombre prodigieux de sociétés religieuses et philantropiques; par les conversions fréquentes qui, bien que dictées souvent par l'intérêt, ne laissent pas d'avoir, plus souvent encore, pour motif un besoin inquiet de trouver la vérité; par la sollicitude des princes comme des pouvoirs législatifs pour les intérêts de l'Église, et surtout par la réserve avec laquelle nos littérateurs traitent les sujets de morale et de religion. Lisez les Droz et les de Gérando, et dites-moi si c'est comme eux qu'on écrivait du temps des Voltaire et des Helvétius[1]? Ce retour à la religion ne m'aveugle, cependant, ni sur les erreurs qu'il ressuscite, ni sur le parti qui cherche à l'exploiter dans des vues intéressées. Je ne m'en félicite pas moins avec vous, parce qu'il prouve le besoin de la religion et parce que l'Évangile ne saurait agir que sur des esprits dociles ou sur des cœurs disposés à le recevoir.

---

[1] Voy. Droz, *Application de la morale à la politique*, Paris, 1823; de Gérando, *Du perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même*, Paris, 1825.

Mais, c'est précisément la satisfaction que me donne le retour aux idées religieuses qui me fait désirer pour le christianisme un système de défense analogue à son essence comme à son but et digne des lumières du siècle, afin que l'ivraie n'étouffe pas le bon grain et qu'on fasse une croyance générale de ce qui n'est encore qu'une disposition favorable des esprits et des cœurs. Pour cette raison j'ai examiné scrupuleusement votre méthode d'exposer et de recommander la religion de Christ. Voici le résultat de mes investigations.

Vous vous proposez d'établir, comme vous le dites dans votre chef-d'œuvre [1], « que la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres de toutes les religions qui ont jamais existé; que le monde moderne lui doit tout, depuis l'agriculture jusqu'aux sciences abstraites, depuis les hôpitaux pour les malheureux jusqu'aux temples bâtis par Michel-Ange et décorés par Raphaël; qu'il n'y a rien de plus divin

[1] *Génie du christianisme*, 5 vol. in-8°, Lyon, 1809, tom. Ier, pag. 10 et 11.



que sa morale, rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine, son culte; qu'il favorise le génie, épure le goût, développe les passions vertueuses, donne de la vigueur à la pensée, offre des formes nobles à l'écrivain et des moules parfaits à l'architecte. » Vous dites que c'est là le sommaire de votre ouvrage. Quel texte plus digne de profonds développemens, quel texte mieux approprié au but de ramener vos contemporains au christianisme! Car quoique vos argumens ne soient pas de nature à établir ni la vérité, ni la divine origine de la religion de Christ, c'est lui gagner les suffrages et la vénération des honnêtes gens, que de prouver qu'elle renferme les élémens d'une poésie sublime, qu'elle favorise la civilisation, les lettres et les arts.

Oui, le christianisme renferme un élément poétique; les grandes idées qu'il exprime, les événemens qu'il décrit sont faits pour enflammer l'imagination et pour transporter le poète. Quoi de plus sublime que sa doctrine d'un Dieu tout puissant et saint dont la volonté se fait sur la terre comme au ciel? Quoi de plus touchant que sa doctrine d'un Être miséricordieux dont

les bras sont ouverts au pécheur repentant? Quel poète aurait imaginé ce que l'Évangile nous apprend d'un Sauveur plein de grâce et de vérité, venu au monde les temps étant accomplis, allant de lieu en lieu pour faire du bien sans avoir où reposer sa tête; d'un Sauveur quittant la terre à laquelle il apporta la paix, couronné d'épines et surmontant la mort en souffrant sur la croix? Quoi de plus entraînant que ces discours où le Seigneur justifie la Providence par les oiseaux de l'air et par les lis des champs, où il déploie toute l'énergie d'une foi victorieuse du monde, soit en s'entretenant avec son Père céleste, soit en faisant entrevoir le terme de leurs épreuves à ses amis contristés? Et quelle variété de scènes, quelle richesse de caractères poétiques, quelle piété ardente, quelle conviction profonde, quelle abondance de sentimens religieux ne trouve-t-on pas dans les prophètes et dans tous les grands personnages de l'ancien Testament? Non, rien n'est plus sublime, ni plus magnifique que la poésie du christianisme, et vous dûtes le faire sentir à vos lecteurs, parce que vous ne pouviez mieux fixer leur attention qu'en touchant leurs cœurs.

Permettez-moi, cependant, de vous faire re-



marquer que vous auriez mieux atteint votre but, en donnant à votre sujet les développemens dont il est susceptible, en distinguant la poésie de la mythologie du christianisme et en vous abstenant d'orner, certaines traditions, par le prestige de votre style. C'est néanmoins ce qui vous arrive assez souvent, et, pour ne citer qu'un seul exemple, je choisirai le passage suivant qui se rapporte à la mère du Sauveur. Vous dites [1] : « Quoi de plus touchant que cette femme mortelle, devenue la mère immortelle d'un Dieu rédempteur, que cette Marie à la fois vierge et mère, les deux états les plus divins de la femme, que cette jeune fille de l'ancien Jacob qui vient au secours des misères humaines et sacrifie un fils pour sauver la race de ses pères. Cette tendre médiatrice entre nous et l'Éternel, ouvre, avec la douce vertu de son sexe, un cœur plein de pitié à nos tristes confidences et désarme un Dieu irrité. Dogme enchanté qui adoucit la terreur d'un Dieu, en interposant la beauté entre notre néant et la majesté divine. » Ce tableau très-poétique, sans doute, n'appartient cependant

---

[1] *Génie du christianisme*, tom. Ier, pag. 43 à 44.



pas à la poésie du christianisme. L'Évangile ne nous représente pas la vierge Marie comme un être divin régnant dans les cieux, exauçant nos prières, venant au secours des faibles mortels comme une médiatrice entre Dieu et les hommes. Ces idées ne datent que de l'époque où le polythéisme expirant reprit une nouvelle vie au sein même de l'Église. De qui tenez-vous, Monsieur le vicomte, que la Vierge a sacrifié son fils et que la beauté est le principe médiateur entre notre néant et la majesté divine? Cette dernière idée est si singulière, si profane, si subversive du sentiment religieux, qu'ailleurs, dans les *Œuvres de Voltaire* par exemple, je l'aurais considérée comme une satire impardonnable [1].

Il ne faut, à la gloire du christianisme, ni le secours d'une imagination ardente, ni les *apports* de l'idolâtrie, ni la superstition du moyen

---

[1] L'auteur ne s'excusera pas en disant qu'il a prétendu parler de la *beauté morale* et qu'il a pris ce mot dans le sens grec; car il est évident qu'il avait en vue la *belle femme* quand il veut qu'on représente Marie de manière que sa beauté même ait conservé quelque chose de terrestre et qui pourrait faire naître le plus violent amour si elle ne jetait, en même temps, dans des extases de vertu.

âge sanctionnée par la politique pontificale. En ne consultant que l'Évangile, vous auriez pu le représenter dans son auguste simplicité, dans toute la splendeur de sa pureté primitive. Mais vous allâtes, en partie, contre votre but en le surchargeant de légendes absurdes et de traditions erronées. Une religion qui n'est pas un poëme dans le sens du *Paradis perdu* de Milton, ou de *la Messiade* de Klopstock, mais un ensemble de dogmes et de préceptes, une telle religion ne sera bien servie que par une poésie qui plaît à l'imagination sans éveiller les doutes et sans blesser le bon sens. Vous avez brigué trop de succès; dès-lors vous en avez obtenus moins que vous n'étiez en droit d'en attendre.

Avez-vous mieux réussi en parlant des effets de notre divine religion? Je ne le crois pas. Il entrait dans votre plan de fixer l'attention de vos lecteurs sur l'influence salutaire du christianisme, d'autant plus qu'on n'est pas toujours d'accord sur ce point. Et certes vous êtes aussi admirable qu'instructif dans cette portion importante de votre vaste sujet. J'adopte tous vos résultats. Je dis, avec vous, que le monde chrétien, quoique éloigné encore de son idéal, l'em-

porte sur le plus bel âge de l'antiquité, que l'Évangile a conduit une foule d'idolâtres à l'adoration de Dieu en esprit et en vérité, que dans la plupart des pays chrétiens on songe à la civilisation des classes inférieures de la société, que les grands principes d'égalité, de justice et de charité y influent, de plus en plus, sur la législation et sur les mœurs. Je me plais surtout à reconnaître, avec vous, que l'abolition progressive de l'esclavage en Europe n'est due qu'au christianisme, parce qu'il y a des esclaves partout où l'amour du prochain n'est pas un précepte de religion. Cependant mon admiration ne m'empêche pas de remarquer le zèle outré avec lequel vous attribuez tout au christianisme. Vous voyez son influence sur la civilisation dans chaque pont bâti par un évêque, dans chaque grande route construite par un abbé, et à force de vous extasier sur le mérite des couvens ou des ordres religieux de chevalerie, vous oubliez, pour ainsi dire, combien les chefs-d'œuvre retrouvés des anciens classiques, la découverte de l'Amérique, l'invention de l'imprimerie, et autres causes, ont contribué au développement de l'esprit humain. Ici encore vous avez prouvé moins en voulant

prouver trop. Vous eussiez été plus instructif et plus sublime en attachant moins de prix aux objets secondaires, en prenant moins le ton d'un panégyriste et en exposant avec calme et clarté le côté moral du christianisme qui veut que toutes les classes de la société soient instruites dans les choses nécessaires à leur bonheur et qui peut donner un degré d'intelligence inconnu avant le règne de Jésus-Christ.

Passons maintenant à l'influence du christianisme sur les lettres et les arts, que vous avez traitée avec beaucoup de soin, quoique, selon moi, vous ayez échoué dans la partie des lettres. Ce sujet veut qu'on tienne compte de l'amour désintéressé de la vérité qui fait la gloire des partisans du christianisme, de la masse des idées religieuses et morales dont il nourrira l'intelligence humaine jusqu'à la fin des siècles, enfin de l'union intime qu'il établit entre les temps présens et passés par les preuves écrites et par ses développemens historiques. C'est en cela que consiste l'influence du christianisme sur les lettres, c'est dans ce sens qu'on le comparera aux cultes idolâtres pour démontrer ses avantages sur l'antiquité profane. Vous eussiez donc mieux



fait d'insister sur ces trois points que de vous arrêter à des considérations étrangères à votre but. A quoi bon justifier la hiérarchie d'avoir tenté la répression du libre examen? N'eût-il pas été plus simple de montrer la religion de liberté innocente de ces tentatives, comme on absout la philosophie de l'extravagance des philosophes, les arts du caprice des artistes, la royauté des excès de la tyrannie? Comment pouviez-vous croire, un seul instant, avoir justifié le sacré-collége dans sa conduite envers Galilée, en alléguant les sots d'Athènes qui persécutèrent Cléanthe et Anaxagore, et à quel dessein soutenez-vous, contradictoirement à l'histoire, que les anciens législateurs, qui protégeaient les artistes, avaient de l'éloignement pour les philosophes?

Je n'ai bien goûté, dans ce que vous dites des lettres, que le chapitre qui parle de l'éloquence sacrée, quoique vous eussiez mieux fait, peut-être, de la traiter dans la section des arts. Oui, l'éloquence sacrée est une création du christianisme. Les prêtres grecs et romains n'annonçaient pas la parole de Dieu, et vous dites, avec raison, que l'antiquité n'a rien de comparable aux

discours édifians de nos grands orateurs. Ces discours, inspirés par l'enthousiasme religieux et basés sur des principes éternels, devaient être d'un intérêt plus général et plus durable que les morceaux d'éloquence politique, qui ne roulaient que sur des faits et sur des personnalités. Aussi, je m'incline, avec vous, devant nos orateurs des premiers siècles, j'admire surtout le riche et profond Chrysostôme, mais j'attache moins de prix que vous à saint Ambroise qui n'est pas toujours naturel. Je fais, comme vous, l'éloge des Bourdaloue, des Bossuet, des Massillon, des Fénélon et des Fléchier, mais je regrette que vous ayez oublié de parler des orateurs anglais et allemands. Pouviez-vous croire, sur le témoignage de l'abbé Maury, que ces derniers ne connaissaient pas encore l'éloquence de la chaire [1]?

Si vous n'avez pas toujours été heureux, Monsieur le vicomte, en traitant de l'influence du christianisme sur les lettres, vous êtes admirable dans la partie des arts, surtout de la poésie.

---

[1] Maury, *Éloquence de la chaire*, tom. II, pag. 137, Paris, 1810.

Ici votre génie poétique et vos connaissances littéraires vous ont rendu les meilleurs offices. Vous êtes parfait dans votre comparaison des poètes anciens et modernes; vous prouvez, jusqu'à l'évidence, que Le Tasse, Milton, Racine et Klopstock dessinent des caractères qui laissent bien loin derrière eux les héros d'Homère ou de Virgile, et que les plus beaux traits de ces caractères sont empruntés au christianisme. Quiconque veut comparer la poésie ancienne avec la poésie moderne fera bien d'approfondir ce que vous dites sur ce sujet. Comment arrive-t-il donc que, dans ce beau chapitre, vous n'ayez pas fait mention de la poésie lyrique des chrétiens? Si Gellert, Cramer et Klopstock vous étaient inconnus, n'aviez-vous pas J.-B. Rousseau et les cantiques du moyen âge : *Dies iræ, dies illa, stabat mater dolorosa, cur mundus militat, o miranda vanitas?* Il ne fallait pas oublier ce genre de poésie; il fallait démontrer sa supériorité sur les hymnes sacrés des anciens et faire sentir que cette supériorité était due aux inspirations du christianisme. Nos lyriques chrétiens se rapprochent des pseaumes de David et n'ont aucune analogie avec les hymnes orphiques ou

ceux de Callimaque; les derniers décrivent les actions des dieux, les premiers expriment les mouvemens de l'âme. Cette différence dérive de l'impuissance du paganisme de s'élever jusqu'aux idées sublimes du christianisme, seules capables de faire naître le recueillement religieux, le sentiment de notre faiblesse, la satisfaction d'être membre du royaume de Dieu, le désir ardent des félicités célestes et la paix intérieure qui respire dans les hymnes de nos poètes sacrés. Assurément ce genre de poésie, si approprié à l'esprit du christianisme et d'un intérêt si général, par son usage, dans les assemblées religieuses, eût été bien caractérisé par vous.

En revanche vous auriez pu glisser sur certaines parties des beaux-arts, dont les rapports ne sont que très-éloignés avec notre sainte religion. C'est en vain que vous cherchez à prouver que les beaux-arts n'ont rien perdu par le christianisme. Jamais ils ne sont remontés au degré de perfection qu'ils avaient dans l'ancienne Grèce. Lisez Pausanias et vous vous convaincrez que nous ne rassemblerions jamais autant de monumens de l'art qu'on en montrait encore en Grèce après le sac de ses villes par les légions



romaines. Et rien ne s'explique plus facilement que cet avantage de la Grèce. La religion qui déifie les créatures est nécessairement plus appropriée aux beaux-arts que celle qui commande l'adoration d'un Dieu invisible et la recherche d'un monde intellectuel. Pouviez-vous douter de cette vérité avec votre connaissance de l'antiquité et au milieu des chefs-d'œuvre que la victoire avait réunis au Louvre? Ne contestons à l'antiquité ni la prééminence dans les beaux-arts, ni la splendeur du culte; nous sommes assez richement dotés pour ne rien lui envier à cet égard. Si, aujourd'hui même, tous les temples grecs se relevaient de leurs ruines, pas un chrétien ne voudrait quitter son Église fondée sur l'adoration de Dieu en esprit et en vérité, pour offrir des sacrifices sanglans à des hommes déifiés, leurs statues fussent-elles du ciseau des Phidias ou des Praxitèle.

Voilà pour les détails de votre essai d'une défense du christianisme. Passons maintenant à une partie plus intéressante, à l'idée qui domine votre livre, au principe duquel vous partez. Je l'examinerai avec d'autant plus de soin que certains littérateurs allemands cherchent aussi

à édifier le christianisme sur le *principe esthétique.* Permettez-moi d'examiner ce principe dans une seconde lettre.

DEUXIÈME LETTRE

A MONSIEUR LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Des essais de M. de Chateaubriand et de divers littérateurs allemands de donner le principe esthétique pour base au christianisme.

En exposant le christianisme, Monsieur le vicomte, vous oubliez de le définir et de vous expliquer clairement sur son principe fondamental. Au lieu de puiser la doctrine chrétienne dans son code sacré, au lieu d'établir une distinction entre les dogmes de l'Église et les préceptes de l'Évangile, vous suivez aveuglément les lois de votre parti et ses traditions, que vous recommandez, dans vos brillantes métaphores, comme la source la plus abondante du sentiment religieux. Nonobstant ces pompeux efforts, on en-

trevoit, sans peine, votre pensée et le principe qui vous dirige. Vous admettez, que tout ce qui provoque ou nourrit le sentiment religieux doit être maintenu comme doctrine ou comme institution de l'Église. Votre propre foi dérive du sentiment, car vous dites quelque part : *J'ai pleuré et j'ai cru.* Cet aveu prouve assez comment la description du dogme et des institutions chrétiennes, ou, ce qui revient au même, *les raisons poétiques, les raisons de sentiment*, passent chez vous pour les argumens irrésistibles de la foi. J'appellerai donc votre principe *le principe esthétique*, et les développemens que vous lui donnez *la démonstration esthétique du christianisme.*

Quelques littérateurs allemands commencèrent, à la même époque que vous, à édifier sur le principe esthétique. Je pense que, sans connaître vos travaux, ils adoptèrent ce principe, parce que, comme vous, ils avaient reconnu l'insuffisance de la démonstration historique du christianisme et l'action peu marquée de la philosophie sur le sentiment religieux qui abonde dans des cœurs naturellement enclins aux prestiges de la poésie et de l'imagination.

La principale cause, néanmoins, des essais de ce genre, chez les Allemands, sera attribuée à l'influence passagère de la philosophie de Schelling sur la théologie et autres sciences. Ce panthéisme renouvelé de Spinoza, basé sur les inspirations de l'imagination plutôt que sur le raisonnement, avait moins pour but d'éclairer les esprits, au moyen de l'analyse de ses facultés et de ses lois primordiales, que d'entraîner par la déduction de *l'absolu*, manifesté dans les phénomènes variés de la nature. S'enveloppant dans des phrases mystérieuses, il débitait, avec la confiance du prophète, ses prétendues intuitions intellectuelles et ne réputait sage que le partisan de *l'absolu* qui aurait abîmé son individualité dans l'existence générale. On conçoit que le christianisme, enté sur cette philosophie, devait abonder en fleurs poétiques. Son but se confondait avec celui de la philosophie; on frappait par les grands tableaux tirés des annales de la religion. Comme on se passait de définitions et de preuves en philosophie, on croyait pouvoir s'en passer également en théologie; on ne s'informait donc ni du sens historique des saints livres, ni de l'origine des idées

religieuses; on ne voulait qu'exciter le sentiment, et rien ne fut négligé pour arriver à cette fin. L'imagination, interprète avoué de la Bible comme des dogmes de l'Église, opérait la fusion des deux doctrines hétérogènes de l'absolu et du christianisme, et ce mélange informe fut proposé à l'intuition intellectuelle comme un moyen infaillible d'échauffer le cœur et de nourrir la dévotion.

Admettons maintenant que cette méthode de traiter notre religion ne soit pas sans avantage et qu'elle ait rendu quelques services, elle n'en reste pas moins erronée. Elle ne convient ni à l'essence de la foi, ni à la piété; elle empêche de bien saisir le christianisme et occasionne, par conséquent, une foule d'erreurs dans le domaine de la vie religieuse. Souffrez que je développe cette thèse pour la soutenir.

Afin de prévenir toute fausse interprétation et de me prémunir contre le reproche de n'envisager les objets que sous un seul point de vue, je déclare, avant d'entrer en matière, que je sais apprécier la valeur du sentiment religieux, qu'il me paraît, autant que la foi, essentiel à la piété. S'il est vrai, à certains égards, que la

pensée engendre le sentiment comme le sentiment provoque la pensée, il est vrai aussi que la direction des idées religieuses dépend à la fois de la dévotion et de l'intelligence des choses divines. Le christianisme ne parle pas exclusivement à l'intellect, il remue avec force le sentiment religieux. Son élément esthétique ne saurait être mis en doute; il est indispensable pour exciter et nourrir la dévotion.

Les idées qui nous occupent ne s'identifieront avec notre homme intérieur et n'imprimeront une marche invariable à nos vues et à nos actions qu'en se confondant avec le sentiment, qui se reproduira autant de fois que ses idées génératrices, et qui, par la direction qu'il donne aux facultés morales et intellectuelles, porte à la méditation de ces idées. Les dispositions de l'âme tiennent au sentiment comme au raisonnement, et la piété étant la disposition de rapporter tout à Dieu, elle découle du sentiment religieux comme de l'intelligence des choses divines. Celui qui n'est pas ému au souvenir de Dieu ne connaîtra jamais la piété, quelle que soit d'ailleurs la pénétration de son esprit.

S'il est vrai, à certains égards, que les idées

et le sentiment en matière de religion se reproduisent réciproquement, il est également vrai que la dévotion contribue autant à notre éducation religieuse que la spéculation. On ne sent pas, à la vérité, sans avoir des idées, mais parfois des idées vagues suffisent pour exciter notre sensibilité. Le pressentiment, inné à l'homme, d'un monde supérieur influe sur le sentiment religieux, autant que la connaissance réfléchie des choses divines. Cette observation s'applique à tout ce qui concerne le développement religieux de l'âme en général. Il se peut que l'homme ne sente les choses divines qu'après les avoir méditées, mais il se peut aussi qu'il les sente avant d'y avoir réfléchi; et le développement intellectuel étant environné de ténèbres, peu de gens nous diront si leur piété découle du sentiment ou de la réflexion. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est, que le sentiment religieux n'est pas étranger au jeune âge, et que beaucoup de personnes pieuses ont attribué aux pratiques religieuses et aux exemples de dévotion une influence plus marquée sur leur âme qu'à l'instruction.

Enfin j'admets, dans toute son étendue, l'élé-

ment esthétique du christianisme et je demande qu'il soit établi clairement, par la science, pour être employé à l'édification des fidèles. L'Évangile n'est pas seulement une agglomération de préceptes, il renferme encore la révélation et la représentation des choses d'en haut. Il ne suffit donc pas d'instruire les chrétiens, il faut nourrir en eux, par le culte extérieur, les sentimens exprimés dans nos livres saints. A cet égard je suis parfaitement de l'avis de ceux qui cherchent à établir le christianisme sur la base esthétique. Comme eux je désire que le culte parle au cœur, que, tout en répandant des lumières, il élève l'âme et nourrisse la dévotion.

Ces explications me sauveront, je l'espère, du reproche de ne pas apprécier le sentiment religieux, si je ne le considère pas comme la preuve et le régulateur des idées, si je nie que l'élément esthétique renferme la démonstration du christianisme et si je crois que le culte ne doit pas se servir indifféremment de tout ce qui est capable de nourrir la dévotion. Cette manière d'envisager le sentiment religieux est contraire à l'essence de la foi, à la véritable piété, à l'intelligence de la religion de Jésus-Christ et la cause,

plus ou moins directe, d'une foule d'erreurs en matière de religion.

On a défini la foi de diverses manières; cependant on est convenu généralement de l'appeler une *ferme croyance*, ou *la conviction de l'existence de certains objets invisibles.* Cette ferme croyance, cette conviction, néanmoins, est plutôt l'œuvre de la *réflexion* [1] que du *sentiment* [2]. Le penseur éclairé puisera donc les motifs de toute croyance, conséquemment aussi ceux de la foi religieuse, dans la réflexion, pour en faire le régulateur des affections du sentiment. Les partisans du principe esthétique ne devraient pas rejeter cette méthode. Car, en recommandant de croire une chose par cela seul qu'elle émeut l'âme, on agrandit, mal à propos, le domaine de l'imagination, on fait dépendre la foi de l'impression de certaines idées, tandis qu'elle s'assied beaucoup plus solidement sur la connaissance du rapport intime qu'elle entretient avec les lois et les besoins de l'esprit humain. Les émotions, les sentimens, procèdent en grande partie de l'imagination. Si donc on fait

---

[1] Νοῦς. — [2] Ψυχή.

du sentiment la base de la foi, on la subordonne à l'imagination qui n'est point le juge compétent des idées. La raison seule discerne la vérité de l'erreur, l'imagination s'accommode des fictions comme du vrai, elle revêt les formes les plus variées pour entraîner les cœurs. Et, quoique le sentiment ne soit pas exclusif de la vérité, quoique la foi de beaucoup d'hommes ne relève que du sentiment, convenez, Monsieur le vicomte, que la foi du sage sera une croyance établie par des raisons suffisantes, et que, par ce motif, le sentiment religieux découlera de la foi comme l'effet de la cause, comme la forme de l'essence des choses. Quelle que soit, au reste, la base du sentiment religieux, il ne sera jamais qu'une idée vague du monde intellectuel, une tendance inquiète vers un objet qui ne saurait être expliqué que par le raisonnement. Pourquoi donc puiser la lumière dans les ténèbres; pourquoi faire dépendre la foi et la vérité du sentiment plutôt que des notions claires de l'intelligence? Sans doute la foi ne serait jamais ardente, elle ne produirait jamais la conviction créatrice des œuvres, si elle ne remuait pas l'âme, si elle ne lui donnait pas la paix, la rési-



gnation et l'espérance; mais cela n'empêche point de l'appuyer constamment sur la connaissance exacte des rapports de son objet avec les besoins du genre humain, et c'est ce que méconnaissent les adeptes de l'école qui fait procéder la foi du sentiment.

L'opinion que je combats est, non-seulement, contraire à l'essence de la foi, elle répugne aussi à la véritable piété. Le sentiment, mobile de sa nature, n'imprimera que difficilement une direction invariable à l'âme. Il ne sera donc pas l'unique source de la piété, qui est une tendance immuable de l'âme de rapporter tout à Dieu, tendance qui se fortifie des convictions religieuses et de la volonté du bien. Ces élémens lui sont indispensables. Excluez les convictions religieuses, elle n'est plus qu'un sentiment vague sans objet déterminé; glissez sur la volonté, le mouvement le plus passionné de l'âme ne sera qu'une irritation infructueuse de notre force intellectuelle

Ajoutez que le principe esthétique entrave l'intelligence du christianisme, dont l'exposition et la démonstration dépendent de la connaissance des élémens dont il se compose, du sens et des

preuves de ses préceptes. L'histoire, en dépouillant les plus anciennes archives de l'Église, fournira les élémens; la philosophie, qui a la mission d'exposer le christianisme dans sa coïncidence avec les lois et les besoins de l'esprit humain, donnera le sens et les preuves. L'histoire et la philosophie sont donc les seuls moyens de connaître le véritable christianisme et de discerner ses principes fondamentaux des objets secondaires. Mais la méthode esthétique ne prend intérêt, ni aux recherches historiques, ni aux investigations de la philosophie. Pourvu qu'elle remue les cœurs, elle se sert indistinctement du christianisme primitif et des abus qui se sont glissés dans l'Église, du dogme et de l'opinion individuelle, du vrai et de l'absurde.

Vous n'avez pas voulu, Monsieur le vicomte, vous soustraire à cette conséquence du principe esthétique; car vous n'avez pas essayé même de comprendre le christianisme primitif par l'interprétation des livres saints. Tout ce qui prête à la poésie fait votre affaire, fût-ce au détriment de l'Évangile et même des traditions de votre Église. Sans cette fâcheuse propension, auriez-vous pu répéter avec Massillon, que Jésus-Christ



a souffert, non-seulement *les angoisses physiques*, mais encore toutes *les peines morales*, tous *les remords*, qu'avaient dû éprouver les pécheurs de tous les siècles [1]? Plusieurs littérateurs allemands ont fait absolument comme vous. Au lieu de puiser le christianisme dans la Bible, au lieu de le mettre en harmonie avec les besoins et les lois de l'intelligence, ils ont créé des systèmes fantastiques où Jésus-Christ et les apôtres ne se reconnaîtraient pas mieux que dans vos pompeux tableaux de l'intercession des saints, du sacrifice de la messe, et des fonctions de la reine des cieux.

Je vous le demande, Monsieur, quelle sera l'utilité d'une méthode qui défigure, qui falsifie ainsi la religion? Quelle apparence de la rendre évidente? Détrompez-vous, le lecteur versé dans la Bible et dans l'histoire n'attendra jamais de vos écrits la démonstration du christianisme!

Ajoutez, à ce qui vient d'être dit, que votre méthode favorise le mysticisme, qu'elle confond les sens avec le sentiment religieux, qu'elle provoque enfin chez les gens du monde cette dé-

[1] *Génie du christianisme*, tom. I[er], pag. 37.

votion frivole qui se joue de ce qu'il y a de plus vénérable et de plus élevé.

Le mysticisme, qu'il soit spéculatif comme chez le théosophe ou pratique comme chez l'enthousiaste, le mysticisme est l'opinion erronée que notre âme peut s'identifier avec l'intelligence suprême. Que maintenant on se glorifie d'une inspiration immédiate ou de relations intimes avec Dieu, ou d'une intuition intellectuelle des choses divines, ce sera toujours la même erreur. Je dis erreur, parce que, alors même que je m'élance dans les spéculations métaphysiques, alors même qu'un désir ardent m'élève vers le ciel, je reste toujours en dehors de cette lumière où habite l'Éternel, et je n'éprouve aucun mouvement intérieur que je puisse attribuer à une influence immédiate de l'Être suprême. Le monde métaphysique est un monde idéal auquel nous ne tenons que par la pensée. Le mysticisme, qui méconnaît cette vérité, s'accommode parfaitement du principe esthétique. Les idées génératrices de nos sensations, se confondent souvent avec la conscience intime de notre état actuel; nous oublions que c'est l'idée et non pas l'objet de l'idée qui a produit un changement en nous,



de sorte que nous croyons tenir l'objet qui nous occupe. L'amant, livré au souvenir de sa maîtresse absente, oublie que l'émotion de son cœur ne provient que de l'idée de son amante; il la voit, il lui parle, il lui tend les bras pour l'embrasser. N'en est-il pas de même du sentiment religieux? Pendant qu'il se manifeste en nous, nous oublions que l'émotion du cœur procède de l'idée de l'Être suprême; il semble, au contraire, que Dieu lui-même se soit approché de nous, que nous l'ayons vu et entendu. Cette illusion, aussi naturelle que peu dangereuse en principe, devient la source du mysticisme si on ne ramène pas le sentiment religieux aux idées qui l'ont fait naître, si on le transforme en fondement de la foi, si on s'en occupe exclusivement, si, au lieu de les éclairer, on trouble, on pétrifie les esprits, comme nos panthéistes mystiques de la nouvelle école, par leur doctrine mystérieuse de l'identité du sujet et de l'objet, de la défection de l'âme de l'absolu et du retour à l'absolu par la fusion de notre être avec l'unité universelle. Le mysticisme repousse les idées, il s'attache à des impressions indéfinissables, il confond les choses avec les notions qu'il en a; comment ne

serait-il pas protégé par les fauteurs d'une imagination grossièrement matérielle, qui subordonnent l'idée au sentiment, la pensée à un mouvement spontané? — Le mysticisme, Monsieur le vicomte, est une erreur très-dangereuse. Suivant le caractère, l'éducation ou le genre de vie il produira, tantôt la rêverie contemplative qui ne s'intéresse plus aux idées généreuses, tantôt la sainte présomption, qui méprise tout ce qui n'est pas, comme elle, en possession exclusive de la vérité, tantôt le fanatisme avide de crimes et d'échafauds, tantôt le séparatisme qui s'éloigne de l'Église pour se traîner dans les conventicules de la fausse dévotion. Influant sur la meilleure portion de nous-mêmes, il dénature ce qui aurait pu devenir une source de sagesse et de vertu.

Si la méthode esthétique conduit directement au mysticisme, elle favorise également une dévotion trop matérielle. Les mouvemens de l'âme tiennent plus ou moins aux sens, soit parce que les idées, en prenant des formes, deviennent des sensations, soit parce que le *cœur* [1], siége du

---

[1] ψυχή.

sentiment et des désirs, se trouve placé, pour ainsi dire, entre l'âme et le corps et forme le point de contact de la vie intellectuelle et de la vie animale. Le sentiment religieux ne fait point exception à cette règle. Si les premiers symptômes de l'amour physique réveillent parfois l'amour divin dans les jeunes cœurs, la dévotion ne reste pas toujours étrangère aux inspirations du dieu des amours. Et, si telle est la vérité, que dire de ceux qui en matières religieuses font tout dépendre de l'imagination, qui ne cherchent qu'à échauffer les cœurs, et qui, pour arriver à leurs fins, empruntent leurs images à l'amour terrestre? Ne sont-ils pas la cause du trop grand empire des sens sur la dévotion? Et sera-t-elle bien sincère la dévotion de ceux qui se plaisent à admirer les traits dont vous parez la reine des cieux? Sera-t-elle bien vraie la dévotion de ces mystiques de toutes les époques qui ont comparé le lien qui unit l'âme à Dieu au lien qui unit les époux? Ils ont tant parlé de baisers et d'embrassemens célestes, que la flamme terrestre qu'ils prétendaient éteindre n'a pas cessé de brûler et n'a jamais été étouffée dans leurs cœurs. Le sentiment, isolé de la réflexion et

soustrait à la surveillance de la raison, est bientôt subjugué par les sens. C'est ce qui explique comment des personnes dont la piété n'a rien d'affecté, continuent de pécher et passent alternativement de la dévotion aux débauches et des débauches à la dévotion. Combien de mystiques qui pourraient dire avec M. Tartuffe :

L'amour qui nous attache aux beautés éternelles
N'étouffe pas en nous l'amour des temporelles :
Nos sens facilement peuvent être charmés
Des ouvrages parfaits que le Ciel a formés[1] !

Ce mélange de dévotion et de sensualité est pourtant une profanation du sanctuaire dans lequel l'homme, à l'abri de la convoitise des sens, devrait s'élever au ciel en oubliant la terre.

Quelque peu édifiante, néanmoins, que soit une vie partagée entre la dévotion et le péché, elle n'est pas aussi condamnable que la piété frivole de ceux qui, avec ou sans préméditation, se jouent des objets les plus dignes de vénération. Et ces protecteurs de toutes les espèces de superstitions, qui se plaisent dans le clinquant

[1] MOLIÈRE, *Tartuffe*, acte III, scène 3.

des interprétations les plus fantastiques de la Bible et de la tradition, sont assez nombreux dans notre siècle, grâce à la propagande du principe esthétique. En effet, que deviendra l'amour de la vérité, si on place le plus haut point de la sagesse dans les émotions produites par la contemplation passive de l'absolu? La raison ne sera-t-elle pas subjuguée par l'imagination, si les rêves remplacent les preuves? Ne se figurera-t-on pas que la pensée, bien qu'inévitable, n'est qu'un jeu trompeur qui réussit le mieux à celui qui donne à ses images les plus belles et les plus brillantes couleurs? Telle est l'origine de cette dévotion frivole qui a soutenu, entre autres absurdités, l'identité de la religion avec la poésie, et a cherché la vérité dans le domaine des fictions.

Toutes ces considérations m'autorisent à rejeter le principe esthétique et à soutenir que le christianisme a besoin de preuves, que le sentiment doit procéder de l'idée, et que la piété ne peut se passer d'un aliment raisonnable. Admettons que c'est se priver de quelques émotions du cœur; on sera dédommagé par tout ce qu'il y a de chaleur et de vie dans le sentiment moral de

l'homme. Les notions générales du christianisme ne sont-elles pas une source inépuisable de mouvemens religieux et ne valent-elles pas mieux que les idées superstitieuses, absolument étrangères à l'Évangile, qui naquirent des ténèbres et de l'ignorance du moyen âge? Pour inspirer la crainte de l'Éternel, parlerai-je de sa colère? Ne suffira-t-il pas de le faire envisager comme le Tout-Puissant, qui d'un mot a tout créé; comme le juste, qui rendra à chacun selon ses œuvres? Pour remplir les cœurs d'une douce confiance envers Dieu, invoquerai-je la protection, la médiation des saints? N'atteindrai-je pas mieux mon but en découvrant les voies merveilleuses du Père céleste? Recommanderai-je autrement l'humilité, qu'en comparant notre faiblesse avec les perfections de l'Éternel? Fonderai-je le souvenir religieux qu'on doit aux morts sur la nécessité d'une intervention humaine pour abréger les tourmens du purgatoire? Le respect des mystères impénétrables de la religion repose-t-il uniquement sur le dogme de la transsubstantiation? Ce respect ne s'appuie-t-il pas, plus naturellement, sur les profondeurs de Dieu et sur les sources cachées de notre propre existence? Je ne connais

pas de sentiment religieux qui ne pût découler d'un christianisme raisonnable; c'est donc lui qui produira la véritable dévotion.

Convenons, cependant, que les idées de la raison purement spéculative n'influent point assez sur le sentiment, et qu'une doctrine toute idéale, qu'une philosophie religieuse, ne serait pas la base solide d'une Église. Pour influer sur le sentiment, les idées religieuses ont besoin de formes, de rites, de symboles, de livres saints, et pour que l'établissement d'une Église devienne possible, il faudra que les rites et les symboles soient reçus par un certain nombre d'individus; en un mot, pour échauffer le cœur, les idées religieuses ont besoin du christianisme positif. On a méconnu cette vérité pendant un certain temps, et l'école que je réfute peut se glorifier de l'avoir vengée des attaques de ses adversaires. Elle soutient, avec beaucoup de raison, que le christianisme, dépouillé de ses formes, de ses symboles, ne serait plus qu'une philosophie religieuse aussi insuffisante aux besoins d'une croyance publique que le système des théophilantropes; que, pour nourrir la piété, il faut une Église où l'enseignement se trouve renforcé par d'augustes cérémonies, par

des dévotions communes où la ferveur de l'un fortifie la foi de l'autre. Oui, le christianisme perdrait son influence sur les esprits et cesserait d'être la religion des peuples, si l'Église perdait ses rites, son code sacré, ses fondemens historiques; si, *au Père de tout ce qui est enfant dans le ciel et sur la terre,* on substituait le principe éternel des choses; si, au lieu du Saint-Esprit qui établit sa demeure dans les âmes pieuses, on ne parlait que de l'action divine dans le monde intellectuel; si l'on entreprenait de remplacer le miséricordieux pardon des péchés par la loi générale, que le bonheur du mortel est en raison de ses progrès dans le bien.

Cet aveu vous prouvera mon impartialité. Jamais je ne serai le partisan du principe esthétique, jamais je ne m'aveuglerai sur ses funestes conséquences, mais toujours je me prononcerai pour ce qui est juste et vrai partout où je le trouverai. C'est ainsi, Monsieur le vicomte, que j'ai profité, avec reconnaissance, de tout ce que les adeptes de votre principe enseignent sur l'importance du sentiment religieux et sur la nécessité de conserver la partie positive du christianisme.

TROISIÈME LETTRE

A MONSIEUR

LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

De l'histoire et de la philosophie, considérées comme les meilleurs moyens de démontrer le christianisme.

Je doute, Monsieur le vicomte, de vous avoir convaincu de l'insuffisance du principe qui vous dirige dans l'exposition et dans la démonstration du christianisme. Je sais combien il est difficile de se départir d'une manière de voir profondément enracinée. Quoi qu'il en soit, je vous dirai comment je conçois l'apologie du christianisme; car après avoir censuré votre méthode, il est juste que j'expose la mienne.

Selon moi, tout apologiste du christianisme doit débuter par la définition exacte de son sujet. Cette condition a été négligée par vous dans le *Génie du christianisme*, et par Mgr l'évêque d'Hermopolis, dans sa *Défense* de cette religion.

Comment justifier ce silence? Le christianisme s'expliquerait-t-il par lui-même? Pouviez-vous ignorer qu'on avait souvent varié sur son interprétation? La chrétienté n'est elle pas divisée en plusieurs branches, dont chacune est entée sur des dogmes différens? Les docteurs d'une même Église suivent-ils toujours le même système, et le caractère de la défense ne dépendra-t-il pas du point de vue sous lequel on envisage le christianisme? En confondant, comme vous et Mgr d'Hermopolis, le système d'une Église avec le christianisme proprement dit, ne combat-on point pour un parti au lieu de servir la cause générale? . . . .

Or il ne s'agit entre nous, que du christianisme proprement dit, qu'on servira avec plus de succès, en se restreignant aux points non contestés par les différentes Églises et dont la profession est une marque distinctive du chrétien. La révélation de la véritable religion par Jésus-Christ pour le salut des hommes, est un point de cette nature. La preuve de cette révélation sera donc la meilleure apologie du christianisme. Et pour fournir cette preuve, il suffira, selon moi, de faire connaître la religion du Christ



comme une institution divine et de démontrer l'évidence de ses préceptes.

Les chrétiens varient infiniment sur l'idée de la révélation et sur les vérités qu'elle renferme. Quelques-uns considèrent la révélation comme l'œuvre de tous les siècles, d'autres comme étant achevée par la promulgation de l'Évangile; quelques-uns y voient une inspiration du sacerdoce, d'autres une parole divine adressée à toutes les âmes pieuses; quelques-uns la prennent pour une intervention immédiate et surnaturelle, d'autres, au contraire, pour une action médiate et naturelle de Dieu sur l'esprit et la vie de ses envoyés. Les opinions ne sont pas moins divisées sur les vérités contenues dans la révélation. Tantôt on s'en tient uniquement aux saintes Écritures, tantôt on accorde une égale autorité aux traditions orales et aux décrets des synodes tenus sous l'inspiration du Saint-Esprit. Les uns considèrent comme préceptes divins tout ce que les livres sacrés énoncent clairement, les autres distinguent la forme du précepte, n'adoptent que les idées fondamentales de l'Évangile et attribuent le reste au caractère individuel de ses auteurs, ou à l'esprit d'un temps qui a passé sans

retour. Il n'est pas jusqu'aux partisans d'un même principe qui ne diffèrent sur les détails. Il sera donc nécessaire de s'entendre sur la méthode à suivre pour affermir le christianisme au milieu de ce conflit d'opinions hétérogènes. Commencera-t-on par l'examen des diverses théories sur la révélation et des principes qui dirigent dans le choix des vérités fondamentales, ou débutera-t-on par l'exposition systématique des dogmes? Mais alors, au lieu de défendre le christianisme, on s'engagera dans une controverse inextricable avec les Églises établies; on se fixera sur un point susceptible de démonstration, et, en dernière analyse, on n'aura servi qu'un parti, qu'un seul individu.

Il me semble donc que dans la défense bien entendue du christianisme, on ne s'arrêtera, ni aux différentes manières d'envisager la révélation, ni aux divers principes qui décident du choix des vérités fondamentales; on n'insistera que sur les points de concordance générale. Et, quoi qu'on en dise, ces points de concordance sont assez nombreux pour établir une certaine unité entre toutes les communions chrétiennes et pour les distinguer de tous les autres cultes. Quelles



que soient d'ailleurs les idées des chrétiens sur la révélation, ils s'accordent à la regarder comme une opération de Dieu en Jésus-Christ pour le salut du monde; ils reconnaissent la vocation et la mission divine de leur chef, ils le vénèrent comme le fils de Dieu, sans toutefois attacher le même sens à cette dernière expression. De quelque manière qu'ils expliquent l'origine, l'essence et le but de l'Église, ils ne cessent de la considérer comme une institution placée sous l'influence du Ciel, pour la conservation de l'Évangile et pour le perfectionnement des hommes. Il y a même accord pour les notions fondamentales du christianisme. Tous les chrétiens reconnaissent un Dieu parfaitement saint, comme la cause et le législateur de l'univers; tous voient dans le péché une révolte contre Dieu qui portera sa peine, et dans la miséricorde du Seigneur un acte nécessaire au pardon et à la paix du faible mortel; tous adorent en Jésus le Sauveur qui donne cette paix, quels que soient d'ailleurs leurs sentimens sur le rapport de son œuvre avec le pardon des péchés; tous admettent l'action divine sur notre âme par le Saint-Esprit; tous entrevoient une gloire immortelle, à travers les

souffrances du temps; tous admirent la justice, la charité, l'humilité, l'espérance, la pureté du cœur et la vie sans tache comme des préceptes du christianisme, et tous se sentent l'obligation de rechercher, avant tout, le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire, de s'attacher aux lois de la morale, comme au souverain bien.

En songeant à cette conformité de principes parmi les chrétiens, il me semble qu'on y aura égard dans la défense du christianisme, et qu'on se restreindra à la démonstration de ces idées fondamentales; démonstration qui doit se servir, à la fois, des secours de l'histoire et de ceux de la philosophie. Par l'histoire, ou par l'interprétation des saints livres, on établira, sans peine, que ces idées sont effectivement de l'essence du christianisme. Car les idées d'un royaume de Dieu, du péché, de la grâce, de la vertu du Saint-Esprit, de l'immortalité, de la rémunération, de l'empire absolu du devoir, ces idées sont si clairement énoncées dans la Bible, qu'il est impossible de ne pas les y trouver. Quant à la philosophie, sa tâche est de prouver que les préceptes de la religion révélée sont identiques avec ceux de la conscience intime de l'homme, qu'elles



répondent à ses besoins intellectuels et qu'ils se tiennent par une chaîne indissoluble. Or, qui pourrait éclaircir ces questions, si ce n'est la science qui s'occupe de l'analyse des facultés et de la recherche des lois de l'esprit humain? Ses preuves contenteront quiconque accorde à la raison de s'élever jusqu'aux vérités d'un ordre supérieur, et si elles parvenaient à établir que, hors des préceptes de l'Évangile, l'existence perdrait son prix, la sagesse son but, le malheur sa consolation, la vertu son appui, elles ne laisseraient rien à désirer pour sa démonstration.

Que si maintenant on voulait recommander le christianisme comme une révélation d'en haut, il faudrait partir de l'idée d'un Dieu régulateur de toutes choses, de la nécessité d'éveiller les facultés de l'homme, de l'établissement miraculeux de l'Église, de la vénération qu'inspire son fondateur et du changement salutaire qui s'opéra dans le monde par son œuvre.

L'idée d'un Dieu tient naturellement à l'idée d'un gouvernement du monde et de l'accomplissement de ses desseins, surtout de l'éducation du genre humain, de sa marche progressive vers la vertu et la sainteté. Or l'idée d'un Dieu régu-

lateur de l'univers et la connaissance de ses lois étant les principes de la sagesse et de la vertu, Dieu doit s'être manifesté aux hommes pour leur faire connaître ses lois et sa volonté. C'est ce qu'on nomme *la révélation*, d'un terme de l'Écriture qui signifie *divulgation des choses cachées*. La raison qui interroge les cieux, qui contemple le Créateur dans ses ouvrages, qui devine ses lois dans la conscience, la raison est une première révélation. Mais elle ne suffit point à la solution de ce qui nous touche de près, et Dieu nous gratifie de plus d'une révélation extérieure et historique. Notre éducation intellectuelle se fait par les autres et par nous-mêmes, au moyen de l'instruction. Nous pouvons beaucoup par nous-mêmes, mais nous sommes heureux quelquefois de profiter des lumières d'autrui. Les plus grands philosophes ont puisé dans la sagesse de leurs devanciers, comment donc ne réclamera-t-on pas un secours pour le germe des idées religieuses déposé dans l'âme de tous les mortels, et qui, comme l'expérience l'indique, se réveille si difficilement! Ce secours sera une révélation divine propre à dissiper les ténèbres et à rendre communs les principes im-



muables de la vraie religion, qui, sans elle, n'eussent jamais été connus que de quelques esprits supérieurs. Si maintenant on jette un regard sur notre histoire, les hommes qui ont instruit leurs contemporains dans la loi de Dieu, ne furent-ils pas les instrumens, les envoyés du Ciel, leurs institutions ne sont-elles pas divines, leurs doctrines ne sont-elles pas des révélations de l'Être suprême, adaptées au temps et aux besoins des peuples qui les recevaient? La plus complète et la plus efficace de ces révélations est celle que nous tenons de Jésus-Christ. Sa propagation étonnante et continue serait la preuve palpable d'une céleste origine, si même elle se présentait dépouillée de ses accidens miraculeux. Les rapports du christianisme avec la loi de Moïse, l'attente d'un Messie, devenue générale à l'époque de la venue du Seigneur, les particularités de sa vie, la dispersion des juifs, dont les synagogues retentirent des premières prédications évangéliques, le goût de ces juifs dispersés pour la littérature et la philosophie grecques, la coïncidence des premiers travaux des apôtres avec l'incorporation de l'ancien Israël dans le grand empire romain, dont le culte,

ébranlé par la philosophie grecque, ne résistait que faiblement à un meilleur ordre de choses, en un mot, à défaut de miracles, une multitude de circonstances révéleraient le doigt de Dieu dans l'établissement du christianisme. Ajoutons que Jésus n'a point de pareil dans l'histoire, que, dans ses discours comme dans ses actions, dans ses souffrances comme dans sa mort, il manifeste les intentions les plus admirables, la sagesse la plus élevée; que, par conséquent, il dût avoir une intuition plus parfaite que nous de la Divinité et une conviction plus intime de sa mission de l'annoncer aux enfans des hommes. Enfin la divine origine du christianisme est constatée par son influence salutaire sur la société. La Divinité est mieux connue, les droits de l'homme sont mieux respectés, les mœurs sont plus douces chez les chrétiens que chez les peuples de l'antiquité. Il est vrai que nous ne jouissons pas encore de la paix perpétuelle, mais nous faisons la guerre avec moins de cruauté; il est vrai que nous tolérons encore l'esclavage, mais nous réclamons hautement son abolition; il est vrai que nous ne sommes pas encore dégagés de toute idée superstitieuse, mais le sang humain ne



coule pas sur nos autels, mais les orgies n'entrent point dans nos cérémonies religieuses. Quelles preuves irrécusables, Monsieur le vicomte, que l'Évangile est une révélation de la vraie religion! C'est par ces preuves qu'il faut commencer dans la démonstration de la Divinité du christianisme; les conséquences tirées des miracles ne viendront qu'après. Si on commençait par les miracles, si on allait jusqu'à les prendre pour le fondement unique de la foi, on autoriserait le doute dans l'esprit de ceux qui, ayant étudié les mythes des anciens peuples, ne sont plus séduits par des récits miraculeux. Mais la révélation une fois admise, on croira sans peine aux prodiges qui glorifièrent le Christ et qui rendirent d'éclatans services, non-seulement en fixant l'attention du public, mais en donnant à lui-même, comme à ses disciples, la certitude de sa haute destinée. Cela n'empêche pas certains hommes de rejeter tous les miracles et de fermer l'oreille à tous les argumens apologétiques. Mais c'est une raison de plus pour éviter d'en faire la preuve fondamentale du christianisme, et, pour ne pas confondre avec les ennemis de la révélation celui qui regarde les miracles plutôt comme des effets

inattendus et inexplicables, que comme des exceptions aux lois de la nature. Aux siècles des miracles c'était différent : alors on prouvait les miracles par les miracles, et celui qui espérait sa guérison d'une relique ne s'avisait pas de douter des anciens prodiges. Aujourd'hui, au contraire, les miracles ont besoin d'une démonstration, et cette démonstration ne réside que dans la grandeur, dans l'importance de leur but. Au reste, la preuve par miracle n'influera jamais que sur ceux qui croient à une révélation générale, en les convaincant que le christianisme est une manifestation extraordinaire de Dieu.

Voilà, Monsieur le vicomte, ce que je pense de la démonstration du christianisme. Vous ne pensez pas de même, car vous édifiez sur le principe esthétique, tandis que je m'appuie sur l'histoire et la philosophie. Aussi votre apologie n'est-elle pas une démonstration; car rien n'est encore démontré en matière de religion, quand on est parvenu à environner ses préceptes et ses institutions des prestiges d'une poésie sentimentale. Peut-être me répliquerez-vous que la religion n'a que faire des preuves, qu'elle se contente de la foi avec ou sans réflexion. Soit; mais alors

toutes les croyances seront également bonnes, toutes les recherches du théologien seront inutiles, et le trésor le plus précieux de l'âme, celui qui, selon moi, exige le concours de toutes les facultés, dépendra désormais des caprices de la multitude. Cela n'est pourtant pas soutenable, et comme, en toutes choses, les convictions se forment par le raisonnement, le christianisme aussi ne s'affermira que par le raisonnement. Cette assertion est tellement vraie, que les apologistes de tous les siècles en ont été frappés, et qu'en conséquence ils ont toujours procédé par le raisonnement, malgré leur peu d'accord dans le mode de démonstration. Je suis donc rassuré sur cette partie de mes principes, mais je m'attends à plus d'opposition pour mon système de défense du christianisme. On dira, sans doute, que j'exige trop peu de ses apologistes, en les restreignant aux idées fondamentales. Je n'ai cependant pris ce parti qu'après une mûre réflexion et dans la certitude, que seul il convient à notre temps. Mon système a l'avantage de rendre la cause du christianisme indépendante de théories ou de dogmes toujours contestés, de préserver la doctrine de Jésus-Christ d'une multitude d'objections diffi-

ciles à résoudre au contentement de tout le monde, de nous dispenser d'avoir recours à des argumens futiles, et de nous placer assez haut pour nous faire sentir la correspondance entre la révélation intime et la révélation céleste. Il est dans l'intérêt de mon système que je développe ces quatre propositions; veuillez donc me suivre encore pendant quelques instans.

L'apologiste du christianisme qui se prononce pour tel système dogmatique, ou pour tel mode de révélation, prend l'engagement tacite de défendre l'un et l'autre. S'il ne réussit pas dans cette défense, il compromet le succès de son entreprise. Si, par exemple, il partait de l'hypothèse que la révélation de Dieu par Jésus-Christ est inséparable de l'inspiration (théopneustie) des saints livres, il ne convertirait que ceux qui croïent cette inspiration. Si le relâchement sur les décisions synodâles relatives à la Trinité et à l'incarnation lui paraissait subversif du christianisme, il ferait dépendre le salut de cette religion de l'adoption de ces dogmes. *Ne me croyez pas indifférent sur ces points; je veux que la théologie s'en occupe sérieusement;* mais je crains que les défenses partielles ne nuisent à la défense générale. En



effet, qui se dira l'interprète infaillible de la révélation; qui osera substituer son propre système aux expressions de l'Évangile; qui soutiendra que les preuves de son système sont les preuves de la manifestation de Dieu par Jésus-Christ? Que faire si ces preuves manquaient leur effet, si elles ébranlaient la religion au lieu de l'asseoir sur des bases solides? Que faire avec les esprits, disposés à croire une révélation, mais à une révélation sans commentaire dogmatique? Que faire si ce commentaire dogmatique était en contradiction manifeste avec les découvertes et les progrès des sciences? On risque beaucoup, Monsieur le vicomte, en ne laissant aux gens que le choix entre un certain système dogmatique et le rejet absolu du christianisme. Cette méthode fait plus de mal à la religion que les vociférations de ses plus zélés détracteurs. Si, au contraire, on procède à l'apologie du christianisme par la démonstration des points étayés d'un témoignage unanime, on évitera bien des difficultés. Certes chacun peut se créer un système ou adhérer à une théorie existante; chacun peut travailler au triomphe de ses opinions; mais l'apologiste du christianisme doit se souvenir

qu'on ne convertit point les incrédules comme on compose une théologie, et qu'il ne lui appartient pas de confondre sa cause avec celle de la religion. Le partisan de l'inspiration des saints livres fera l'apologie de cette doctrine très-accréditée, mais il se gardera d'en faire la base du christianisme, parce qu'elle présente des difficultés qu'il ne résoudrait peut-être pas à la satisfaction de tout le monde, et qu'elle n'est pas un précédent nécessaire pour admettre la révélation. Celui qui envisage la Trinité et l'incarnation comme des doctrines de la Bible, les défendra comme telles, mais il ne répudiera pas ceux qui croient également suivre le texte de l'Évangile en considérant le fils comme un envoyé de Dieu, le Saint-Esprit comme l'action divine dans le monde intellectuel, et le *Logos* comme un symbole de la sagesse, de la plénitude de l'Être suprême manifestée dans le Christ. En un mot, je pense que l'apologiste du christianisme doit faire abstraction de ses opinions particulières et se restreindre à la défense des points universellement reçus. Il sera dispensé, par là, de répondre à une foule d'objections fastidieuses. En effet, contre quoi sont dirigées les principales attaques des ad-



versaires de notre sainte religion? Est-ce contre ses idées fondamentales, contre sa morale, contre son origine céleste? Non. Ces points n'ont été combattus que par les athées, par les gens sans principes, et, si j'ose m'exprimer ainsi, par les fanatiques de l'incrédulité. Les principales attaques ont presque toujours été dirigées contre les dogmes distinctifs, contre le système théologique, contre le culte et la discipline de telle Église, contre certaines assertions de l'histoire sacrée, particulièrement de la Genèse et des chroniques du peuple d'Israël. Si quelques-unes de ces attaques sont justifiées par les imperfections de notre théologie ou de nos institutions ecclésiastiques, on repoussera facilement les autres. C'est ainsi, par exemple, qu'on démontrera, sans peine, que Voltaire a méconnu le sens de la Bible, qu'il a jugé l'antiquité par les opinions et les mœurs de son siècle, que, par haine des juifs, il a défiguré leur histoire, diffamé la législation de Moïse et les prophètes dont il n'avait jamais compris ni la sainteté ni la profondeur. Au reste la majeure partie des objections ne saurait être jugée que devant le tribunal des savans archéologues, et ceux-ci conviennent



que l'histoire des Israélites présente presque autant de difficultés que l'histoire des temps primitifs. Rien ne sera donc plus avantageux à l'apologiste du christianisme que de se trouver sur un terrain moins exposé aux attaques de l'adversaire; que de se borner à présenter notre religion comme une manifestation de Dieu par Jésus-Christ, pour l'établissement de la véritable religion; car c'est ce que le christianisme restera toujours, qu'on adopte ou qu'on rejette le symbole d'Athanase et le dogme de saint Augustin, qu'on regarde la hiérarchie comme une institution divine ou comme une invention des hommes, qu'on envisage la création et la chute du premier homme comme un fait historique ou comme une allégorie.

Ajoutez, que ma méthode dispense de ces argumens futiles qui, loin de servir une cause, multiplient les doutes et les défiances. On n'a que trop souvent abusé de ces argumens. Les pères de l'Église même ne les ont pas dédaignés; ils ont tiré des livres sibyllins, rédigés par des chrétiens, dans le deuxième siècle, la preuve que le Messie avait été annoncé aux Gentils, et Lactance, pour établir l'intervention miraculeuse de Dieu



dans le sort des chrétiens, affirme que la fin des persécuteurs de l'Église avait toujours été violente et ignominieuse [1]. Nos modernes apologistes ne sont pas restés en arrière des pères de l'Église. Mgr d'Hermopolis, entre autres, voit, dans le martyre, un prodige du monde moral, une chose impossible sans l'assistance spéciale de la Divinité [2]. Mais que répondrait l'illustre prélat, si, en lui faisant voir la foule des martyrs du protestantisme, plus considérable peut-être que celle des martyrs de la primitive Église, on lui demandait, s'il reconnaît ces martyrs comme une preuve de la vérité et de la divine origine du protestantisme? Les martyrs des premiers siècles ont droit à notre estime par leur fidélité et leur courage, ils ont droit à notre gratitude par les services qu'ils ont rendus à la bonne cause, c'est ce que je soutiendrai contre quiconque attribuerait leur constance à un fougueux enthousiasme. Mais voilà tout; jamais je ne ferai dépendre la vérité d'une doctrine de la persévérance ou de l'apostasie de ses partisans. Comment d'ailleurs,

---

[1] Voy. LACTANTIUS, *De mortibus persecutorum.*

[2] *Défense du christianisme*, tom. II, pag. 313.

Mgr d'Hermopolis, nous convaincra-t-il que les premiers martyrs ont été secondés par le Ciel autrement que les martyrs protestans du seizième siècle, auxquels nous ne reconnaissons qu'une volonté invariable et une espérance à toute épreuve? Le même évêque fait des efforts inouis pour présenter la propagation du christianisme dans l'empire romain comme un événement miraculeux. A cette fin il ne se borne pas à soutenir les progrès extraordinairement rapide de l'Évangile, il affirme encore, contre le témoignage de l'histoire, que les anciens cultes n'étaient rien moins que sur leur déclin [1]. Mais tout le monde sait que la propagation du christianisme a été moins rapide que celle du coran; que, jusqu'au troisième siècle, les communautés chrétiennes étaient des points presque imperceptibles dans le vaste empire romain; qu'à l'avénement de Constantin les Gentils formaient encore l'immense majorité de la population de l'empire; que la balance ne s'établit que vers la fin du règne de Constantin et que le triomphe de la croix ne fut complet que sous le règne de Théodose, c'est-

[1] *Défense du christianisme*, tom. II, pag. 295.



à-dire quatre siècles environ après la naissance de Jésus-Christ. Quant à la décadence des anciens cultes, Mgr d'Hermopolis ne se serait pas permis d'en douter s'il avait lu les ouvrages de Lucien, et s'il avait su comment cet auteur s'exprime sur les symptômes de leur prochaine dissolution. Mais que voulez-vous, de pareils moyens ont toujours été employés par ceux qui cherchent le triomphe d'un système plutôt que celui de l'Évangile, et Mgr d'Hermopolis, en parlant de la propagation miraculeuse du christianisme dans l'empire romain, songeait sans doute moins à ce culte qu'à l'action non interrompue et surnaturelle de Dieu dans l'Église catholique. Abandonnons à jamais cette méthode, elle ne fait naître que des défiances et des oppositions, elle excite au mépris de l'Évangile quiconque ne veut pas se donner la peine de réfuter un faux raisonnement.

Faisons enfin observer que ma méthode de défense du christianisme produira l'heureux accord de la révélation intime avec la révélation divine. On a soutenu que ces deux sources de nos connaissances en matière de religion se trouvaient en opposition et qu'il fallait se pro-

noncer pour la raison ou pour l'Évangile. De là une lutte qui ne finira que par le rejet de l'une ou de l'autre. Évitons tout ce qui renferme le germe de cette lutte; ne nous plaçons pas dans l'alternative de renoncer, soit à la raison, soit à l'Évangile; croyons plutôt à leur rapport réciproque. Caractérisons ce rapport, qu'il est utile de connaître en face d'une génération essentiellement raisonneuse.

Remarquons d'abord, que la révélation intime aide à déterminer le sens de l'Évangile et que la révélation céleste renferme ou rectifie les hypothèses de la raison. L'Évangile serait un livre inintelligible s'il n'était expliqué par la lumière de l'intelligence. Comprendrions-nous la doctrine de la Bible sur l'existence de Dieu et sur sa providence, si nous n'en avions pas la conscience intime? Prendrions-nous intérêt aux promesses du Ciel, dont l'Écriture abonde, si nous ne soupirions pas après un meilleur ordre de choses; et les préceptes de l'Évangile détermineraient-ils nos actions, si la raison ne nous enseignait pas nos devoirs? Oui, la révélation intime facilite l'intelligence de la révélation divine; mieux un homme se comprend lui-même, mieux il saisira



le sens des livres saints. D'un autre côté la révélation céleste concourt puissamment à dissiper les ténèbres qui offusquent notre intelligence. L'instinct de la Divinité et le sentiment moral ont besoin d'un motif extérieur pour sortir de leur engourdissement. Les générations antérieures à l'ère du Messie étaient douées des mêmes facultés que nous, combien peu cependant elles ont connu l'Être suprême! Et qu'est-ce que le sauvage sait de Dieu, lui qui est pourtant un homme comme nous? Qui donc éclairera notre intérieur, si ce n'est une lumière venue du dehors? Ou bien serions-nous aussi avancés en matière de religion, si nous n'avions pas puisé aux sources du christianisme? C'est donc l'Évangile qui aide la raison et la raison qui explique l'Évangile.

Ce n'est pas tout, l'une de ces révélations sert de témoignage à la vérité de l'autre; car enfin nous n'admettons l'Évangile que par rapport à sa concordance avec la raison dont les hypothèses ne sauraient trouver un meilleur contrôle que dans les préceptes d'un envoyé du Ciel et dans les croyances de l'Église. Si l'Évangile ne portait pas sa démonstration en lui-même,

ses moyens extérieurs de défense resteraient sans effet; s'il était contraire à la raison, les témoignages historiques n'établiraient point sa divine origine. Si l'Évangile nous enseignait que l'Éternel, au lieu de gouverner le monde d'après les lois d'une sainte volonté, n'écoutait que les inspirations de ses caprices et de ses passions haineuses, l'Évangile serait-il la parole du Dieu de vérité? Si le Christ nous prêchait l'indifférence pour le prochain et la haine des ennemis, verrions-nous en lui un envoyé du Ciel? Non, nous ne saurions croire ce qui blesse le sens intime; une révélation déraisonnable, fût-elle étayée de mille miracles, n'en serait pas une pour nous, parce qu'elle manquerait de vérité. C'est ainsi que la raison défend l'Évangile. Réciproquement l'Évangile éclaire notre intelligence. Les lois et les investigations de la raison se prouvent, sans contredit, par elles-mêmes. Comme, néanmoins, ces lois et ces investigations ne tombent point sous les sens, il se peut que, perdant toute confiance en ses propres forces, l'homme se précipite dans l'abîme du doute et de l'incertitude. Par conséquent il est bon que la parole de Dieu, écrite dans nos âmes,



trouve son écho dans la doctrine céleste, transmise d'âge en âge, pour éclairer les peuples de la terre. La raison nous fait entendre que l'œil de l'Éternel est sans cesse ouvert sur ses créatures, mais combien notre foi ne devient-elle pas plus vive, quand l'Écriture nous dit: *Considérez les oiseaux de l'air. Ils ne sèment ni ne moissonnent, mais votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux* [1]? La raison nous fait entrevoir la miséricorde divine et le pardon des péchés, mais quel n'est pas le surcroît de notre confiance, quand nous apprenons de Jésus-Christ, *que les anges de Dieu éprouveront de la joie, pour la conversion d'un seul pécheur* [2]? La raison conçoit l'existence d'une vie future, mais l'Évangile étend cette conception en nous annonçant les félicités célestes et en nous montrant le Christ souffrant sur la terre pour qu'il entrât dans sa gloire [3]. Il est possible de s'occuper de Dieu, de lui rendre des hommages sans être membre d'une Église, mais la répétition des préceptes de l'Évangile affermit la foi, et les dévotions communes

---

[1] Év. s. saint Matthieu, VI, v. 26. — [2] Év. s. saint Luc, XV, v. 10. — [3] Év. s. saint Luc, XXIV, v. 26.

augmentent la ferveur des prières qu'on adresse au modérateur de l'univers. Quel beau témoignage l'Évangile ne rend-il pas à la raison, quelle heureuse influence ces deux révélations n'exercent-elles point l'une sur l'autre? La révélation intime porte l'homme religieux à recevoir les leçons du Ciel comme un résultat de ses propres spéculations, et la parole d'en haut est le moyen le plus efficace de nourrir les meilleurs sentimens dans l'homme. Tant que l'Évangile ne sera que dans la mémoire, il ne produira qu'une connaissance des faits et jamais la foi ou les bonnes résolutions; ces effets ne sont dus qu'au concours de la révélation intime, qui s'enrichira de tous les trésors que recèlent les préceptes, les accidens et les institutions de la parole de Dieu. L'Évangile donne une forme palpable à nos idées morales et religieuses; il nous offre dans l'exemple de Jésus-Christ des modèles de toutes les vertus agréables à Dieu, et rend, en quelque sorte, accessibles à la vue les objets de la foi. Enfin l'Évangile corrobore le sentiment religieux et moral par l'institution d'une Église visible; car si nous manquions de communautés chrétiennes, de culte public, d'instruction religieuse, de rites



et de cérémonies, la raison resterait muette dans l'âme de la plupart des hommes.

Il ne me reste plus rien à dire sur mon système de défense du christianisme. Quel que soit le jugement que vous en portiez, il mérite votre attention, parce qu'il renferme la pensée de la majeure partie de mes savans compatriotes qui exploitent toutes les ressources de la science pour le triomphe du christianisme. Et pourquoi un esprit de votre portée ne s'occuperait-il pas sérieusement du résultat des recherches profondes des docteurs de la confession évangélique d'Allemagne; pourquoi n'apprécierait-il pas les essais de ces savans pour mettre le christianisme en harmonie avec les progrès des sciences et des lumières? Je puis affirmer, sans partialité et sans faire le moindre tort aux autres nations, que, nulle part et en aucun temps, l'étude de la théologie n'a été aussi florissante qu'elle ne l'est en Allemagne depuis la dernière moitié du dix-huitième siècle. Les déclamations de Mgr d'Hermopolis contre nos illustres et vertueux théologiens ne diminuent en rien leur mérite, et la postérité bénira leur mémoire, en dépit des assertions de M. l'abbé de La Men

nais [1]. Vous ne vous êtes jamais rendu le complice de pareils torts, Monsieur le vicomte, parce

[1] Dans sa *Défense du christianisme*, tom. II, pag. 475, etc., l'évêque d'Hermopolis ose soutenir que les théologiens allemands ne voyaient dans les prophètes que des fanatiques ou des charlatans, dans Jésus-Christ lui-même qu'un imposteur ou un magicien. — M. de La Mennais, dans son *Essai sur l'indifférence*, tom. Ier, pag. 242 — 243, accuse les théologiens allemands d'avoir fait l'apologie du vice avec une franchise révoltante et d'avancer que la doctrine des mœurs ne reposait que sur une foi aveugle. Tom. Ier, pag. 226, M. l'abbé en veut beaucoup au vénérable Planck d'avoir montré, dans son *Histoire de l'organisation de l'Église chrétienne*, comment les rapports intérieurs et extérieurs des Églises se sont formés par degré et comment ils ont subi des modifications par la suite des temps. En vérité, il semble que M. l'abbé s'imagine que le temps n'a rien fait à la constitution de l'Église, qu'on y mit la dernière main le premier jour de Pentecôte, que déjà alors elle était resplendissante de cardinaux, d'évêques, d'ostensoirs et d'images incrustés de diamans *!

* Les imputations consignées dans cette note sont des calomnies atroces. A Dieu ne plaise que nous supposions à ceux qui les hasardent l'intention de calomnier! Non, tout le mal vient de ce qu'ils ne connaissent pas la littérature allemande et qu'ils citent, d'après l'autorité *des entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*, par le baron de Starck. Mais, pour se permettre des accusations aussi graves, il faudrait avoir été aux sources et ne pas ajouter une entière confiance au témoignage d'un homme qui, tout catholique qu'il était, remplissait les fonctions de ministre protestant à l'époque même où il publia, sans nom d'auteur, une diatribe insidieuse contre



que vous êtes à la fois et trop sage et trop juste pour condamner des auteurs que vous n'avez pas lus. Vous nourrissez, cependant, des préjugés contre la communion évangélique et ses ministres, que vous représentez comme des hommes du monde, donnant des bals et ne sachant pas se faire respecter des membres de leurs Églises. Si vous connaissiez l'Allemagne, si vous y aviez vu la vie grave et retirée, la vie entièrement consacrée à leurs fonctions et aux sciences des ecclésiastiques protestans, vous n'eussiez jamais porté ce jugement. Certes, si vous faisiez le voyage d'Allemagne, et que vous apprissiez à connaître les savans de cette nation, vous les jugeriez plus favorablement. Le partisan d'une marche progressive de la vie politique ne blâmerait pas leurs idées sur une marche progressive de la vie religieuse; l'homme du dix-neuvième siècle comprendrait que le christianisme ne peut plus être envisagé comme dans le moyen âge. En entrant dans les églises et dans les auditoires acadé-

---

l'Église protestante. Si le respectable traducteur de l'ouvrage du baron de Starck avait fait cette réflexion, il n'aurait, sans doute, jamais publié sa traduction.

(*Note du traducteur.*)

miques, il se convaincrait qu'on y prêche le Christ, qu'on y enseigne la sagesse et la vertu, qu'on y édifie les fidèles. S'il arrivait ensuite qu'il ne pût pas s'entendre avec moi sur certains points de la philosophie, je m'en consolerais en me représentant la foule d'articles sur lesquels nous sympathisons. Je me rappellerais surtout cet amour sincère de la liberté que vous exprimez dans vos discours sur la presse et l'humanité qui vous fait parler avec une éloquence si vraie en faveur des Grecs. Ce serait plus qu'il ne faut pour justifier le profond respect que vous m'inspirez, et que je suis heureux de pouvoir vous exprimer dans toute la sincérité de mon âme.

PREMIÈRE LETTRE

A MONSIEUR LE COMTE DE MONTLOSIER.

(FRAGMENT.)

Des dangers dont les réactionnaires menacent l'État.

Monsieur le comte, votre opposition vigoureuse aux empiétemens d'une faction turbulente a fait autant de bruit en Allemagne qu'en France. Car, non-seulement la direction que prennent les affaires est à peu près la même dans les deux pays, mais votre caractère loyal et indépendant inspire partout une égale confiance. Vous n'êtes pas un chambellan de Buonaparte métamorphosé en tribun du peuple par désappointement; vous êtes chrétien, royaliste et patriote. L'éloquence de la vérité et de la nature parle dans vos écrits. Méprisant les vaines déclamations, vous entraînez par des faits, tout en exprimant la pensée des honnêtes gens. D'ailleurs votre cause est celle de la France et de l'Europe, de la Religion et de

l'État, de la liberté et des lumières, comment n'inspireriez-vous pas autant d'intérêt aux Allemands qu'à vos compatriotes, surtout à ceux qui, comme moi, connaissent vos adversaires, aiment la France, si riche en hommes supérieurs, et savent que l'Europe déclinerait, du jour où elle cesserait d'être puissante par les lumières et la liberté.

Permettez donc, Monsieur le comte, que je vous exprime ma reconnaissance pour vos efforts généreux et que je vous communique quelques-unes de mes idées, en échange des utiles leçons que vous m'avez données. Ce sera peut-être un moyen de fortifier, dans l'esprit de mes lecteurs, l'espérance du triomphe de la bonne cause.

Quoique, dans vos derniers écrits, vous n'ayez eu en vue que de signaler les dangers dont un parti redoutable menaçait, dans votre pays, la religion, la société et le gouvernement, vous rendîtes un service éminent à l'Europe entière en dévoilant les actes des *réactionnaires* qui étendent partout leur funeste influence. Peu d'années se sont écoulées depuis le rétablissement de l'Église catholique en France et déjà elle est la religion de l'État, déjà elle s'appuie sur la loi du sacri-



lége et du divorce, déjà l'épiscopat ne tient que faiblement aux lois, déjà le peuple sent le joug du sacerdoce. Jadis la meilleure portion du clergé de France, étrangère à l'ultramontanisme, favorisait la liberté de l'Église gallicane, aujourd'hui ses membres les plus distingués proclament l'autorité absolue du pape, considèrent les quatre articles comme une restriction impie des droits du chef de l'Église et accusent leurs partisans de jansénisme [1]. Pie VII rétablit les jésuites. Quoique proscrits en France, ils s'y introduisent furtivement sous la fausse dénomination de *pères de la foi.* Aujourd'hui leurs nombreux colléges sont exempts des droits universitaires, ils créent des écoles à volonté, ils sont professeurs dans les séminaires et dans les colléges, ils disposent des emplois civils et militaires, exercent une influence occulte sur les classes élevées et une action plus palpable sur les classes inférieures de la société par les missionnaires.

---

[1] *La France catholique,* ou *Recueil de dissertations religieuses et monarchiques selon les principes de Bossuet,* journal gallican, parut à peine en France, que, pour la discréditer, le journal ecclésiastique de Rome le déclara *janséniste.*

Tel est le pouvoir de la *gens æterna, in qua nemo nascitur,* le pouvoir d'une autorité affermie par le temps, par l'union, par la subordination, par une politique adroite, qui, toute uniforme qu'elle est, sait toujours se plier aux circonstances; tel est enfin le pouvoir d'un ordre qui rêve la théocratie universelle [1], qui est peu difficile dans le choix de ses moyens, qui sait habilement profiter des passions comme de la faiblesse des hommes.

Vous avez l'insigne mérite, Monsieur le comte, d'avoir démasqué ce pouvoir, d'avoir prouvé son existence à une foule d'incrédules et d'avoir donné l'alarme à certaines gens qui, ne le considérant d'abord que comme un instrument utile, espéraient le détruire à l'occasion.

Mais, non-seulement vous avez démasqué un pouvoir dangereux, vous avez fait entrevoir tout

---

[1] Cette idée domine les jésuites du dix-neuvième siècle comme ceux des siècles précédens. Une personne de Turin, très-digne de foi, m'a raconté que deux jeunes jésuites étaient venus, en 1825, dans cette ville, pour y voir des lettres autographes d'Ignace de Loyola, que, les ayant aperçues, ils y placèrent une croix qu'ils baisèrent en s'écriant avec enthousiasme : *Cet homme gouvernera le monde!*



le mal qu'il pourrait causer à la religion, à la société et au gouvernement.

Certes le parti que vous attaquez ne servira que mal la religion, il ne lui fera que des ennemis ou des partisans fanatiques. Convenons qu'il est injuste de confondre le jésuitisme avec le sacerdoce et celui-ci avec l'Église ou avec le christianisme. Mais enfin, si l'on connaît l'esprit d'opposition, il ne sera pas difficile de comprendre la répugnance des Français pour les jésuites, pour l'intolérance et pour la superstition; il ne sera même pas difficile de comprendre que cette répugnance dut atteindre l'Église et le christianisme. Vous exprimez une grande vérité en disant que Diderot et d'Holbach n'avaient pas fait autant de mal à la religion que ne lui font aujourd'hui les jésuites et les prêtres fanatiques [1]. Du train dont ils mènent les affaires, on conçoit à la fois le scandale fréquent des processions ou autres cérémonies religieuses et les douze éditions de Voltaire renforcées des treize éditions de Rousseau dans l'espace de sept années. Oui, ils servent mal la religion, les ennemis de la rai-

[1] *Dénonciation*, préface, pag. LXIV.

son et du dix-huitième siècle, qui, au lieu de prêcher l'Évangile, prêchent la haine des incrédules, qui recommandent la religion monacale et des pratiques fastidieuses, qui condamnent les spectacles et refusent la sépulture aux artistes dramatiques. Ils servent mal la religion ceux qui, en attendant l'époque d'employer le bras séculier, intimident les gens en faisant une réputation d'impiété à quiconque ne prend pas goût à leurs solennités religieuses [1]. Quelles idées

---

[1] Voyez la manière de gagner les incrédules, dans le fragment d'un discours prononcé, à l'occasion du jubilé, dans une église cathédrale, par un grand vicaire, en présence de son évêque, et que M. de Montlosier reproduit dans sa *Dénonciation,* préface, pag. LXIII — LXIV : « Malheureux! tout le peuple chrétien est en travail de son salut, et seul, dans ce mouvement unanime, tu restes froid et immobile; ta femme, tes enfans se pressent autour des autels; tes frères, tes amis, tes voisins, tant d'hommes, aussi pécheurs, plus pécheurs que toi, acceptent l'amnistie que leur offre la Religion, et seul à l'écart, semblable à un lépreux, t'excommuniant toi-même de la société des enfans de Dieu, tu fuis le jour qui les éclaire, tu demeures étranger à la pénitence. Après le temps du crime et de l'erreur, le temps du repentir ne viendra-t-il jamais? Veux-tu donc combler la mesure du péché et de la patience? Eh bien! croupis dans ta boue; garde tes tristes remords, puisque tu t'obstines à repousser le pardon! »



roulera, dans son intérieur, un homme éclairé, qui, pour échapper au courroux d'un missionnaire ou à la rage d'une populace fanatisée, suit la foule, qui crie : *Vive Dieu, vive Jésus-Christ, vive la croix, à bas les incrédules, à bas les impies!* un homme obligé de se faire absoudre du crime énorme d'avoir été au spectacle ou au bal, et d'écouter patiemment la mercuriale d'un fougueux missionnaire?

Toutes ces choses conduisent nécessairement à la haine du sacerdoce, que Mgr d'Hermopolis voudrait arrêter par ces paroles : « Eh, Messieurs, sommes-nous donc des barbares? Les prêtres forment-ils une colonie d'étrangers qui, par violence ou par ruse, se soient établis en France? Ne sont-ils pas les enfans, les frères, les parens, les amis du reste des Français [1]? » Sans doute ils le sont, mais cette apostrophe ne ramènera pas vos compatriotes éclairés, qui, souvent, ne savent pas distinguer l'essence des formes et qui ne raisonnent pas toujours avec calme. Ils se laisseront plutôt entraîner à l'incrédulité, ils rejetteront plutôt la religion toute entière que

[1] *Défense du christianisme*, tom. III, pag. 550.

de condamner seulement ce qui en est l'abus. Et on ne romprait pas avec une méthode qui produit de si fâcheux résultats? Quelle folie! On sait que rien ne concourt tant à la félicité et à la dignité humaine que l'Évangile, et on lui préfère la superstition qui ouvre les portes à l'incrédulité; on sait que rien n'est plus auguste que le culte public, et on le dénature par des cérémonies puériles, sujet éternel de scandale ou de dérision; on sait que rien n'est plus respectable que le ministère évangélique, et ceux qui pourraient acquérir, à peu de frais, la confiance et l'amour, ne recueillent que la haine et le mépris, parce qu'ils sont ligués avec les ennemis des lumières et de la liberté!

Quoi de plus naturel, dans cette situation des affaires, que l'esprit d'opposition que vous signalez et qui provoque *les Philippiques* de Mgr l'évêque d'Hermopolis contre les impies ou les incrédules [1]? Quoi de plus naturel, d'un autre côté, que l'influence des fauteurs de la superstition sur une populace facile à guider par le mobile des passions et le prestige des sens? On ne

[1] *Défense du christianisme*, tom III, pag. 330.

peut que déplorer, avec vous, cette funeste influence. En effet, le Dieu du missionnaire n'est pas le Dieu de l'Évangile, c'est un maître irrité et sévère qui ne pardonne qu'au tribunal de la pénitence, et qui ne dispense ses bénédictions que par la main du prêtre. La crainte servile dont les prêtres frappent l'esprit de leurs auditeurs, la haine qu'ils leur inspirent pour les dissidens, la vertu magique qu'ils attribuent à certains actes de religion, les déclamations qu'ils se permettent contre les plaisirs les plus innocens de la vie, n'ont rien de commun avec l'adoration en esprit et en vérité qu'ordonne l'Évangile. Aussi ne formeront-ils jamais que des fanatiques dont l'exemple prouvera que la superstition est un plus grand malheur que l'incrédulité. Car, si cette dernière refroidit le cœur, si elle éloigne de la source du bien et de toute consolation, la première nourrit les passions haineuses, la crainte servile et le plus coupable orgueil.

Si, comme vous le dites dans votre *Mémoire* [1], la France est agitée par ces deux grands partis, si, d'un côté, nous voyons le parti fanatique

---

[1] *Défense du christianisme*, tom. III, pag. 172.

guidé par les prêtres, et, de l'autre, le parti incrédule soutenu par l'esprit d'opposition, quel trouble le choc de ces deux partis ne portera-t-il pas dans la société? Et quels ne seront pas ses dangers s'il est vrai que la faction que vous dénoncez viole impunément les lois, se mêle des affaires du gouvernement et tend à supprimer la Charte!

L'infraction des lois trouble toujours un État; car la sécurité de tous ne repose que sur l'inviolabilité des lois. La seule présence des jésuites dans votre pays, par la raison qu'elle est illégale, produira donc un mauvais effet [1]. La société de Jésus, fût-elle la plus utile des sociétés, ne saurait exister en France tant que les lois la bannissent de son sol. Que sera-ce donc si cette corporation, trop heureuse d'être tolérée, fronde les lois en prenant des externes dans ses écoles dispensées des droits universitaires, malgré les réclamations des chefs des colléges, qui

---

[1] Il me semble que la tentative de plusieurs adversaires des jésuites, entre autres de M. Saintes, de prouver leur existence légale en France par l'esprit de la Charte, ne repose sur aucun fondement solide. (Voy. *Réfutation complète du mémoire de M. de Montlosier*, par F. A. Saintes, Paris, 1826, pag. 129.)



seuls ont le droit d'en avoir [1]; si des évêques, peu satisfaits de louer les jésuites dans leurs mandemens, les emploient dans leurs séminaires où ils refusent comme, par exemple, l'archevêque de Toulouse, de faire signer la déclaration de 1682; que sera-ce s'ils opposent une résistance victorieuse à l'administration qui veut l'exécution des lois [2]?

Cependant les inquiétudes de la société augmenteront encore quand elle croira apercevoir les traces d'une influence occulte, soit d'un individu, soit d'une corporation, parce qu'on la suppose toujours contraire au bien public. Or, vous avez établi, par des faits certains, que le parti que vous dénoncez exerçait une semblable influence. Car, alors même qu'on voudrait nier sa coopération aux intrigues ourdies en Espagne ou en Portugal, on serait forcé d'avouer sa participation à la censure, à la loi du sacrilége et à la suspension absolue du divorce; on ne saurait disconvenir de son action puissante sur les

---

[1] *Mémoire à M. le comte de Villèle*, pag. 11—16.

[2] Il faut se rappeler ici que Tzschirner écrivait au commencement de 1828. (*Note du traducteur.*)

diverses branches de l'administration, quand M. Récamier, membre de la congrégation est préféré, pour une chaire, au savant Magendie, candidat de l'Académie des sciences et de celle de médecine [1].

Cette influence deviendra doublement dangereuse, si elle est exercée par une milice politico-religieuse, ennemie déclarée du régime constitutionnel. L'absolutisme sacerdotal des jésuites ne marche que difficilement avec le principe constitutionnel. Comment, en effet, les partisans de la monarchie universelle et absolue du pape se prononceraient-ils pour la liberté de la presse et pour la tolérance religieuse? De là cette inquiétude pour l'existence de la Charte qui augmente en raison du progrès des jésuites et des assertions plus hardies de leurs acolythes. Quand M. de Bonald cite l'Espagne comme le pays le mieux gouverné [2], quand M. de La Mennais appelle la *constitution* un *pacte entre le despotisme et l'anarchie*, quand des prêtres indis-

---

[1] *Mémoire à M. le comte de Villèle*, pag. 114—116.

[2] *Réflexions sur le mémoire à consulter de M. le comte de Montlosier*, pag. 43.



crets prêchent contre la Charte et font des vœux pour sa suppression, peut-on en vouloir à ceux qui croient son existence menacée?

Certes Mgr d'Hermopolis ne saurait être compté au nombre des adversaires de la Charte. Vous et M. le comte Sébastiani lui rendez le témoignage d'être attaché aux principes constitutionnels. A en juger, néanmoins, par sa défense du christianisme, nommément par ses discours sur les *livres irréligieux* et sur la *tolérance*, il ne paraît pas tenir fortement à deux de ses articles fondamentaux, c'est-à-dire, à la liberté de la presse et à la liberté des cultes. Il ne sera pas inutile de vous signaler ces taches dans un ouvrage dont les beautés les soustraient peut-être aux yeux de beaucoup de lecteurs.

Il faut convenir, qu'à l'occasion des livres irréligieux, Mgr d'Hermopolis n'invoque pas la censure. Il déclare expressément qu'il ne lui appartenait pas d'indiquer au gouvernement le moyen d'arrêter le progrès des doctrines subversives de son autorité. Le passage suivant, néanmoins, autorise à croire, non-seulement qu'il regarde la censure comme utile, mais comme nécessaire. « On s'étonne, on s'indigne presque du

zèle des moralistes contre les mauvais livres; voyez combien en cela nous sommes inconséquens et légers. Une maladie contagieuse menace-t-elle nos provinces, que de précautions pour les en garantir! Quelle effrayante sévérité dans les mesures adoptées! On voudrait, s'il était possible, opposer des barrières insurmontables: tout cela est dicté par un amour éclairé de l'humanité, et fait partie de la sollicitude d'un gouvernement paternel. On fait tout pour le corps; que faisons-nous pour les âmes? Cette peste morale qui ravage les esprits, altère ou détruit les principes de la vie sociale; cette circulation de feuilles empestées et de livres impies, loin de nous épouvanter, nous trouve presque indifférens, et nous ne craignons pas, qu'imprégné de tous ces poisons, le corps social, après avoir épuisé en mouvemens convulsifs ce qui peut lui rester de vigueur, ne se consume lentement et ne tombe en pourriture [1]. » L'orateur n'aurait-il pas voulu faire entendre, par cette comparaison, peu juste d'ailleurs, qu'un gouvernement paternel devait opposer à la peste morale des

---

[1] *Défense du christianisme*, tom. III, pag. 420—421.



barrières aussi insurmontables qu'à la peste physique et empêcher sa propagation par des mesures d'une effrayante sévérité. Certes un gouvernement disposé à profiter de ce conseil ne pourrait pas moins faire que d'introduire la censure. J'ai peine à croire que les *barrières insurmontables* et la *sévérité effrayante* ne soient là que comme des figures de rhétorique. Au reste, pourquoi ce zèle farouche contre les mauvais livres, qu'il suffit de ne pas lire pour se préserver de la contagion, et pourquoi terminer précisément la conférence qui traite des mauvais livres par l'espoir, commun à tout loyal Français, que le trône des Bourbons restera debout et que cette race auguste ne s'éteindra jamais?

Mgr d'Hermopolis, peu favorable à une presse libre, ne se sent non plus une grande tendresse pour la liberté des cultes. Nulle part, à la vérité, il ne conseille de changer l'article du code constitutionnel qui l'a consacrée, et il parle des dissidens avec une douceur admirable dans son discours sur la tolérance. Néanmoins sa tolérance est assez voisine de l'intolérance. En effet, au lieu de donner pour motifs du respect des croyances d'autrui la difficulté d'établir une croyance uni-

forme et le droit de toute association religieuse d'attendre aide et protection d'un État qu'elle ne trouble point, il assure que la charité chrétienne, bien entendue et sans faiblesse, autorisait à tolérer ceux qui errent, en exceptant toutefois l'erreur elle-même qu'il ne fallait jamais tolérer. Cette distinction consacre évidemment le principe de l'intolérance; car les faibles humains peuvent-ils distinguer, avec certitude, la vérité de l'erreur; peuvent-ils faire autre chose qu'opposer leurs opinions à celles des autres? Ne devraient-ils pas renoncer, par conséquent, à la funeste prétention de caractériser l'erreur et de décider entre deux croyances fortement enracinées par la réflexion? Quant à moi, je ne me sens pas en possession exclusive de la vérité, et si on ne veut que tolérer ce qu'on se plaît à appeler *mes erreurs*, je préfère qu'on me jette le gant. — Non, il n'est point de tolérance sans respect pour les opinions raisonnées des autres, car quiconque ne sait point supporter ce qu'il regarde comme une erreur, ne supportera pas long-temps ceux qui errent. Je n'en veux d'autre preuve que Mgr d'Hermopolis lui-même, qui, en condamnant l'erreur, ne paraît pas vouloir davantage de

la tolérance civile, qui, selon lui, « consiste à permettre le libre exercice de toutes les religions, non parce qu'on les regarde toutes comme égales aux yeux de la Divinité, mais parce qu'on croit ne pas devoir gêner les partisans des divers cultes dans la manifestation publique de leur croyance particulière. » Jusqu'où doit s'étendre cette tolérance? Quelles sont les mesures de sagesse à prendre pour tout contenir dans les justes bornes et pour empêcher que la liberté des cultes ne dégénère en excès funestes? Ce sont là des questions qui sont du ressort de la politique, des problêmes faits pour embarrasser les meilleurs esprits, et dont il serait difficile, je pense, de donner une solution complète pour tous les temps et pour tous les lieux. Les habitudes, le génie des peuples, les conjonctures, peuvent amener dans la conduite des gouvernemens des mesures différentes, mais toutes également sages. Dans les pays où la religion catholique est seule en possession du culte public, on sent combien l'autorité peut se montrer jalouse de maintenir cette unité religieuse qui peut intéresser de si près la tranquillité publique. Dans les États, au contraire, où l'on voit différens cultes déjà établis,

professés publiquement par diverses portions de la société sous la surveillance commune du gouvernement, la politique peut conseiller une toute autre conduite. S'il est des temps où il peut être sage de dire, comme ce fameux connétable, le héros de son siècle et la gloire de son nom, *une loi, une foi*, n'est-il pas aussi des circonstances où il est sage de dire comme Fénélon au fils de Jacques II : *Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion*[1]? » — Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le comte, que Mgr d'Hermopolis aurait tenu un autre langage s'il reconnaissait l'indépendance des droits civils du symbole religieux ? Il ne paraît connaître ni les droits des différentes familles religieuses au libre exercice de leur culte, ni le devoir des gouvernemens de le leur accorder. On dirait qu'il ne fait dépendre la tolérance que des difficultés de détruire subitement des rapports établis; on dirait qu'il ait voulu prémunir les gouvernemens opposés à la liberté religieuse

---

[1] *Défense du christianisme*, tom III. pag. 232—233.

contre toute concession en sa faveur, au risque de voir les Anglais profiter de conseils donnés pour des catholiques. Enfin il n'y a pas moins d'intolérance dans le conseil de Fénélon au fils de Jacques II que dans l'adage du connétable; toute la différence réside dans l'expression, qui est brève et catégorique chez le guerrier, douce et empoulée chez l'archevêque. Non, les rois ne doivent pas souffrir les dissidens comme Dieu souffre le pécheur; ils n'ont pas l'obligation de les ramener, ni par la douceur, ni par la force; ils leur doivent liberté entière de conscience et de culte. Si Mgr d'Hermopolis aimait la véritable tolérance, au lieu de citer les paroles de Fénélon, il aurait retracé l'horrible tableau de la persécution religieuse en France, il aurait rendu grâce au Ciel du nouvel esprit qui anime ses contemporains, il se serait félicité de ce que le dix-neuvième siècle jouit des avantages offerts au seizième par le chancelier de l'Hopital; au lieu de s'étendre sur la tolérance, qui est une espèce d'intolérance, il aurait édifié son auditoire en lui parlant des droits imprescriptibles de la conscience et de la liberté indéfinie des cultes.

Il résulte de ce que nous venons de voir, que Mgr d'Hermopolis n'est pas trop favorable à deux articles fondamentaux de la Charte, pour laquelle il professe, du reste, un grand attachement, tandis que d'autres désirent ardemment sa suppression. Leurs coupables désirs seront-ils exaucés, et leurs manœuvres criminelles seront-elles couronnées d'un déplorable succès? — L'avenir seul nous le dévoilera, car le présent n'est jamais un gage certain des événemens futurs, et, quoique l'époque actuelle nous offre plusieurs garanties, la réaction peut prendre le dessus. Les droits des partis religieux en Allemagne avaient été stipulés par la paix de religion de 1555, et les violations fréquentes de cette paix, conseillées surtout par les jésuites, provoquèrent une guerre désastreuse de trente années; les *lettres de majesté*, accordées aux Bohémiens en 1609, furent détruites par les mains même de leur roi.

C'est donc avec raison qu'on parle des dangers qui menacent la société. . . . . [1].

---

[1] Ici Tzschirner déposa la plume pour ne plus jamais la reprendre. (*Note du traducteur.*)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



